

Table des Matières

- I. **Sigles, Acronymes et Abréviations**
- II. **Mot du Ministre de l'Économie et des Finances**
- III. **Mot du Directeur Général de la DGPEIP**
- IV. **Introduction**
 - Contexte et enjeux de la revue
 - Objectifs stratégiques et méthodologie
- V. **Présentation de la DGPEIP et du cadre institutionnel**
 - Cadre légal et réglementaire de la gestion des sociétés publiques
 - Attributions et missions principales de la DGPEIP
 - Institutionnalisation de la Revue Annuelle des Sociétés Publiques
- VI. **Synthèse du Rapport / Résumé Exécutif**
 - **1. Diagnostic Préliminaire : Résultats clés de la Pré-Revue**
 - Conformité légale
 - Vitalité des organes de gouvernance
 - Capacité à distribuer des dividendes
 - Ratio dividendes/résultat net sur cinq ans
 - **2. Synthèse des activités et enseignements des journées de revue**
 - **3. Perspectives et feuille de route**
 - Actions prioritaires identifiées
 - Échéanciers pour les réformes
- VII. **Analyse détaillée du portefeuille de l'État**
 - Segmentation du portefeuille
 - Performances financières globales et sectorielles
 - Panorama sectoriel / Fiches individuelles
- VIII. **Annexes**
 - Annexe I : Classement Consolidé des Sociétés Publiques
 - Annexe II : Liste des Panélistes et biographies
 - Annexe III : Références Légales et Textes Applicables

I. Sigles, Acronymes et Abréviations

Sigle/Acronyme	Signification
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
ANA	Agence de la Navigation Aérienne
ANAIM	Agence Nationale d'Aménagements des Infrastructures Minières
BNIG	Banque Nationale d'investissement de Guinée
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaire Aux Comptes
CASER	Centre d'appui au secteur des entreprises routières
CG	Copéol – Guinée
CGC	Conseil Guinéen des Chargeurs
CNRD	Conseil National du Rassemblement pour le Développement
DG	Directeur Général
DGPEIP	Direction Générale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
EDG	Électricité de Guinée
FAP-GAB	Fonds d'Appui à la Promotion du Gaz Butane
FER	Fonds d'Entretien Routier
FGHG	Fonds de Garantie Hypothécaire de Guinée
FGPE	Fonds de Garantie des prêts aux Entreprises
FP	Fonds Propres
GT	Guinée Télécom
GUILAB	Guinéenne de Large Bande
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
LONAGUI	Loterie Nationale de Guinée
LORF	Loi Organique Relative aux Lois de Finances
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération internationale
OP	Organisme Public
OGP	Office Guinéen de Publicité
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONT	Office National du Tourisme
PAC	Port Autonome de Conakry
PCA	Président du Conseil d'Administration
PCG	Pharmacie Centrale de Guinée
PV	Procès-Verbal
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RGGBCP	Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique
RH	Ressource Humaine
RN	Résultat net
ROE	Rentabilité Financière

Sigle/Acronyme	Signification
SAKOB	Société d'Aquaculture de Koba
SCK	Société Cotonnière de Kankan
SEG	Société des Eaux de Guinée
SGC	Société Guinéenne de Construction
SGH	Société Guinéenne des Hydrocarbures
SGHI	Société Guinéenne de l'Hôtellerie et d'Investissement
SIGUICODA	Société sino-Guinéenne pour la Coopération et le Développement Agricole
SMN	Société Minière de NIANDAN
SNCFG	Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée
SNG	Société Navale de Guinée
SOGEAC	Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry
SOGEB	Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone
SOGES	Société de Gestion de Souapiti
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmiers à Huile et d'Hévéas
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du Patrimoine Minier
SONAP	Société Nationale des Pétroles
SONAPI	Société Nationale d'Aménagement et de la Promotion immobilière
SOTRAGUI	Société des Transports de Guinée
PG	La Poste Guinéenne

II. Mot du Ministre de l'Économie et des Finances

L'État s'est engagé à assurer efficacement le contrôle et la surveillance financière des sociétés publiques et à maximiser leur contribution au développement économique et social de la Guinée.

Cet objectif, qui s'est d'abord traduit par la création d'une entité incarnant l'État actionnaire, a suscité beaucoup de réformes visant entre autres, le renforcement du cadre juridique et institutionnel, la promotion d'un système de gouvernance des sociétés, la transparence, la reddition de comptes et la responsabilité sociale.

Il s'agit d'accroître la performance des sociétés publiques, de les prévenir contre les risques économiques et financiers et d'assurer une meilleure valorisation des participations de l'État.

La Revue des sociétés publiques, étant un cadre de dialogue privilégié sur la gouvernance des sociétés est l'occasion du bilan de la gestion de cette dernière. Un moment de réflexion et d'échange entre l'État, les organes de gouvernance, de gestion, de contrôle et les experts indépendants autour des enjeux, des défis et des perspectives de réformes à engager en vue de la qualification de la gouvernance des organismes publics en Guinée.

Cependant, l'État, les partenaires et autres acteurs de gouvernance ne peuvent faire jouer pleinement leurs rôles s'ils ne sont pas suffisamment informés et éclairés dans la prise de décision.

Les réformes institutionnelles, administratives et économiques engagées au cours de ces dernières années visent la moralisation de la vie économique notamment à travers la transparence dans la gouvernance entités publiques et l'amélioration de leur efficacité de gestion à tous les niveaux.

Le thème de cette première édition a été choisi au regard des difficultés rencontrées lors de la pré-revue et fait écho à la volonté de mon département d'inscrire l'organisation de la revue annuelle des sociétés publiques dans un processus continu d'amélioration de leur gouvernance.

Mourana SOUMAH

III. MOT DU Directeur Général du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés

C'est avec honneur et détermination que la Direction Générale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DGPEIP) vous présente ce **rapport de la 1ère Revue Annuelle des Sociétés Publiques et Mixtes de la République de Guinée**. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des réformes engagées par les **nouvelles autorités**, résolument tournées vers une gestion modernisée, transparente et performante des actifs publics.

À travers cette revue, l'État ambitionne de renforcer son rôle en tant qu'**actionnaire stratégique et responsable**, guidé non seulement par des objectifs financiers, mais aussi par une vision plus large axée sur le **développement économique**, la **préservation des emplois**, et la **souveraineté économique**. Cette approche illustre une volonté ferme d'investir dans des secteurs d'avenir tout en accompagnant les entreprises publiques dans leur transformation vers une efficacité accrue et un impact social renforcé.

L'objectif principal de cette revue est double : d'une part, **évaluer les performances économiques et financières des sociétés publiques**, et d'autre part, proposer des pistes concrètes pour améliorer leur gouvernance, en tenant compte des défis structurels identifiés lors des diagnostics approfondis réalisés en amont. Ce processus inclusif, qui a impliqué toutes les parties prenantes, reflète l'engagement des autorités pour une collaboration constructive et durable.

En cette période charnière, ce rapport se veut également un **outil stratégique d'aide à la décision**, permettant de mieux orienter les efforts collectifs. Les données, analyses, et recommandations qu'il contient offrent une feuille de route claire pour relever les défis de gouvernance et consolider la contribution des entreprises publiques à notre économie nationale.

Nous remercions les sociétés publiques pour leur participation active, ainsi que tous les experts et partenaires qui ont enrichi ces discussions. Sous l'impulsion des autorités actuelles, cette revue marque un pas important vers une gestion publique exemplaire et un développement économique durable.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous invite à vous joindre à nous dans cette dynamique de transformation.

Aboubacar Décon KONDE

IV. Introduction

Contexte et enjeux de la revue

L'avènement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) en Guinée a marqué une rupture décisive dans la gestion des affaires publiques, plaçant la réforme et la modernisation des institutions au centre des priorités nationales. Parmi ces réformes, la gestion des actifs publics, notamment les sociétés publiques et mixtes, s'impose comme un enjeu stratégique. Ces entités, par leur vocation et leur potentiel, devraient constituer des leviers essentiels de développement économique, de création de richesse et de génération de revenus pour l'État.

Cependant, les constats des dernières années révèlent une situation préoccupante. Les sociétés publiques, bien qu'opérant dans des secteurs stratégiques, affichent un manque de rentabilité chronique et une contribution limitée aux recettes publiques. Ces insuffisances résultent de carences structurelles majeures, notamment dans la gouvernance, la gestion financière, et l'alignement stratégique. Ces faiblesses compromettent leur capacité à remplir leurs missions, à maximiser leur impact économique et social, et à s'intégrer pleinement aux objectifs de croissance nationale.

Pour remédier à ces défis, la valorisation du portefeuille public s'impose comme une priorité incontournable. L'objectif est de transformer ces sociétés en moteurs de croissance capables de conjuguer efficacement missions de service public et performances économiques. Cette ambition, portée par l'État, s'inscrit dans une dynamique de refondation reposant sur des initiatives structurantes et innovantes.

Depuis 2012, la Guinée s'est engagée dans une réforme en profondeur du cadre législatif et réglementaire de la gestion des finances publiques. La Loi Organique Relative aux Lois des Finances (LORF), adoptée en 2012, et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP), adopté en 2013, offrent un cadre normatif aligné sur les standards internationaux. Ces réformes ont été complétées par la Loi L/2017/056/AN, qui établit les principes de gouvernance financière des sociétés et établissements publics.

Bien que représentant un levier important, notamment en termes d'emplois avec un effectif total de 9 457 personnes, réparties principalement entre les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des transports, les performances des sociétés publiques demeurent globalement insatisfaisantes. En 2023, elles ont généré un chiffre d'affaires cumulé de 2 416 milliards GNF, en hausse de 61,36 % par rapport à 2021, et un résultat net de 257 milliards GNF, marquant une progression de 58 % sur la même période. Toutefois, ces résultats sont concentrés sur un nombre restreint de sociétés performantes, tandis que la majorité continue d'afficher des déficits structurels.

Face à ces constats, l'État guinéen s'est engagé à faire de la gestion des actifs publics un véritable levier de développement. La Première Revue Annuelle des Sociétés Publiques et Mixtes, organisée sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Amadou Oury BAH, et portée par le Ministère de l'Économie et des Finances à travers la Direction Générale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DGPEIP), s'inscrit dans cette dynamique. Cette rencontre, première du genre en République de Guinée, a constitué une plateforme unique pour dresser un état des lieux exhaustif, identifier les défis critiques et définir des orientations stratégiques claires. Elle traduit une volonté ferme de moderniser la gestion des actifs publics et d'instaurer une gouvernance exemplaire, alignée sur les meilleures pratiques internationales.

Objectifs stratégiques et méthodologie

La revue annuelle s'inscrit dans une démarche globale de transformation du portefeuille public, avec pour objectifs stratégiques :

- **Renforcer la gouvernance** des sociétés publiques, en mettant un accent particulier sur la professionnalisation des Conseils d'administration, la clarification des responsabilités et l'instauration d'une culture de la performance.
- **Optimiser les performances financières**, à travers une gestion rigoureuse des ressources, une transparence accrue des états financiers, et l'adoption de contrats-programmes pour définir des objectifs mesurables.
- **Maximiser l'impact social et économique** des sociétés publiques, en harmonisant leurs missions de service public avec des impératifs de rentabilité et de durabilité.

De manière spécifique il s'agit de :

- Évaluer les performances financières et opérationnelles au cours de la période écoulée ;
- Partager les bonnes pratiques de gestion et de gouvernances ;
- Identifier les enjeux et défis ;
- Renforcer les capacités opérationnelles ;

Pour atteindre ces objectifs, une méthodologie structurée et participative a été adoptée :

1. **Pré-revue** : Cette phase initiale a permis de collecter et d'analyser les données clés des sociétés publiques afin de poser un diagnostic préliminaire. Les résultats obtenus ont servi de base pour orienter les discussions lors des journées de revue.
2. **Journées de revue** : Organisées les 18 et 19 décembre 2024, elles ont réuni dirigeants, experts, et parties prenantes autour de trois panels stratégiques portant sur la gouvernance, la gestion financière et la relation avec les organes de contrôle. Ces échanges, riches et parfois animés, ont permis de dégager des priorités transversales et des recommandations concrètes.
3. **Synthèse et recommandations** : À l'issue des travaux, une consolidation des enseignements a été réalisée, visant à poser les bases d'une feuille de route ambitieuse. Cette feuille de route devra guider les réformes et garantir une mise en œuvre progressive mais efficace des transformations nécessaires.

Cette méthodologie reflète une volonté de conjuguer diagnostic rigoureux et dialogue inclusif, tout en impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Elle constitue une première étape vers l'établissement d'une gestion modernisée et performante des actifs publics, au service des ambitions économiques et sociales de la Guinée.

V. Présentation de la DGPEIP et du cadre légal Institutionnel

1. Présentation de la DGPEIP

La **Direction Générale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DGPEIP)**, rattachée au Ministère de l'Économie et des Finances, joue un rôle central dans la gestion et la valorisation des actifs publics en République de Guinée. Elle garantit que les participations de l'État dans les sociétés publiques et mixtes contribuent efficacement au développement économique et social du pays, tout en s'assurant d'une gouvernance rigoureuse alignée sur les priorités nationales.

Responsable de la politique actionnariale et du cadastre financier de l'État, la DGPEIP supervise les programmes de restructuration et mobilise les investissements privés à travers des partenariats public-privé, pour renforcer la croissance économique et améliorer les services publics.

Depuis l'avènement du CNRD, elle s'est affirmée comme un acteur clé de la transformation économique, en alignant les performances des sociétés publiques sur les objectifs stratégiques de l'État.

Ce positionnement confère à la DGPEIP une responsabilité essentielle dans la gestion durable des ressources publiques, maximisant la rentabilité des actifs et renforçant la crédibilité de l'État-actionnaire, au service des citoyens et du développement national.

Cadre légal et réglementaire de la gestion des sociétés publiques

La gestion des sociétés publiques et mixtes en République de Guinée repose sur un cadre légal structuré, conçu pour encadrer leur fonctionnement et garantir leur contribution aux objectifs nationaux de développement. Ce cadre s'appuie principalement sur la **Loi 056**, qui fixe les principes fondamentaux de gouvernance des sociétés publiques, en cohérence avec les normes supranationales telles que celles de l'**OHADA** (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

La **Loi 056** encadre notamment :

- La création, la composition et le fonctionnement des organes de gouvernance, tels que les Conseils d'administration et les Commissaires aux comptes.
- Les obligations de transparence et de reddition de comptes pour les sociétés publiques.
- Les droits et responsabilités de l'État en tant qu'actionnaire majoritaire ou minoritaire.

Elle est complétée par des décrets et arrêtés ministériels qui précisent les modalités opérationnelles et les mécanismes de supervision des sociétés publiques, renforçant ainsi la transparence et la régularité des processus de gestion.

2. Attributions et missions principales de la DGPEIP

La **Direction Générale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DGPEIP)**, rattachée au Ministère de l'Économie et des Finances, joue un rôle central dans la gestion des actifs publics de l'État. Elle est investie de missions stratégiques visant à optimiser la contribution des sociétés publiques et mixtes au développement économique et social du pays.

Les principales attributions de la DGPEIP incluent :

1. **Supervision des participations de l'État :**
 - Garantir une gestion optimale et une valorisation des actifs publics.
 - Suivre les performances financières et opérationnelles des sociétés publiques et mixtes.
2. **Élaboration et mise en œuvre de la politique actionnariale :**
 - Définir les orientations stratégiques pour chaque société publique, en tenant compte de leurs missions de service public et de leurs objectifs économiques.
 - Encadrer les décisions liées à la gouvernance, aux investissements et aux projets stratégiques.

3. Renforcement de la gouvernance et de la transparence :

- Superviser la conformité des Conseils d'administration avec les exigences légales et réglementaires.
- Veiller à la production régulière d'états financiers certifiés et à leur communication aux tutelles.

4. Appui aux réformes et à la modernisation :

- Conduire des diagnostics approfondis pour identifier les leviers de transformation des sociétés publiques.
- Accompagner les programmes de restructuration et les initiatives de désengagement lorsque nécessaire.

3. Institutionnalisation de la Revue Annuelle des Sociétés Publiques

La **Première Revue Annuelle des Sociétés Publiques et Mixtes**, organisée par la DGPEIP, marque une étape fondatrice dans la gouvernance des actifs publics en Guinée. Conçue comme un cadre structurant, elle ambitionne de devenir un rendez-vous institutionnalisé pour évaluer les performances des sociétés publiques, renforcer la concertation entre les acteurs, et piloter leur alignement sur les priorités nationales.

L'institutionnalisation de la revue repose sur l'idée d'en faire un instrument durable, garantissant une gouvernance plus efficace des sociétés publiques en centralisant les efforts des parties prenantes.

Un outil structurant et durable pour la DGPEIP

La revue, appelée à devenir un levier central, offre une plateforme annuelle pour :

- Centraliser et analyser les performances consolidées des sociétés publiques.
- Encourager un dialogue constructif et régulier pour aligner les objectifs stratégiques.
- Suivre les progrès réalisés et identifier les défis restants.

Un levier pour une gouvernance moderne

Cette initiative incarne une démarche tournée vers l'efficacité et la transparence. Elle devient :

- **Un catalyseur d'amélioration continue** : En offrant un mécanisme régulier pour évaluer les résultats et ajuster les stratégies.
- **Un instrument de concertation nationale** : En réunissant les parties prenantes pour coordonner et renforcer la cohérence des interventions publiques.

Vers une gouvernance exemplaire

En s'institutionnalisant, la revue incarne l'engagement de l'État à moderniser la gestion des actifs publics. Sous la coordination de la DGPEIP, elle s'impose comme un cadre essentiel pour piloter la transformation des sociétés publiques et maximiser leur contribution aux priorités nationales.

Avec ce cadre institutionnalisé, les diagnostics réalisés lors de cette revue posent les bases des priorités stratégiques pour améliorer la gouvernance des sociétés publiques, comme détaillé dans la section suivante.

VI. Synthèse du Rapport / Résumé Exécutif

La 1ère Revue Annuelle des Sociétés Publiques a permis d'établir un état des lieux approfondi de l'ensemble des entreprises publiques et mixtes de la République de Guinée. Cette démarche s'inscrit dans une vision de refondation, visant à améliorer la gouvernance, renforcer la performance économique et maximiser l'impact social de ces entités stratégiques.

Il est néanmoins nécessaire de souligner que la disponibilité et la fiabilité des données ont constitué un défi majeur. Parmi les sociétés publiques à participation majoritaire, certaines n'ont pas tenu de comptabilité de façon régulière, tandis que d'autres n'ont communiqué aucun état financier, certifié ou non, dans les délais impartis. D'autres encore ont fourni des informations incomplètes ou provisoires, limitant ainsi la portée des analyses et imposant une interprétation prudente des résultats.

1. Diagnostic Préliminaire : Résultats clés de la Pré-Revue

a. Conformité légale

Neuf critères ont été retenus pour évaluer la conformité des sociétés publiques, allant des actes de création à l'élaboration de plans stratégiques. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation	Nombre de SP conformes	Ratio de conformité (%)
1	Acte de création	32	100%
2	Acte portant statuts	21	66%
3	Acte de nomination DG / DGA	32	100%
4	Acte de nomination des membres du CA	23	72%
5	Acte de désignation de l'auditeur interne	12	38%
6	Acte de désignation des commissaires aux comptes	26	81%
7	Plan stratégique	7	22%
8	Contrat programme	1	3%
9	L'analyste évaluateur	0	0%

L'évaluation de la conformité légale révèle des disparités marquées entre les différents critères. Bien que la totalité des sociétés publiques disposent d'actes de création (97%), seul 66% des statuts sont alignés sur le cadre juridique, les lacunes deviennent critiques lorsqu'il s'agit de planification stratégique et de la définition d'objectifs clairs de performance.

La faible proportion de sociétés ayant élaboré un **plan stratégique** (22%) ou signé un **contrat programme** (3%) est symptomatique d'un déficit structurel en matière de vision et de mission. Ces outils sont pourtant essentiels pour garantir une orientation claire des activités, alignée sur les priorités nationales et les attentes des parties prenantes. Une société sans plan stratégique opère de manière réactive, exposée aux aléas conjoncturels, sans objectifs précis ni indicateurs de performance mesurables.

Par ailleurs, l'absence totale d'analystes-évaluateurs dans le dispositif est un frein majeur à l'instauration d'une dynamique d'amélioration continue. Ce manque empêche une évaluation régulière et objective des performances, et limite la capacité des tutelles à exercer un contrôle proactif.

b. Vitalité des organes de gouvernance

L'évaluation de la vitalité des organes de gouvernance repose sur quatre critères clés, présentés dans le tableau suivant :

N°	Désignation	Nombre de SP conformes	Ratio de conformité (%)
1	Existence du CA	24	75%

N°	Désignation	Nombre de SP conformes	Ratio de conformité (%)
2	Réunion du CA	24	75%
3	Transmission des PV aux tutelles	17	53%

Ce diagnostic met en lumière des insuffisances notables dans la vitalité des organes de gouvernance. Si 75% des sociétés disposent d'un Conseil d'administration, ce taux reste insuffisant compte tenu du caractère obligatoire de cet organe pour toutes les sociétés publiques. Une gouvernance efficace ne peut se concevoir sans un Conseil pleinement opérationnel.

Par ailleurs, la tenue irrégulière des réunions du CA (75%) et le faible taux de transmission des procès-verbaux aux tutelles (53%) reflètent un manque de rigueur dans les mécanismes de coordination et de supervision. Ces carences limitent la capacité de la DGPEIP à exercer un suivi proactif et à s'assurer de la bonne exécution des décisions prises par les CA.

c. Capacité à distribuer des dividendes

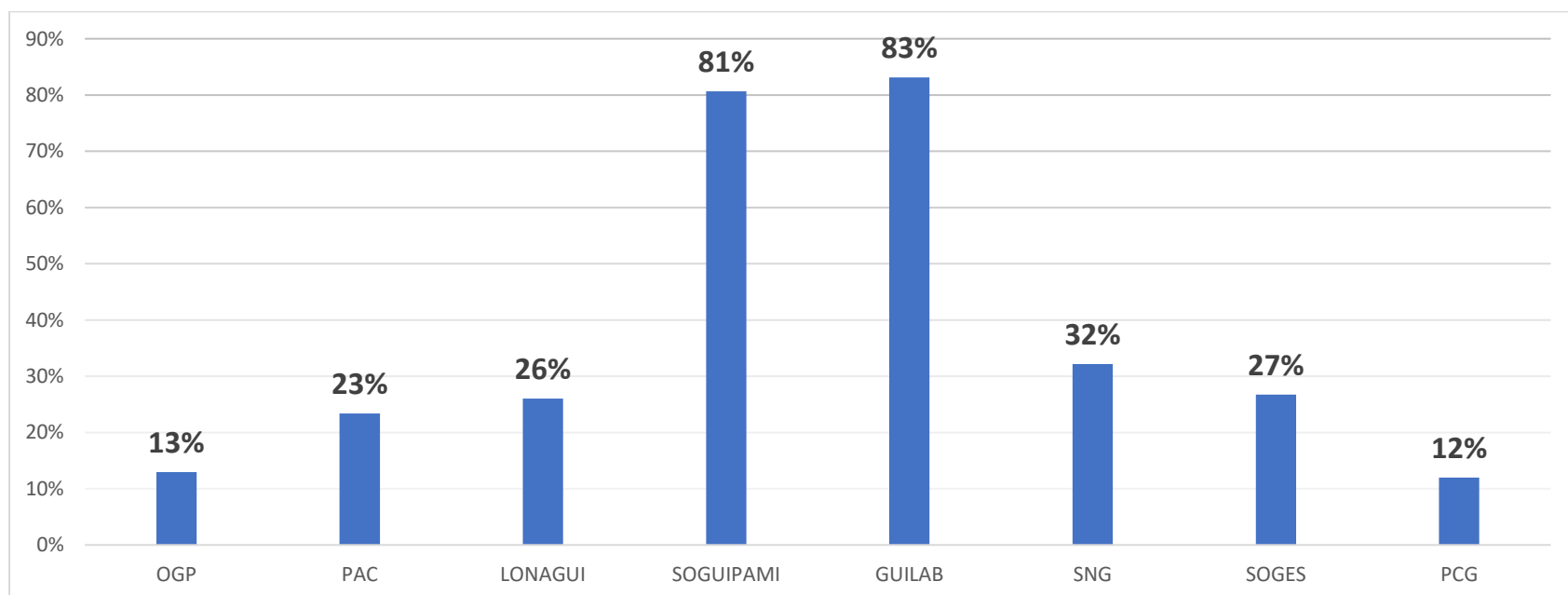
L'analyse des contributions financières au trésor public montre que peu de sociétés publiques sont en mesure de verser des dividendes régulièrement :

N°	Catégorie	Nombre de SP	Ratio (%)
1	Versement régulier	3	9%
2	Capacité à verser	14	44%
3	Possibilité à verser dans 3 ans	5	15%
4	Pas de possibilité à court terme	11	33%

L'analyse révèle que seulement **9%** des sociétés publiques versent régulièrement des dividendes, offrant une contribution stable mais insuffisante pour le portefeuille de l'État. **44%** des sociétés ont la capacité immédiate de verser, mais cette opportunité est sous-exploitée, reflétant un besoin d'alignement stratégique et de renforcement de la gouvernance.

En revanche, **33.3%** des sociétés n'ont aucun potentiel à court terme, traduisant des déficits structurels nécessitant des réformes ou une réévaluation stratégique. Les **15.2%** restantes présentent un potentiel à moyen terme, à exploiter par des mesures ciblées.

c. Ratio (dividendes/résultat net) sur les cinq derniers exercices



La majorité des sociétés publiques en capacité de distribuer des dividendes distribuent une part marginale de leur résultat net, souvent bien en dessous de la moitié, et pour beaucoup, moins du quart. Ce constat reflète un écart préoccupant entre les capacités financières réelles de ces entités et leur contribution effective aux finances publiques. Seules la GUILAB et la SOGUIPAMI se démarquent, avec des ratios de 83% et 81%, illustrant une gestion alignée sur les attentes de l'État actionnaire. Cette disparité pointe le doigt sur un manque à gagner significatif pour l'État actionnaire, traduisant une sous-exploitation des résultats nets dans une majorité des sociétés publiques.

2. Synthèse des Activités et Conclusions des Journées de Revue

Les 18 et 19 décembre 2024, la **Première Revue Annuelle des Sociétés Publiques et Mixtes** a marqué une étape cruciale dans l'évaluation de la gouvernance des actifs publics et la définition des grandes orientations stratégiques pour transformer le portefeuille de l'État en véritable levier de développement. Organisée sous l'égide de la DGPEIP, cette rencontre s'inscrit dans un contexte de réforme urgente et nécessaire.

Les panels, cœur des discussions des deux journées, ont réuni dirigeants, experts et parties prenantes autour de trois thématiques stratégiques :

1. **Renforcer la gouvernance des sociétés publiques**, avec un focus sur les Conseils d'administration et les contrats-programmes.
2. **Améliorer la gestion financière et la performance**, en mettant l'accent sur la transparence et l'autonomie des sociétés.
3. **Optimiser les relations entre les sociétés publiques et leurs organes de contrôle**, en clarifiant le cadre légal et en renforçant la synergie entre les différents acteurs de supervision.

Professionalisation des Conseils d'Administration : Un impératif stratégique

Les discussions ont unanimement souligné le rôle central des Conseils d'administration (CA) dans la gouvernance des sociétés publiques, tout en relevant des lacunes importantes dans leur fonctionnement actuel. En effet, le diagnostic révèle des faiblesses structurelles, notamment des critères de recrutement peu transparents, une absence de formation des administrateurs et des dysfonctionnements dans l'exercice de leurs prérogatives. Ces lacunes limitent la capacité des sociétés publiques à exécuter efficacement leurs missions. Les points soulevés incluent :

- L'absence de critères objectifs pour la nomination des administrateurs, souvent influencée par des considérations politiques au détriment des compétences requises.

- Le besoin de rendre obligatoire une formation systématique des membres des CA pour renforcer leur maîtrise des enjeux stratégiques et opérationnels.
- L'importance des contrats-programmes comme outils pour aligner les objectifs des sociétés sur les priorités nationales et mesurer leur performance.

Cette professionnalisation devrait permettre aux CA de jouer pleinement leur rôle de supervision et de pilotage stratégique, tout en assurant une reddition de comptes rigoureuse et alignée sur les normes OHADA.

Gestion financière et transparence

La gestion financière a fait l'objet de critiques récurrentes, avec une attention particulière sur :

- **Manque de prévisions financières** : De nombreuses sociétés publiques ne disposent pas d'outils modernes de gestion prévisionnelle, comme des tableaux de bord ou des indicateurs d'alerte, pour anticiper les chocs financiers.
- **Fiabilité des états financiers** : Les participants ont insisté sur la nécessité de produire des états financiers sincères et réguliers, indispensables pour éclairer les décisions stratégiques et garantir une reddition de comptes rigoureuse.
- **Diversification des revenus** : Il a été rappelé que les sociétés doivent réduire leur dépendance aux subventions publiques en explorant de nouvelles sources de revenus et en optimisant leurs coûts.

Ces lacunes affaiblissent l'autonomie financière des sociétés publiques et leur capacité à remplir leurs missions efficacement.

Coordination et cadre légal

Les différents échanges ont mis en lumière des défis liés à la multiplicité des organes de contrôle et à la complexité du cadre légal :

- **Chevauchements dans les missions des organes de contrôle** : Les interventions répétitives et parfois contradictoires de différents acteurs génèrent des inefficacités et des tensions avec les sociétés publiques.
- **Ambiguïtés de la Loi 056** : Certains aspects de cette loi restent flous ou incohérents, notamment dans son articulation avec les normes supranationales comme l'OHADA. Ces ambiguïtés limitent l'efficacité des mécanismes de supervision et compliquent la reddition de comptes.

Une meilleure coordination entre les organes de contrôle, combinée à une révision du cadre légal, a été identifiée comme une priorité pour renforcer la conformité et la cohérence des interventions.

Vision stratégique et planification

L'absence de plans stratégiques et de contrats-programmes a été soulignée comme une carence majeure. Sans une vision claire, les sociétés publiques manquent de direction et opèrent souvent de manière réactive. Les discussions ont insisté sur :

- La nécessité pour chaque société de se doter d'un plan stratégique aligné sur les priorités nationales.
- L'importance de formaliser des contrats-programmes pour définir des objectifs clairs, allouer les ressources nécessaires et mesurer les résultats.

Ce manque de planification compromet la capacité des sociétés publiques à jouer pleinement leur rôle dans le développement socio-économique du pays.

Lutte contre la corruption et intégrité

La question de l'intégrité a été au centre des échanges, avec un consensus sur l'importance de promouvoir une culture de transparence et de performance. Les participants ont insisté sur :

- L'instauration de mécanismes efficaces pour lutter contre la corruption.
- La mise en place de pratiques éthiques dans la gouvernance des sociétés publiques, accompagnées de sanctions pour les dirigeants défaillants.
- La nécessité de produire des états financiers sincères pour renforcer la confiance des parties prenantes.

Engagement des parties prenantes

Les discussions ont également souligné l'importance d'impliquer davantage les parties prenantes externes, telles que les consommateurs, le secteur privé et la société civile. Cet engagement vise à :

- Renforcer la transparence des décisions.
- Assurer une meilleure prise en compte des attentes des bénéficiaires des services publics.
- Favoriser une gestion plus alignée sur les réalités économiques et sociales.

Libération des capitaux et mise en conformité

Les échanges ont mis en lumière l'impact significatif des capitaux non libérés sur la performance des sociétés publiques. Cette situation limite leur capacité à mobiliser des ressources financières, à investir dans des projets structurants et à remplir leurs missions. La libération complète des capitaux pour les sociétés concernées a été identifiée comme une priorité immédiate pour renforcer leur autonomie et leur efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, la création effective des Conseils d'administration dans toutes les sociétés publiques reste une exigence centrale pour améliorer la gouvernance. Les participants ont insisté sur la nécessité de fixer des échéanciers contraignants pour ces processus, afin de garantir une mise en conformité rapide et complète avec les exigences légales.

Clarification des attentes de l'État : Vers une politique actionnariale

La question des faibles taux de dividendes a été au cœur des discussions, souvent justifiée par certains dirigeants par une confusion dans les attentes de l'État actionnaire, partagé entre mission de service public et impératifs de rentabilité. Cette problématique met en évidence le besoin urgent d'une politique actionnariale claire.

Les débats ont souligné que cette politique doit :

- Définir des objectifs précis pour les sociétés de son portefeuille, en équilibrant leurs missions de service public avec des attentes financières réalistes.
- Responsabiliser les dirigeants sur leurs performances, tout en fournissant un cadre cohérent pour guider leurs décisions stratégiques.

Cette clarification permettra de dissiper les ambiguïtés actuelles, d'améliorer les contributions financières des sociétés publiques et de renforcer leur alignement sur les priorités nationales.

VII. Perspectives et feuille de Route

La **1ère Revue Annuelle des Sociétés Publiques et Mixtes**, une première en République de Guinée, marque un tournant décisif dans la gouvernance des actifs publics. En réunissant dirigeants, experts et parties prenantes, cette rencontre a permis de dresser un état des lieux approfondi, d'identifier les défis structurels et d'esquisser des pistes de réforme ambitieuses. Elle traduit la volonté affirmée de l'État, à travers la DGPEIP, d'engager une transformation profonde et durable des sociétés publiques, dans une dynamique de modernisation et de transparence.

Ce moment fondateur ne se limite pas à un exercice de diagnostic, mais ouvre la voie à une restructuration stratégique du portefeuille de l'État. Il s'agit d'un premier pas prometteur vers l'instauration d'une gouvernance exemplaire, où les sociétés publiques, mieux alignées sur les priorités nationales, deviendront des piliers de développement économique et social.

Perspectives

Cette revue constitue le socle d'une **feuille de route ambitieuse**, articulée autour d'actions concrètes et d'échéanciers clairs, en réponse aux enseignements tirés des échanges. Les axes prioritaires incluent :

- **Élaboration d'une politique actionnariale claire et cohérente**, définissant les attentes de l'État actionnaire, les objectifs stratégiques et les moyens à allouer à chaque société publique.
- **Création des Conseils d'administration** pour les sociétés qui n'en disposent pas encore, avec des échéances contraignantes pour leur mise en place effective.
- **Échéancier pour la libération des capitaux non mobilisés**, garantissant aux sociétés concernées les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions.
- **Renforcement des capacités des Conseils d'administration**, avec des formations systématiques et des critères rigoureux pour les nominations, afin de professionnaliser leur fonctionnement.
- **Diagnostic approfondi du cadre légal de gouvernance**, pour clarifier les ambiguïtés, renforcer l'articulation avec les normes supranationales comme l'OHADA, et harmoniser les règles de contrôle.

Ces mesures s'inscrivent dans une dynamique de réforme structurée et concertée, sous l'impulsion de la DGPEIP. Elles visent à garantir la viabilité et la performance des sociétés publiques, tout en assurant une contribution accrue et durable aux objectifs de développement national.

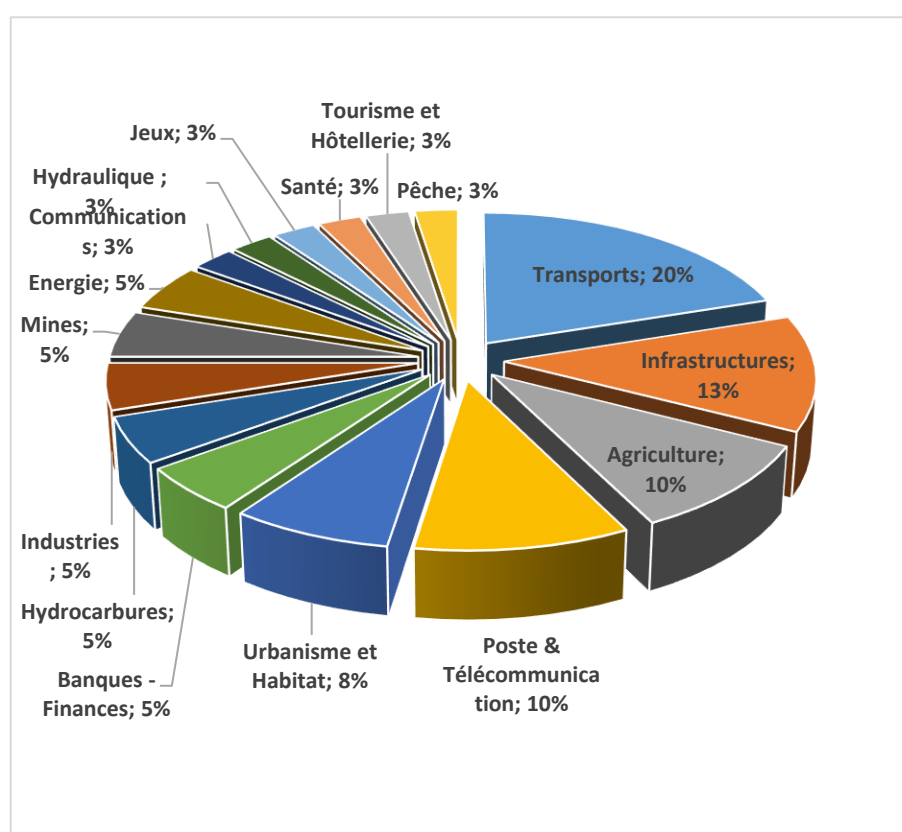
La réussite de cette transformation dépendra de l'engagement collectif des acteurs concernés, de la cohérence dans l'exécution des actions identifiées et de la volonté politique de mener à bien cette vision. Cette première revue annuelle marque ainsi le début d'une nouvelle ère pour la gestion des sociétés publiques en Guinée.

VIII. Analyse détaillée du portefeuille de l'État

Segmentation du portefeuille

Le portefeuille des organismes publics de la République de Guinée se compose de **36 sociétés anonymes publiques**, **4 sociétés publiques mixtes**, et **40 sociétés à participations minoritaires**. Ces entités jouent un rôle stratégique dans divers secteurs clés de l'économie nationale, tels que les infrastructures, l'énergie, les mines, et l'agro-industrie. À ces sociétés s'ajoutent **172 établissements publics (EPA)**, dédiés à des missions administratives, techniques et sociales, ainsi que **13 institutions internationales de financement**, dans lesquelles l'État détient des participations.

Les sociétés publiques du portefeuille de l'État sont réparties entre 16 secteurs d'activité, avec une domination des secteurs du transport et de l'agriculture, ayant respectivement 8 et 7 sociétés étatiques. Cependant, l'analyse sectorielle a porté sur 15 secteurs. La société (SAKOBA) relevant du secteur de la pêche étant à l'arrêt.



Secteurs		Nombre
1.	Transports	8
2.	Infrastructures	7
3.	Agriculture	4
4.	Poste & Télécommunication	4
5.	Urbanisme et Habitat	3
6.	Banques - Finances	2
7.	Hydrocarbures	2
8.	Industries	2
9.	Mines	2
10.	Energie	2
11.	Communication	1
12.	Hydraulique	1
13.	Jeux	1
14.	Santé	1
15.	Tourisme	1
16.	Pêche	1
TOTAL		40

La répartition sectorielle des sociétés publiques et mixtes illustre l'importance accordée aux domaines prioritaires pour le développement national. Les infrastructures et le transport représentent 33% du portefeuille, suivis de l'énergie et des hydrocarbures (10%), de l'agro-industrie (10%) des postes et télécommunications 10% et des mines (8%). Les sociétés à participation minoritaire de l'État se concentrent principalement dans les mines (60%), l'énergie (13%) et l'industrie (5%), traduisant leur rôle prépondérant dans les recettes publiques et la croissance économique.

L'analyse financière des Sociétés Publiques a porté sur 27 sociétés sur les 32 en activités ayant transmis leurs états financiers, parmi lesquels nous pouvons trouver la SONAP et EDG.

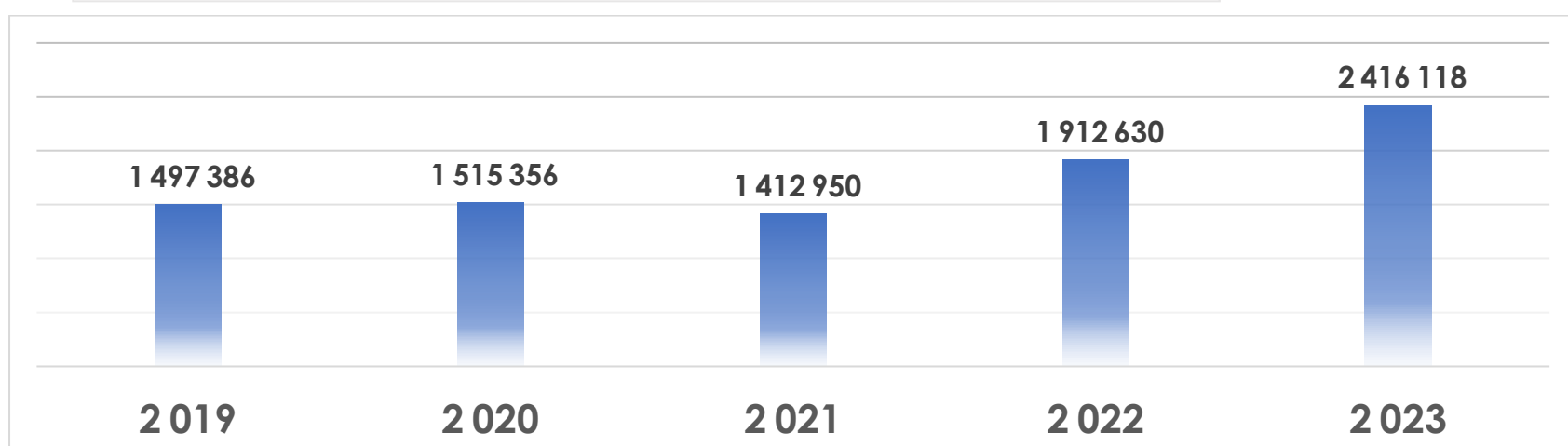
1. Performance Globale

La performance globale des sociétés publiques révèle des progrès notables au cours de la période 2019-2023, bien que des disparités persistent dans certains secteurs. Les efforts de réforme et de restructuration engagés par les autorités publiques ont permis d'amorcer une dynamique de croissance et d'amélioration des performances financières.

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des sociétés publiques a connu une augmentation significative de **61,36%** entre 2021 et 2023, passant de **1 412 milliards GNF** à **2 416 milliards GNF**. Cette progression, représentant une hausse de plus de **1 000 milliards GNF**, reflète une meilleure efficacité opérationnelle dans certains secteurs clés, notamment les mines et les transports. Elle témoigne également des effets positifs des réformes en cours, bien que certains secteurs continuent de peiner à générer des revenus stables.

Évolution du chiffre d'affaires des SP – 2019_2023 (En millions de GNF)

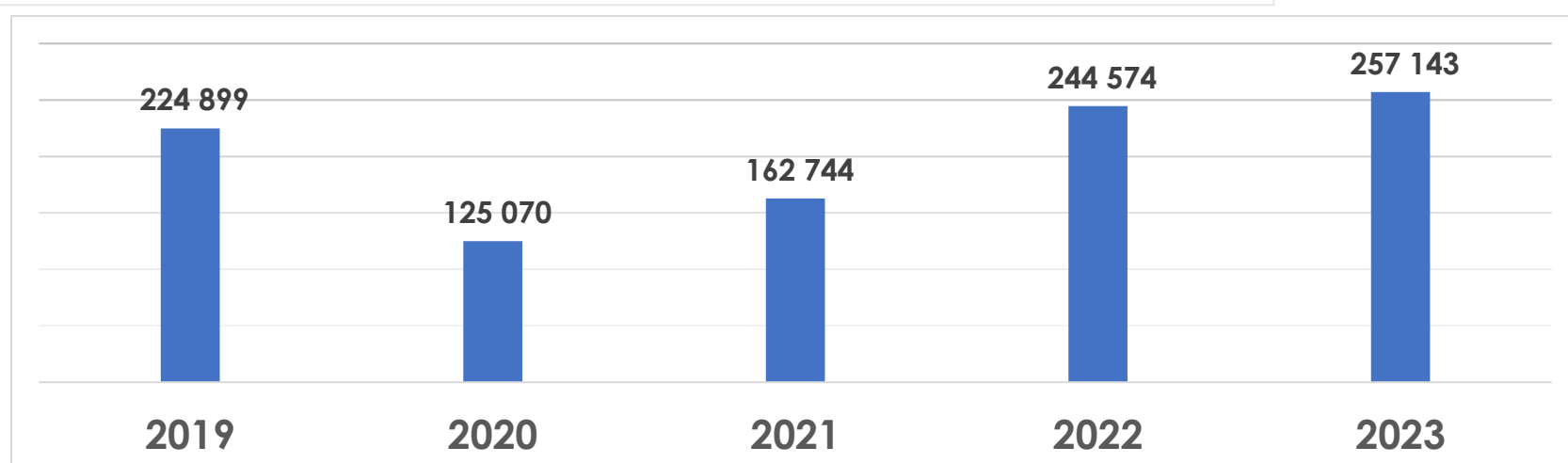


1.2 Résultat

net

Le résultat net bénéficiaire, un indicateur clé de la viabilité économique, a progressé de manière significative au cours de la même période, passant de **163 milliards GNF en 2021** à **257 milliards GNF en 2023**. Avec une hausse de **58%**, cette amélioration reflète les efforts visant à optimiser les ressources et à mieux gérer les dépenses. Toutefois, la rentabilité reste concentrée dans un nombre limité de sociétés publiques performantes, laissant entrevoir un besoin de transformation profonde dans d'autres segments.

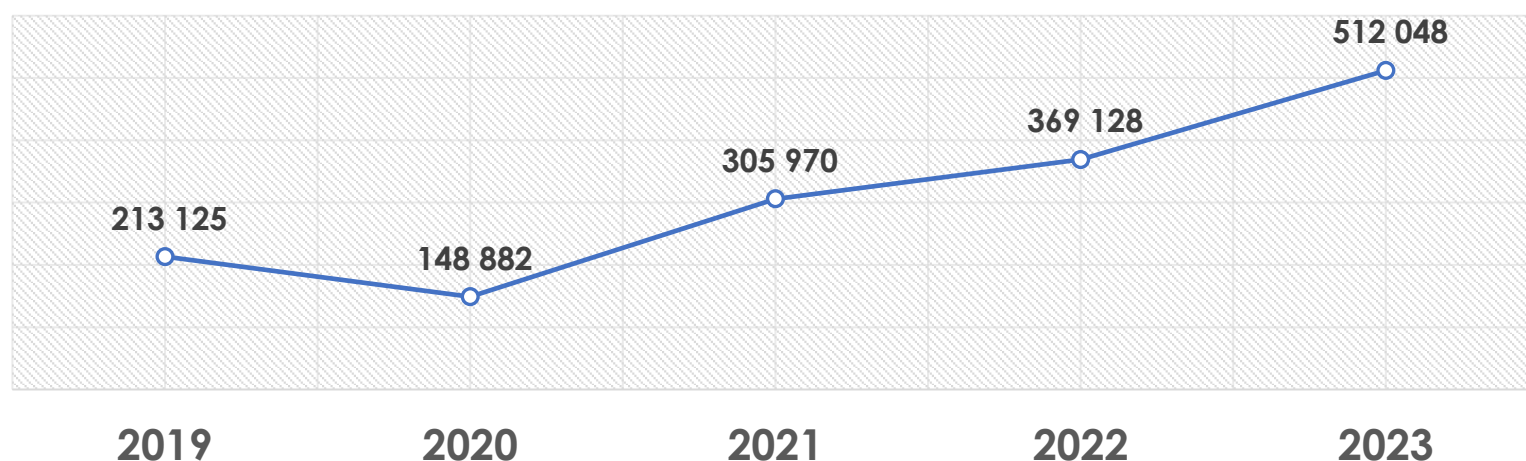
Évolution du résultat net bénéficiaire des SP – 2019_2023 (En millions de GNF)



1.3 Capacité d'autofinancement (CAF)

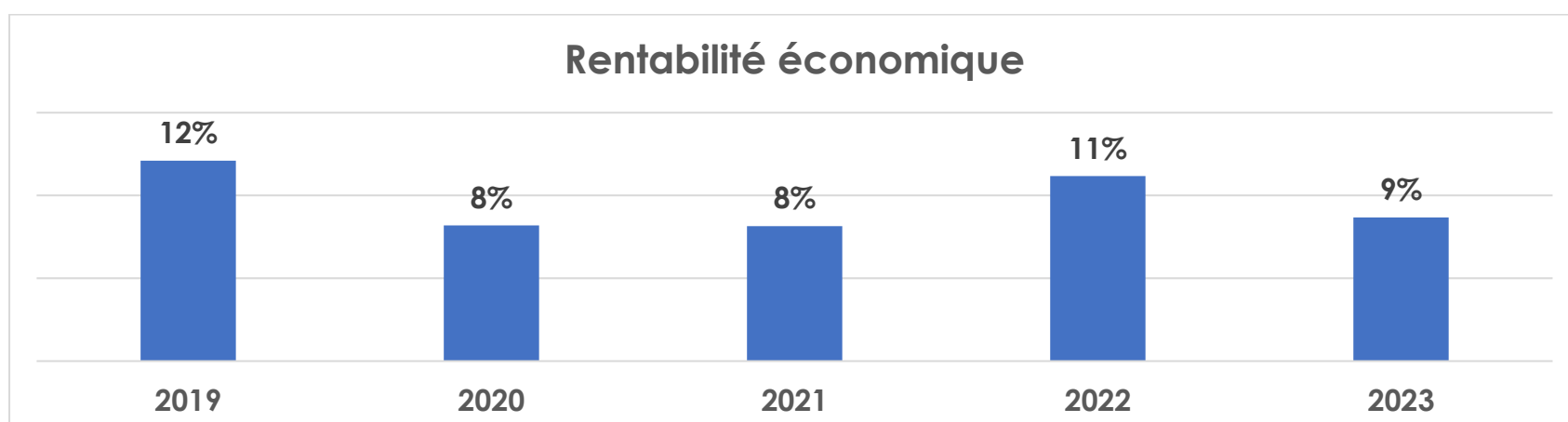
Un des points forts de l'analyse est la capacité d'autofinancement des sociétés publiques, qui a été multipliée par **3,4** entre 2020 et 2023. Cette croissance, évaluée à **244%**, met en évidence une amélioration des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle. Cela reflète une gestion plus rigoureuse et une discipline accrue dans certains secteurs, permettant aux entreprises de financer davantage leurs besoins sans dépendre uniquement des subventions publiques.

Évolution de la capacité d'autofinancement des SP – 2019-2023 (En millions)



1.4 Rentabilité Économique

La rentabilité économique, qui mesure la capacité des sociétés publiques à générer des bénéfices à partir de leurs actifs opérationnels, révèle une trajectoire fluctuante au cours de la période 2019-2023. Après avoir atteint un niveau élevé de **12%** en 2019, cet indicateur a montré une tendance à la baisse, tombant à **8% en 2020 et 2021**, avant de rebondir temporairement à **11% en 2022**. En 2023, la rentabilité économique s'établit à **9%**, marquant une légère contraction par rapport à l'année précédente.

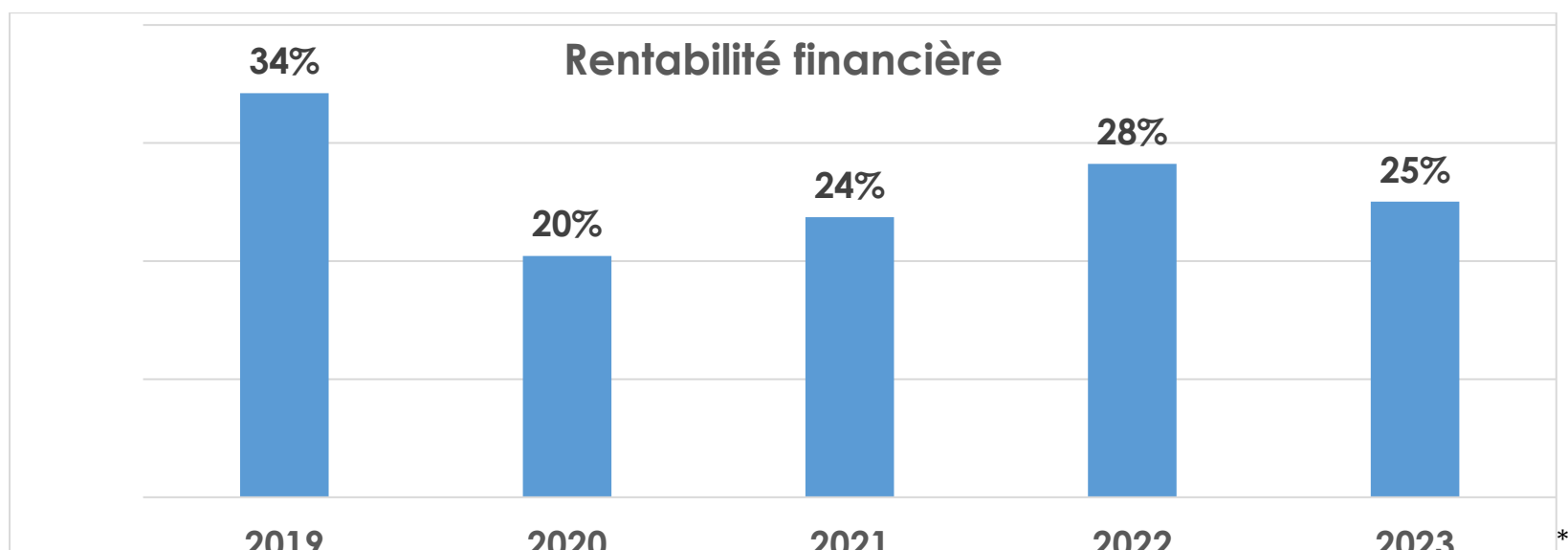


1.5 Rentabilité Financière

La rentabilité financière, qui évalue la capacité des entreprises publiques à rémunérer leurs capitaux propres, a également suivi une trajectoire irrégulière. Elle est passée de **34% en 2019** à un niveau critique de **20% en 2020**, avant de remonter à **28% en 2022** pour finalement redescendre légèrement à **25% en 2023**.

Cette dynamique met en lumière les défis spécifiques suivants :

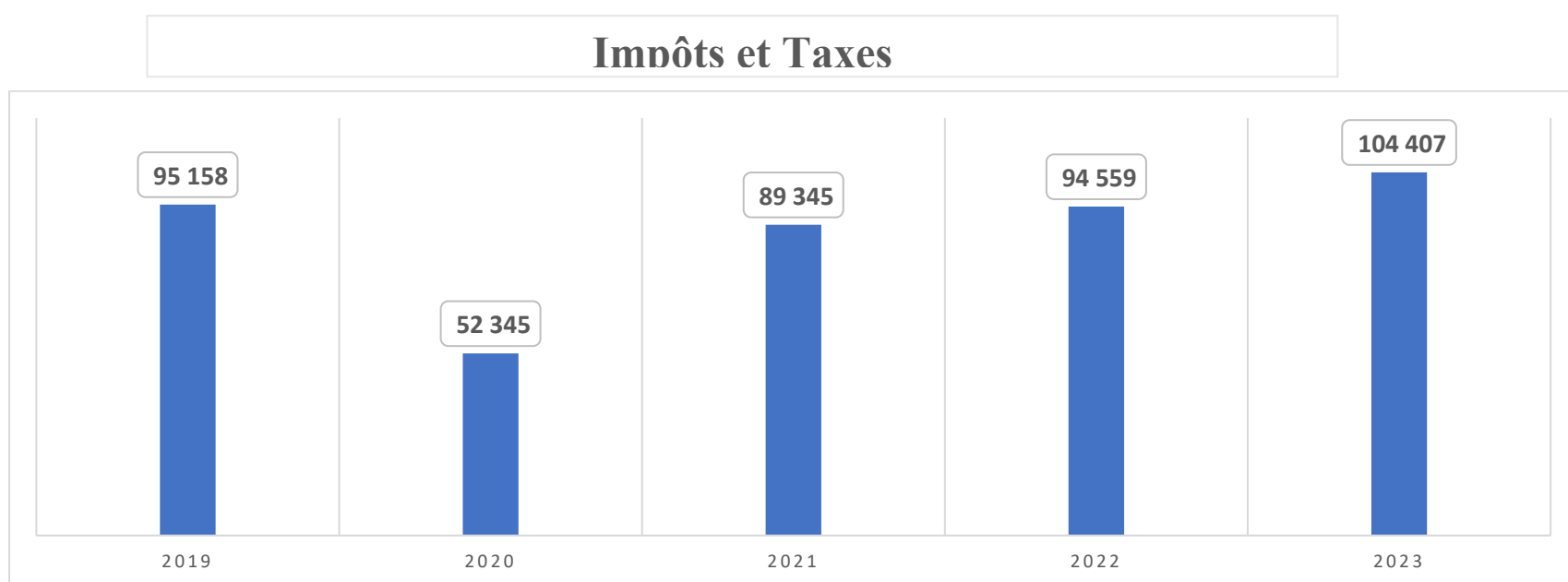
- **Dégradation du levier financier** : Une part importante des entreprises publiques n'exploite pas de manière optimale leur capacité d'endettement pour financer des projets générateurs de revenus.
- **Faible mobilisation des fonds propres** : Les capitaux non libérés ou sous-utilisés par l'État actionnaire constituent une contrainte pour plusieurs entreprises.
- **Contribution déséquilibrée** : Une poignée de sociétés performantes, notamment dans les secteurs des mines et de l'énergie, soutient les résultats globaux.



1.6 Contributions à l'État

- Impôts et Taxes

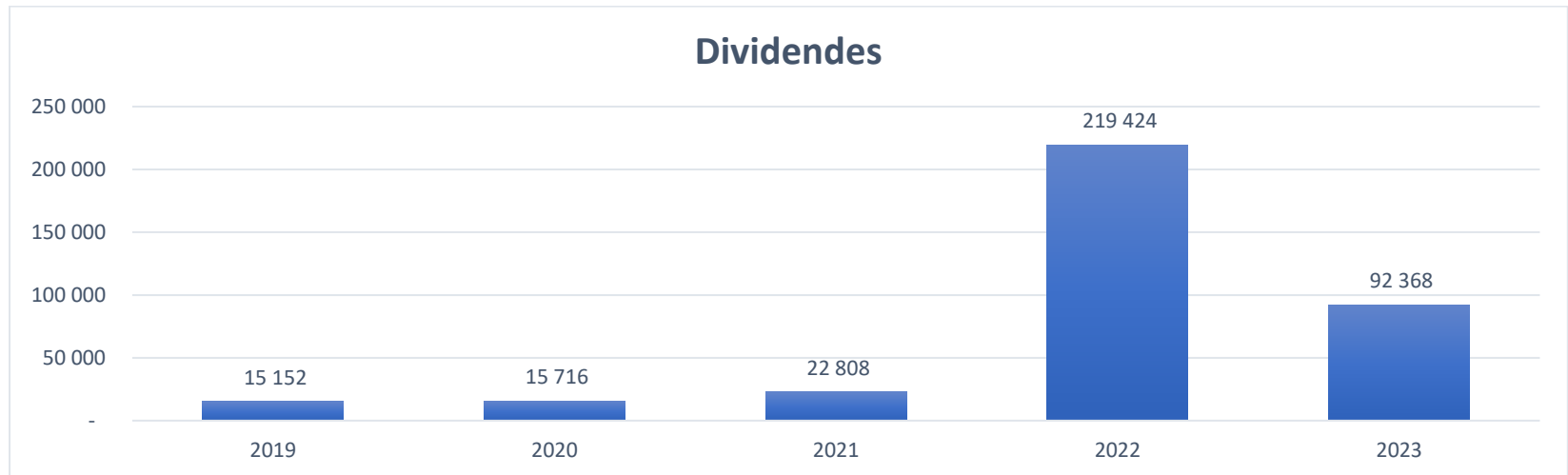
Les impôts et taxes constituent un levier clé des apports financiers des sociétés publiques à l'État. Entre 2019 et 2023, ces contributions ont suivi une trajectoire globalement ascendante, bien que marquée par des fluctuations conjoncturelles. En 2020, une contraction significative a été observée, largement attribuable à des chocs économiques externes. Toutefois, dès 2021, une dynamique de reprise s'est installée, soutenue par des efforts accrus dans la collecte fiscale et une gestion plus rigoureuse au sein des entités concernées. Entre 2021 et 2023, la contribution fiscale a continué de progresser, reflétant une meilleure coordination entre l'État et ses entreprises. Cette évolution, bien que positive, met également en lumière des opportunités inexploitées. De nombreuses sociétés publiques ne parviennent pas encore à maximiser leur potentiel en termes de création de valeur, freinées par des inefficacités structurelles ou un manque d'investissements stratégiques.



-Dividendes

Les dividendes des sociétés publiques incarnent un levier stratégique pour les finances publiques, permettant de diversifier les revenus non fiscaux de l'État. Entre 2019 et 2023, leur contribution a montré une dynamique contrastée, culminant en 2022 grâce aux performances remarquables de la **SOGUIPAMI** et de la **SOGES**, mais également à l'effort de mobilisation des arriérés de dividendes, prôné par le ministre de l'Économie et des finances. Cependant, la baisse significative enregistrée en 2023 révèle une faiblesse structurelle dans la rentabilité globale des entreprises publiques, qui peinent à maintenir une contribution soutenue.

Cette instabilité souligne la dépendance excessive de l'État à un nombre limité d'acteurs performants, tandis que la majorité des sociétés publiques ne parvient pas à générer des dividendes réguliers. Ce déséquilibre met en lumière le potentiel inexploité de nombreuses entreprises, en grande partie limité par une gouvernance inadéquate et une gestion inefficace des actifs.



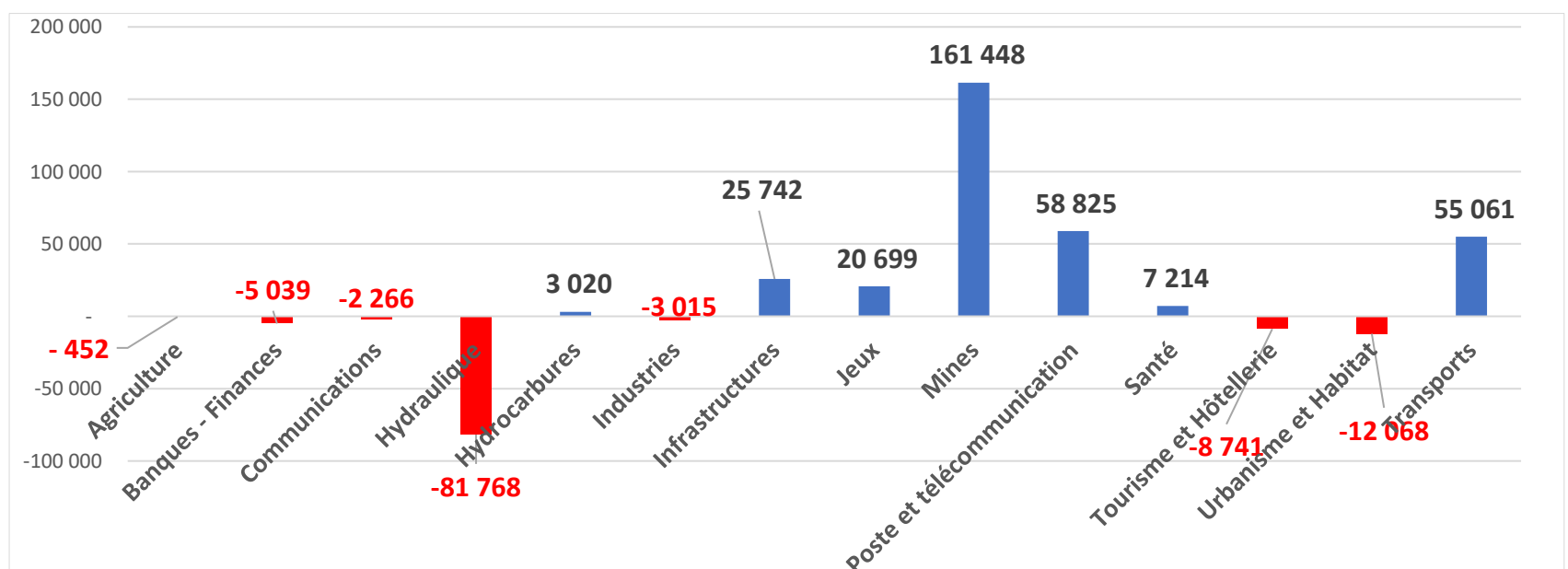
2. Performance Sectorielle

Résultats Bruts d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE), également appelé excédent brut d'exploitation (EBE), est un indicateur financier qui mesure la performance économique d'une entreprise avant la prise en compte des éléments financiers, fiscaux et exceptionnels.

Le RBE représente la richesse créée par l'activité principale de l'entreprise, indépendamment de sa structure financière et de son régime fiscal. Il permet d'évaluer la rentabilité d'exploitation d'une entreprise.

En 2023, les résultats bruts d'exploitation des sociétés publiques révèlent un contraste marqué entre les différents secteurs d'activité, mettant en évidence des performances très hétérogènes. Sur quatorze (14) secteurs analysés, **sept (7)** d'entre eux, soit **50%**, ont enregistré des résultats négatifs, traduisant des difficultés opérationnelles majeures dans certaines industries.



Secteurs Performants

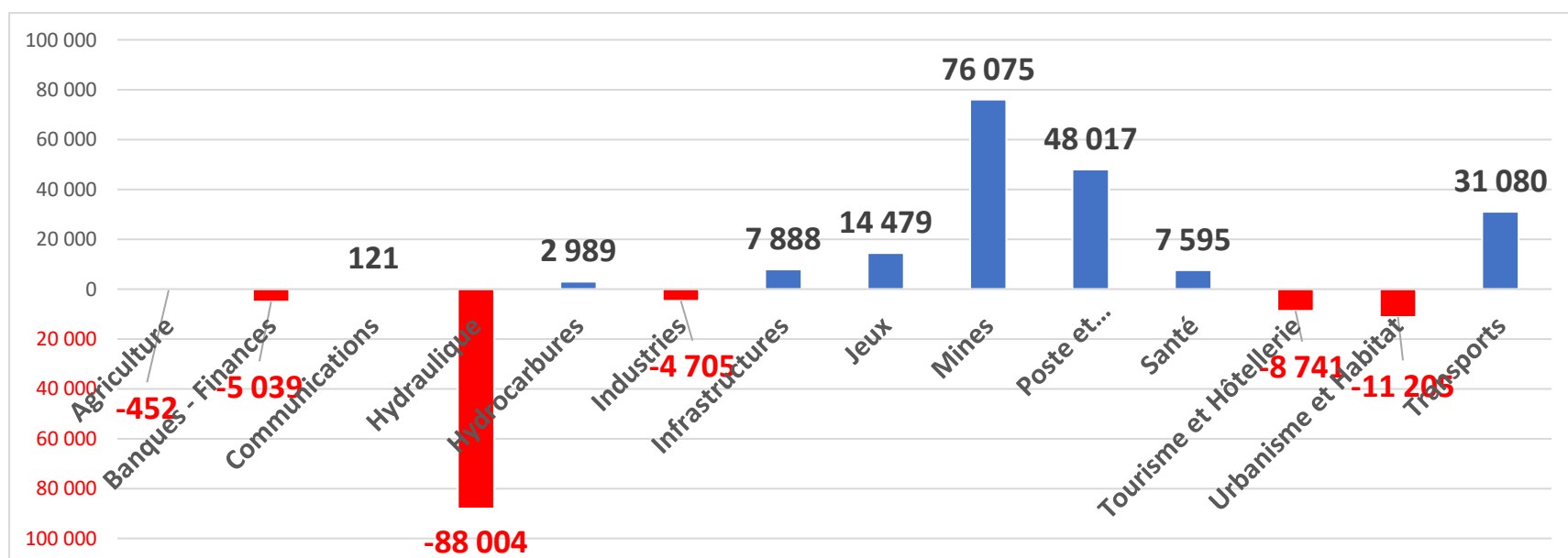
Le secteur des **mines** a consolidé son statut de pilier économique avec un résultat brut d'exploitation de **161 448 millions GNF**, porté par des acteurs stratégiques tels que la SOGUIPAMI et l'ANAIM, témoignant d'une gestion optimisée des ressources naturelles. Les **télécommunications et postes**, avec un résultat de **58 825 millions GNF**, ont bénéficié d'une demande soutenue, bien que leur potentiel de croissance reste insuffisamment exploité. Le secteur des **transports**, affichant **55 061 millions GNF**, ainsi que les secteurs des **jeux** et de la **santé**, avec respectivement **25 742 millions GNF** et **7 214 millions GNF**, reflètent des contributions stables mais d'un poids économique moindre par rapport aux secteurs stratégiques.

Secteurs Déficitaires

le secteur de l'**hydraulique** a enregistré le pire déficit, atteignant **-81 768 millions GNF**, principalement dû aux contre-performances de la SEG, confrontée à des inefficacités opérationnelles et des défis structurels majeurs. Le secteur de l'**urbanisme et habitat**, avec un déficit de **-12 068 millions GNF**, reste marqué par des lacunes structurelles et une gestion budgétaire inadéquate. Le **tourisme et hôtellerie**, malgré son potentiel significatif, affiche un déficit de **-8 741 millions GNF**, en grande partie lié aux difficultés de l'ONT à récupérer et valoriser son patrimoine touristique et hôtelier. Le secteur des **infrastructures**, avec un déficit de **-3 015 millions GNF**, illustre des inefficacités dans la mise en œuvre des projets et une faiblesse dans l'optimisation des ressources. Enfin, le secteur des **banques et finances**, avec un déficit de **-5 039 millions GNF**, continue de faire face à des défis structurels et opérationnels qui limitent sa contribution économique.

Résultats Nets

Le résultat net reflète la performance financière globale de l'entreprise. Il est souvent utilisé pour évaluer la rentabilité de l'entreprise et pour déterminer sa capacité à distribuer des dividendes ou à financer sa croissance.



En 2023, les résultats nets des sociétés publiques révèlent des disparités notables entre les secteurs. Sur les quatorze (14) secteurs analysés, six (6) ont enregistré des pertes nettes soit, 43% des secteurs (6/14). On constate que ce sont les mêmes secteurs qui présentaient un résultat brut d'exploitation négatif. À une exception, le secteur de la communication avec l'Office National de la Publicité (OGP). En effet, l'OGP présente un RBE négatif (-2 266 millions de GNF) et un RN positif (121 millions de GNF). Cela est dû à une forte reprise de provision et à un résultat hors activité ordinaire (HAO) positif.

Les secteurs clés se démarquent comme suit :

- Le secteur **minier**, avec un résultat net de **76 075 millions GNF**, continue de dominer, porté par les performances dynamiques de la SOGUIPAMI et de l'ANAIM.

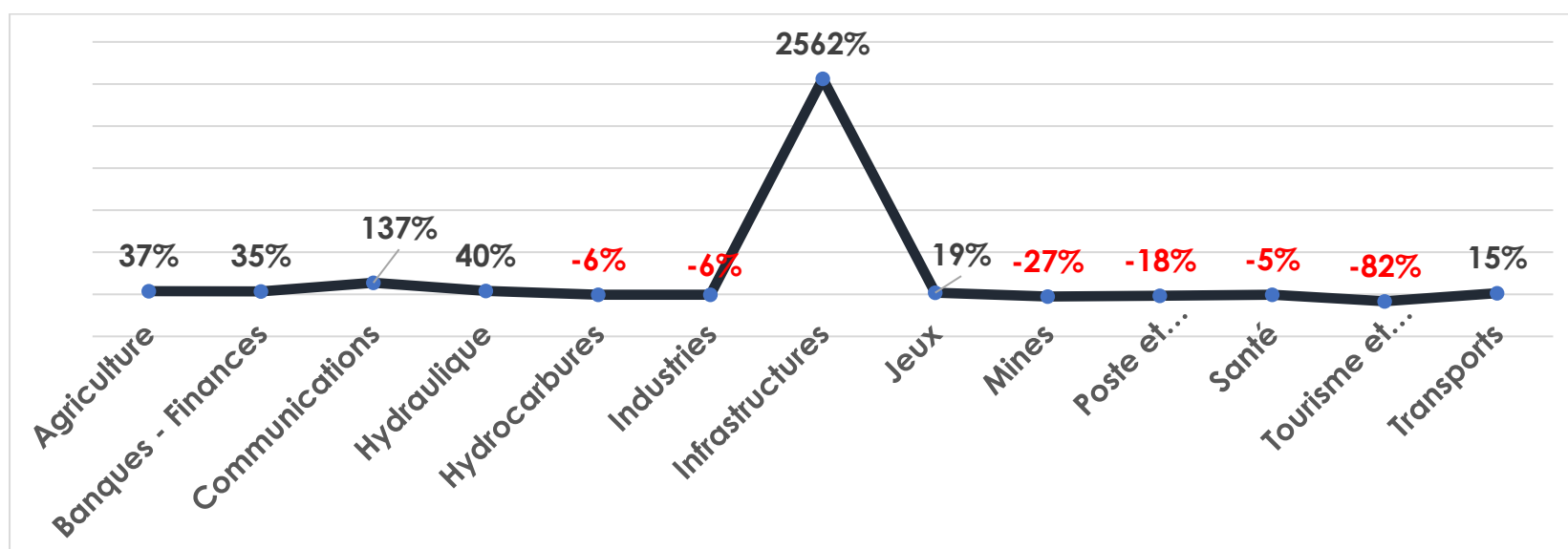
- Les **postes et télécommunications**, générant **48 017 millions GNF**, confirment leur potentiel dans un environnement de forte demande pour les services numériques et de communication.
- Les secteurs déficitaires incluent les **hydrauliques**, avec une perte marquante de **-88 004 millions GNF**, et l'**urbanisme et habitat**, qui affiche un déficit de **-11 205 millions GNF**, traduisant des défis structurels persistants.
- Le secteur de l'énergie (SOGES) a un résultat net de 1 024 616 millions de GNF

Effet de Levier d'Endettement

L'effet de levier d'endettement est un concept financier qui mesure l'impact de l'endettement sur la rentabilité des capitaux propres d'une entreprise. Il s'agit d'utiliser l'endettement pour accroître la rentabilité pour les actionnaires. Cependant, cet effet peut être à double tranchant : il peut amplifier les gains mais aussi les pertes. L'effet de levier repose sur l'idée que si une entreprise emprunte à un coût inférieur au rendement généré par les fonds empruntés, la rentabilité des capitaux propres sera augmentée.

Contrairement aux entreprises privées, les sociétés publiques ne cherchent pas toujours à maximiser la rentabilité pour les actionnaires. Leur mission peut inclure des objectifs sociaux, économiques ou environnementaux. Cependant, l'effet de levier reste pertinent pour évaluer leur performance financière.

L'analyse de l'effet de levier d'endettement montre que la majorité des secteurs publics ne sont pas en situation de surendettement critique, à l'exception de cas spécifiques.



- Les **infrastructures** affichent un effet de levier alarmant de **2562%**, indiquant une dépendance excessive à l'endettement pour financer des projets souvent peu rentables ou retardés.
- Les **communications**, avec un levier de **137%**, montrent également une pression d'endettement significative, nécessitant une meilleure structuration de leur gestion financière.

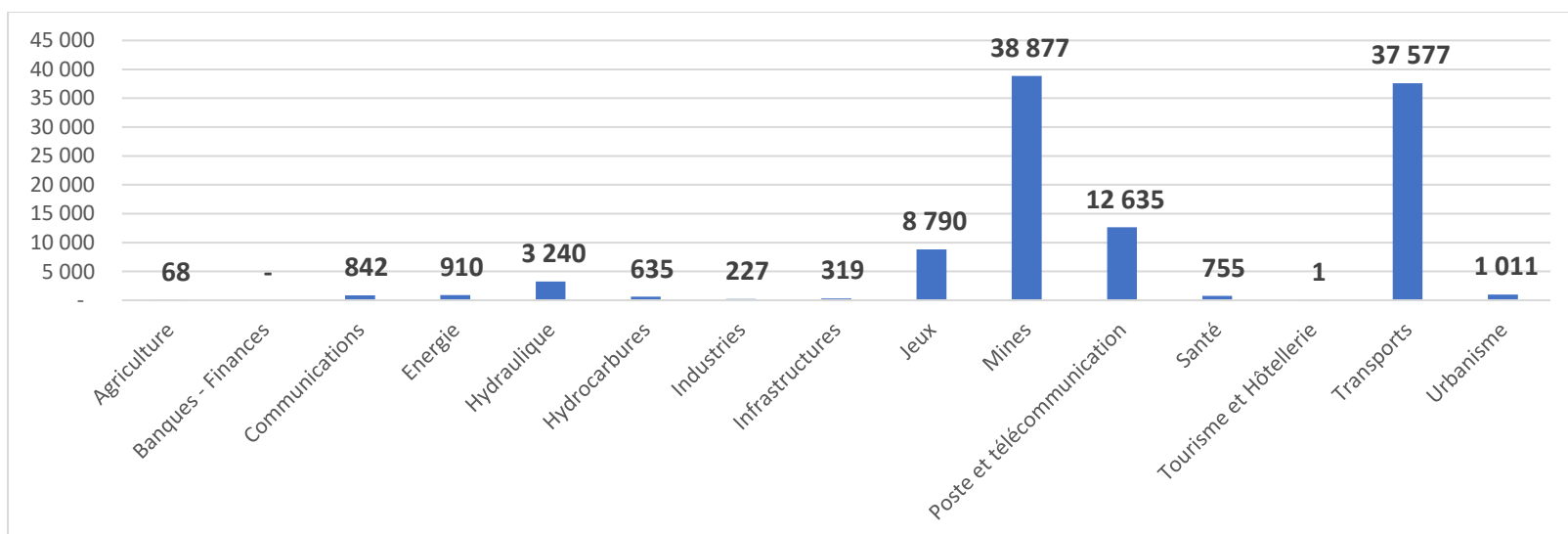
Contributions en Impôts, Taxes et Dividendes

- Impôts et Taxes :

Les impôts et taxes représentent des prélèvements obligatoires effectués par l'État et les collectivités locales pour financer les services publics et les missions régaliennes (éducation, santé, sécurité, infrastructures, etc.). Ils sont une composante essentielle des finances publiques et de la régulation économique. Ils permettent également une redistribution des richesses.

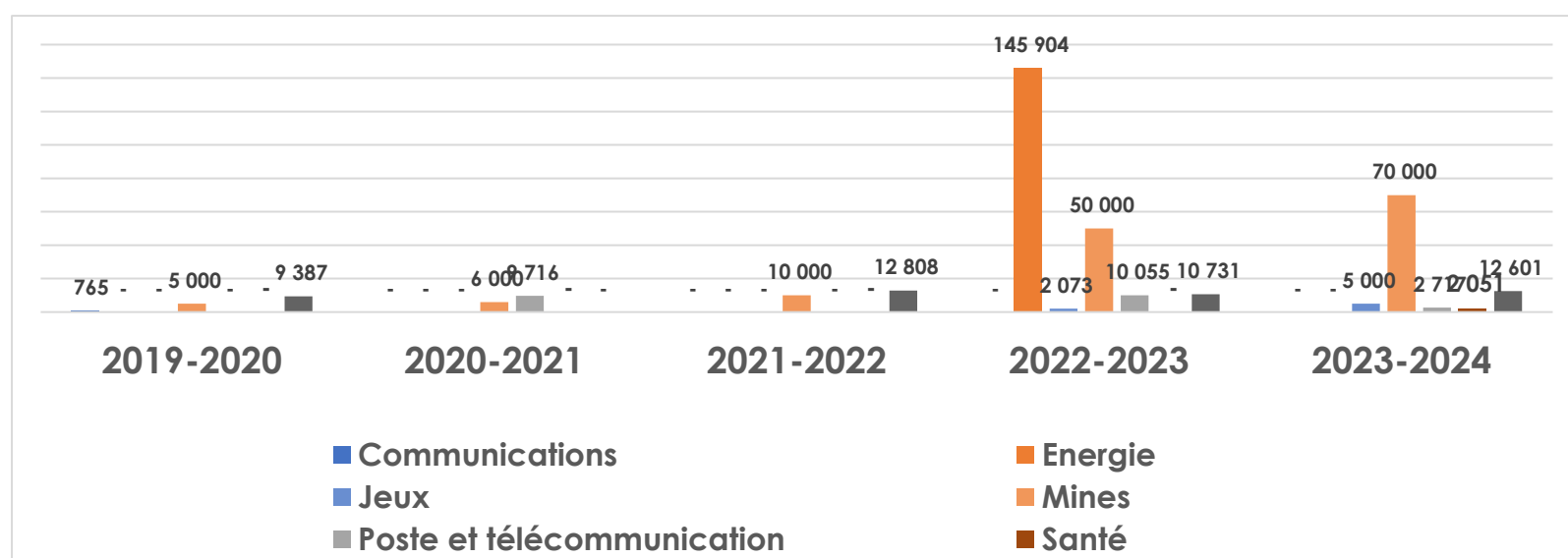
Grâce à des systèmes progressifs (ex. impôt sur le revenu), l'État redistribue les ressources pour réduire les inégalités sociales.

Les secteurs des **mines** et des **transports** sont les principaux contributeurs fiscaux en 2023. Le secteur minier, grâce à sa rentabilité, reste le pilier des recettes fiscales. Les contributions restent faibles dans des secteurs comme l'urbanisme et l'hôtellerie, illustrant leur faible rentabilité.



- Dividendes

En 2023-2024, la contribution du secteur de l'**énergie** aux dividendes a fortement diminué, en grande partie à cause des difficultés de recouvrement des factures de l'EDG par la **SOGES** et la **SOGEKA**, qui jouent un rôle central dans ce secteur. Cette dépendance aux performances individuelles de ces deux sociétés rend le secteur particulièrement vulnérable aux variations de leurs résultats financiers. Parallèlement, le secteur des **transports** a maintenu une contribution notable, soulignant son importance croissante dans la diversification des revenus non fiscaux de l'État.



Effectifs par Secteur d'Activité

Les sociétés publiques jouent un rôle essentiel dans le maintien et la création d'emplois, tant directement à travers leurs activités que de manière indirecte en soutenant l'économie et d'autres secteurs. Leur importance pour l'emploi réside dans leur capacité à stabiliser le marché du travail, promouvoir l'inclusion sociale et stimuler le développement économique.

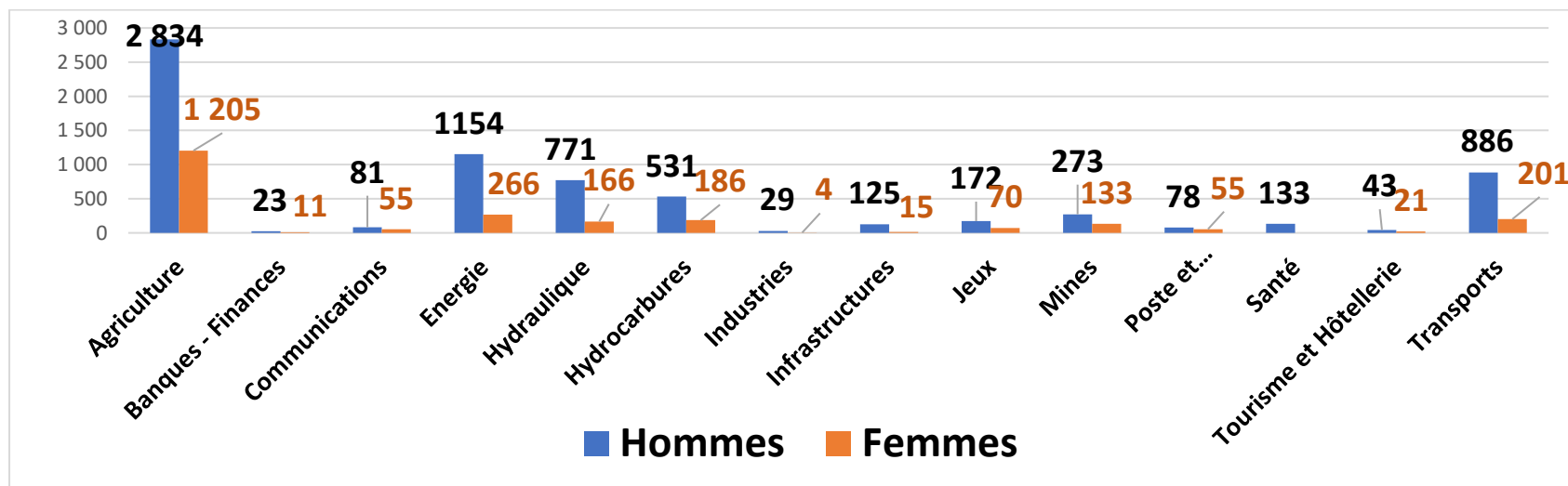
Elles figurent souvent parmi les plus grands employeurs en République de Guinée (9 457 employés), notamment dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture avec 4 039 employés soit près de 43% des emplois des sociétés publiques.

Elles assurent souvent un rôle de stabilisateur social en maintenant des emplois même en période de ralentissement économique, étant présent dans des régions où le secteur privé est peu présent.

Les sociétés publiques offrent souvent des emplois accessibles à diverses catégories sociales (jeunes diplômés, personnes peu qualifiées, populations marginalisées).

En soutenant les fournisseurs locaux, les sous-traitants et les PME, elles favorisent l'emploi dans d'autres secteurs. Le taux de féminisation est de 24%, en effet, sur les 9 457 emplois, 2 312 sont occupés par des femmes. Le secteur des postes et des télécommunications dispose du meilleur taux de féminisation avec près de 41% de femmes dans ses effectifs.

Le secteur de l'agriculture compte 2 834 employés, soit 42,46% des effectifs des sociétés publiques, avec une répartition de 1 205 femmes et 1 629 hommes.

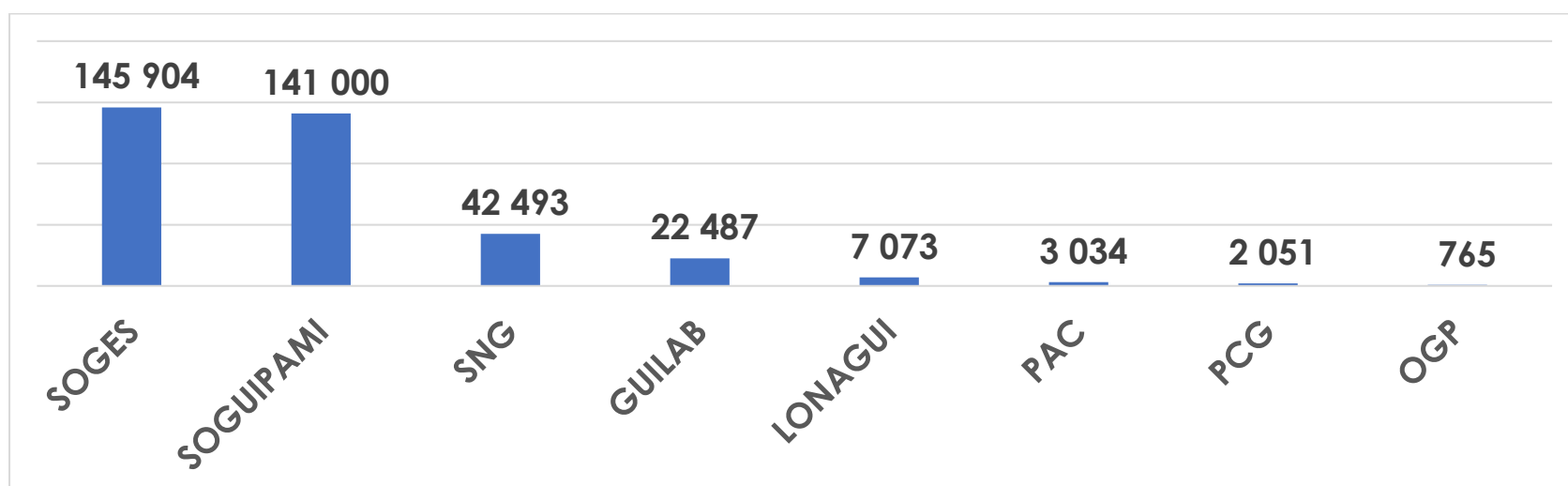


3. Performance Individuelle

Analyse Comparative des Sociétés Publiques

Dividendes Versés sur les 5 Dernières Années

Sur les cinq dernières années, **seulement huit sociétés publiques sur 33 en activité ont été capables de verser des dividendes à l'État soit 24%**. Les contributions sont dominées par la **SOGES** et la **SOGUIPAMI**, qui représentent à elles seules **79%** du total des dividendes versés. La **SNG** suit avec **42 493 millions GNF**, tandis que des sociétés comme **LONAGUI** et **GUILAB** apportent des montants plus modestes, respectivement **7 073 millions GNF** et **22 487 millions GNF**.



Taux de Rentabilité et Solidité financière

N°	Société	ROE (%)	Solidité (%)
1	ANA	5%	-41%
2	AGERROUTE	65%	85%
3	AGESPI	-89%	-57%
4	ANAIM	6%	34%
5	BNIG	-34%	7,5%
6	CASER	13%	-67,2%
7	CGC	6%	-10,6%
8	FGPE	-10%	-11,2%
9	FAP-GAB	2%	2%
10	GUILAB	10%	-50,3%
11	LONAGUI	38%	54%
12	OGP	2%	-41%
13	ONT	-25%	-26%
14	PCG	3%	3%
15	PAC	2%	-10%
16	SOGEB	30%	14,3%
17	SOGEAC	11%	8%
18	SEG	-19%	-14%
19	SOGES	20%	11%
20	SOGUIPAMI	56%	80%
21	SONAPI	-29%	-31%
22	SIGUICODA	-1%	37,3%
23	SNG	19%	23%

Parmi les sociétés publiques, certaines se distinguent par une bonne rentabilité financière. Les meilleures performances sont enregistrées par **AGERROUTE (65%)**, qui affiche une exploitation optimale de ses capitaux propres. Elle est suivie de **SOGUIPAMI (56%)**, dont le rôle stratégique dans l'économie nationale se traduit par une forte rentabilité. **LONAGUI (38%)** se positionne également comme un acteur clé, grâce à une gestion efficace de ses ressources. **SOGEB (30%)** et **SOGES (20%)**, reflétant une bonne capacité à générer des profits à partir de leurs capitaux propres.

À l'inverse, certaines sociétés rencontrent des difficultés majeures. **AGESPI (-89%)** affiche une mauvaise performance, révélant une perte importante. **BNIG (-34%)** et **SONAPI (-29%)** présentent également des résultats négatifs significatifs, témoignant de problèmes structurels et opérationnels. **ONT (-25%)** et **SEG (-19%)** ferment ce groupe, signalant des faiblesses dans leur capacité à valoriser leurs capitaux propres. Ces sociétés nécessitent des interventions pour rétablir leur viabilité financière.

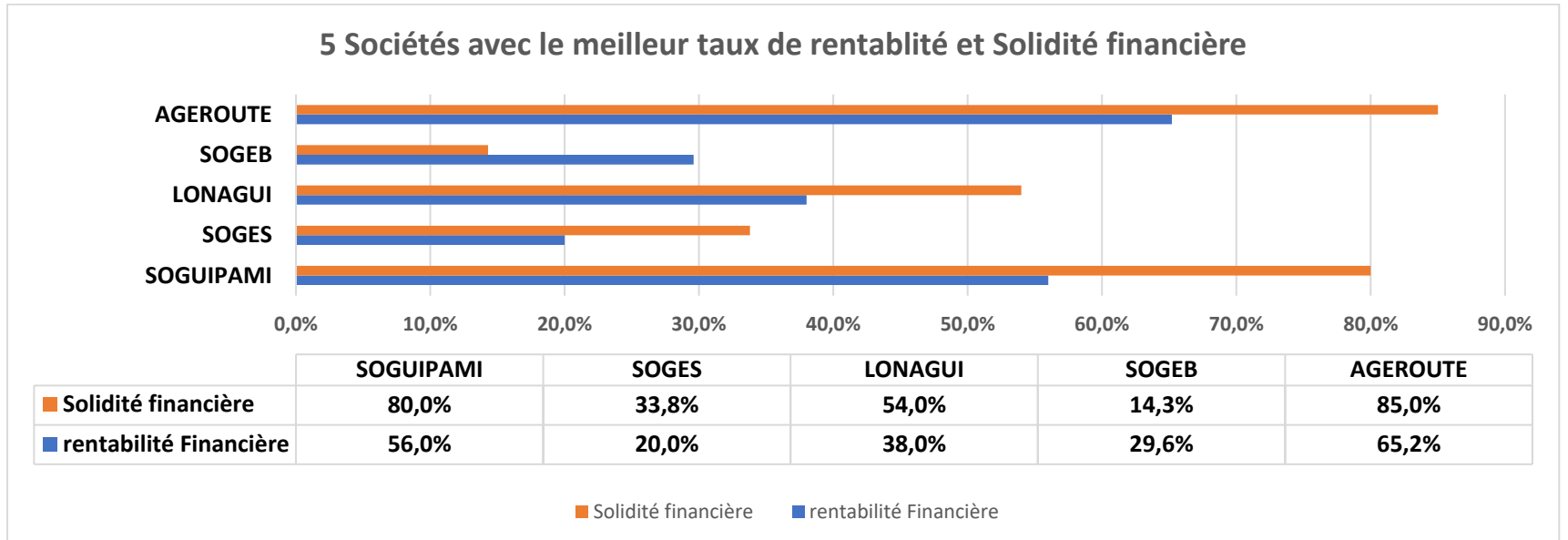
Un nombre notable de sociétés, telles que **CG, EDG, FGHG, FER, LBTP, SPG, SCK, SONAP, SNCFG et SOGUIPAH**, ne disposent pas d'informations financières disponibles pour le calcul du ROE. Cette absence de données complique leur évaluation et reflète un manque de transparence ou une faiblesse dans la transmission des états financiers. Il est essentiel d'améliorer le suivi financier de ces entités pour garantir une évaluation complète et identifier les leviers de performance.

5 Meilleurs Taux de Rentabilité (ROE)

Les performances financières en 2023 mettent en avant cinq sociétés affichant des indicateurs solides en termes de **retour sur fonds propres (ROE)** et de **solidité financière** :

- **AGERROUTE** a une solidité financière de **85%** et une rentabilité de **65,2%** ;
- **SOGUIPAMI** affiche une solidité financière de **80%** et une rentabilité de **56%** ;

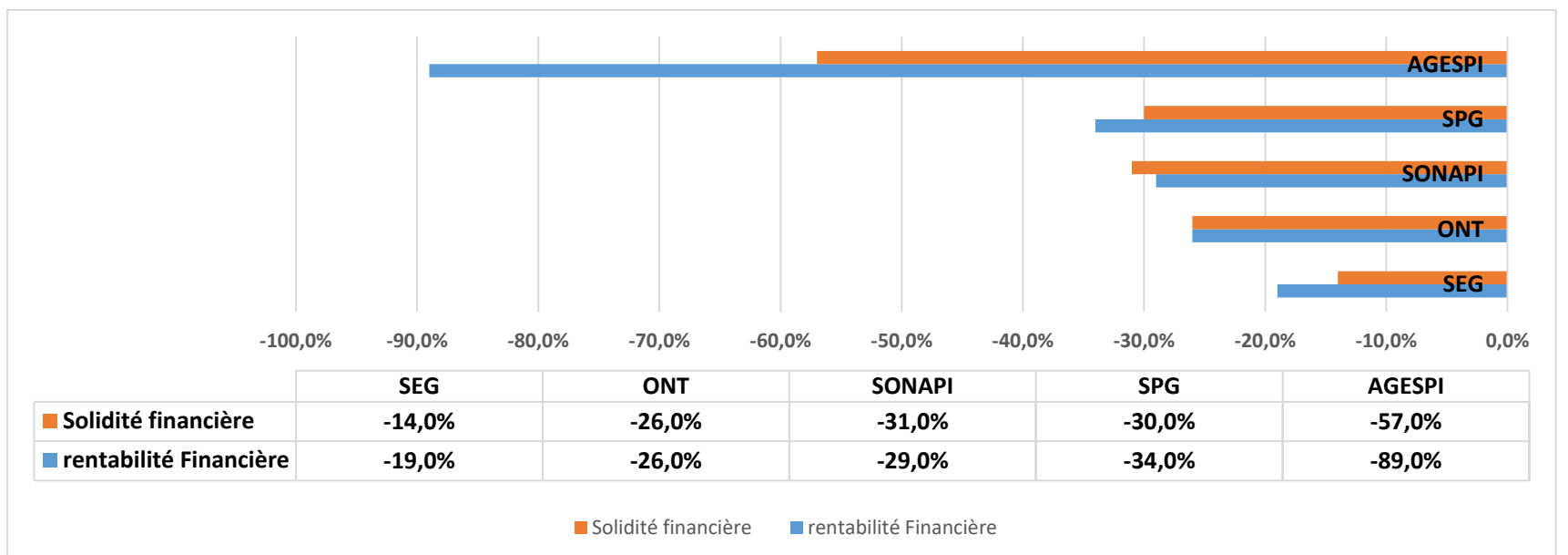
- **ANAIM** et **LONAGUI** montrent des performances équilibrées, avec une solidité respective de **33,8%** et **54%**, et une rentabilité de **7%** et **38%**.
- **SOGEB**, avec une rentabilité de **29,6%**, maintient une solidité financière de **14,3%**.



Taux de Rentabilité et Solidité financière les plus faibles

À l'opposé, certaines sociétés publiques affichent les pires performances financières :

- La **SEG** présente une solidité financière de **-14%** et une rentabilité négative de **-19%**, impactée par des défis structurels et une gestion inefficace.
- L'**ONT** et la **SONAPI** enregistrent des indicateurs alarmants, avec une rentabilité respective de **-26%** et **-34%**, traduisant des pertes d'exploitation persistantes.
- Les **SPG** et **AGESPI** complètent ce tableau avec des solidités financières extrêmement faibles de **-30%** et **-57%**, soulignant la nécessité de restructurations profondes.



2. Conformité Légale

N°	Société	Acte de création	Conformité des Statuts	Commissaires aux Comptes	CA	Auditeur Interne	Analyste Évaluateur	Plan stratégique	Contrat-programme	Score (%)	Note
1	PCG	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	75	A améliorer
2	CGC	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
3	SOGEAC	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✗	50	A risque
4	ONT	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
5	GUILAB	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	62,5	A risque
6	FAP-GAB	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
7	EDG	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	62,5	A risque
8	FER	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	62,5	A risque
9	AGERROUTE	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	62,5	A risque
10	ANA	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	50	A risque
11	SNG	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	50	A risque
12	SOGEB	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	50	A risque
13	ANAIM	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
14	SOGUIPAMI	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✗	50	A risque
15	AGESPI	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
16	FGPE	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
17	SEG	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	62,5	A risque
18	SOGES	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	75	A améliorer
19	SONAP	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
20	SNCFG	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	25	Critique
21	SONAPI	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	62,5	A risque
22	SPG	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	50	A risque
23	BNIG	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	37,5	Critique
24	PAC	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	50	A risque
25	OGP	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	37,5	Critique
26	LONAGUI	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✗	50	A risque
27	SCK	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	37,5	Critique
28	LBTP	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	25	Critique
29	SOGUIPAH	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	37,5	Critique
30	FGH	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	25	Critique
31	CG	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	12,5	Critique
32	CASER	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	12,5	Critique

Au vu des huit critères de conformité légale retenues, aucune société publique et mixte n'est conforme. Les sociétés les mieux notées de cette catégorie sont la PCG et SOGES qui sont toutes les deux à 75% ce qui correspond à la tranche 'A améliorer'.

65% des sociétés représentent un risque au vu de leur niveau de conformité légale en remplissant moins de 6 sur les 8 critères retenus.

28% des sociétés remplissent moins de 50 % des critères retenus et sont dans une situation critique et font face à un besoin urgent de mise en conformité.

2. Vitalité des Organes de Gouvernance

N°	Société	Existence du CA	2 Réunions légales	Transmission PV	Score (%)
1	ANA	✗	✗	✗	0/3
2	AGERROUTE	✓	✓	✓	3/3
3	AGESPI	✓	✓	✓	3/3
4	ANAIM	✓	✓	✗	2/3
5	BNIG	✓	✓	✗	2/3
6	CASER	✗	✗	✗	0/3
7	CGC	✓	✓	✓	3/3
8	CG	✗	✗	✗	0/3
9	EDG	✓	✓	✓	3/3
10	FGPE	✓	✓	✓	3/3
11	FGH	✗	✗	✗	0/3
12	FAP-GAB	✓	✓	✓	3/3
13	FER	✓	✓	✗	2/3
14	GUILAB	✓	✓	✓	3/3
15	LBTP	✗	✗	✗	0/3
16	LONAGUI	✓	✓	✓	3/3
17	OGP	✓	✓	✓	3/3
18	ONT	✓	✓	✓	3/3
19	PCG	✓	✓	✗	2/3
20	PAC	✓	✓	✗	2/3
21	SPG	✓	✗	✗	1/3
22	SCK	✗	✗	✗	0
23	SOGEB	✓	✓	✓	3/3
24	SOGEAC	✗	✗	✗	0
25	SEG	✓	✓	✓	3/3
26	SOGES	✓	✓	✓	3/3
27	SOGUIPAH	✓	✓	✓	3/3
28	SOGUIPAMI	✓	✗	✗	1/3
29	SONAP	✓	✓	✓	3/3
30	SONAPI	✓	✓	✓	3/3
31	SNCFG	✗	✗	✗	0
32	SNG	✓	✓	✓	3/3

Les sociétés **AGERROUTE, AGESPI, CGC, EDG, FGPE, FAP-GAB, GUILAB, LONAGUI, OGP, ONT, SOGEB, SEG, SOGES, SOGUIPAH, SONAP, SONAPI et SNG** avec un score de **3/3**, démontrent une gouvernance solide. Elles remplissent les trois critères : existence d'un Conseil d'Administration, réunions régulières et transmission des PV. Ces sociétés établissent une norme élevée en matière de supervision et de transparence.

À l'opposé, **ANA, CASER, CG, FGH, LBTP, SCK, SOGEAC, et SNCFG** avec un score de **0/3**, présentent des lacunes importantes. L'absence d'organes actifs et de mécanismes de suivi compromet leur gestion et leur alignement stratégique. Ces sociétés nécessitent des mesures correctives urgentes pour améliorer leur fonctionnement.

3. Capacité à Distribuer des Dividendes

N°	Société	Versement régulier	Capacité immédiate	Potentiel à 3 ans	Score (%)
1	ANA	✗	✓	✓	2/3
2	AGEROUTE	✗	✓	✓	2/3
3	AGESPI	✗	✗	✗	0/3
4	ANAIM	✗	✓	✓	2/3
5	BNIG	✗	✗	✓	1/3
6	CASER	✗	✗	✗	0/3
7	CGC	✗	✗	✓	1/3
8	CG	✗	✗	✗	0/3
9	EDG	✗	✗	✗	0/3
10	FGPE	✗	✗	✗	0/3
11	FGHG	✗	✗	✗	0/3
12	FAP-GAB	✗	✓	✓	2/3
13	FER	✗	✗	✓	1/3
14	GUILAB	✓	✓	✓	3/3
15	LBTP	✗	✗	✗	0/3
16	LONAGUI	✗	✓	✓	2/3
17	OGP	✗	✗	✓	1/3
18	ONT	✗	✗	✗	0/3
19	PCG	✗	✓	✓	2/3
20	PAC	✗	✓	✓	2/3
21	SPG	✗	✗	✓	1/3
22	SCK	✗	✗	✗	0/3
23	SOGEB	✗	✓	✓	2/3
24	SOGEAC	✗	✓	✓	2/3
25	SEG	✗	✗	✗	0/3
26	SOGES	✗	✓	✓	2/3
27	SOGUIPAH	✗	✗	✗	0/3
28	SOGUIPAMI	✓	✓	✓	3/3
29	SONAP	✗	✓	✓	2/3
30	SONAPI	✗	✗	✓	1/3
31	SNCFG	✗	✗	✗	0/3
32	SNG	✓	✓	✓	3/3

Les sociétés **GUILAB, SOGUIPAMI, SNG, et SOGES** se distinguent par leurs bonnes performances. En remplissant les trois critères d'évaluation – **versement régulier de dividendes, capacité immédiate à distribuer des dividendes, et potentiel de croissance à moyen terme** – elles démontrent une gouvernance solide, une capacité de redistribution élevée et une contribution significative aux finances publiques. Ces résultats reflètent une gestion exemplaire et une vision stratégique claire, les positionnant comme des modèles dans le portefeuille public.

Les sociétés **AGESPI, CASER, CG, EDG, FGPE, FGHG, LBTP, ONT, SCK, SEG, SOGUIPAH, et SNCFG** affichent un **score de 0/3**, ce qui indique qu'elles ne remplissent aucun des trois critères d'évaluation. Cette absence de performance traduit des insuffisances notables, tant sur le plan financier qu'opérationnel. Ces sociétés nécessitent une attention urgente pour identifier les blocages et mettre en place des mesures correctives visant à améliorer leur gouvernance, leur rentabilité et leur alignement stratégique.

Panorama Sectoriel

Agriculture
Agriculture et Agro- Industrie

Le secteur agricole en Guinée est le plus grand pourvoyeur d'emplois, constituant une base essentielle pour l'économie nationale et le bien-être social. Malgré cette importance, il est confronté à des défis majeurs qui affectent sa performance globale. Parmi les trois sociétés publiques présentées dans ce secteur, deux souffrent d'un manque de gouvernance et d'infrastructures non fonctionnelles, limitant leur impact économique potentiel.

Points forts du secteur

- **Premier employeur national** : Avec des milliers de travailleurs, notamment dans des sociétés comme la SOGUIPAH (3 993 employés), le secteur agricole est essentiel pour réduire le chômage et soutenir les communautés rurales.
- **Ressources naturelles abondantes** : Le secteur bénéficie de terres fertiles et de conditions climatiques favorables pour des cultures comme le coton, l'arachide et les palmiers à huile.
- **Initiatives de transformation locale** : La SOGUIPAH et SIGUICODA mènent des efforts pour transformer localement leurs productions, comme l'huile de palme et le riz.

Défis sectoriels

1. **Défaillances institutionnelles** :
 - La SCK (Société Cotonnière de Kankan) et SIGUICODA n'ont pas de conseils d'administration ni d'auditeurs internes en place.
 - La SCK n'a pas encore libéré son capital social, limitant sa capacité à opérer efficacement.
2. **Sous-utilisation des infrastructures** : SIGUICODA et la SOGUIPAH doivent moderniser leurs infrastructures pour accroître leurs capacités de transformation locale.
3. **Absence de données financières actualisées** : La SOGUIPAH, bien que déployant des efforts significatifs, manque de transparence financière.

Perspectives

Pour exploiter pleinement le potentiel du secteur, les mesures suivantes sont essentielles :

- **Libération du capital social** : La SCK doit libérer son capital pour accéder à des financements et opérer efficacement.
- **Renforcement de la gouvernance** : Mise en place des conseils d'administration et des auditeurs internes pour les sociétés concernées.
- **Modernisation des infrastructures** : Investissements dans les outils de production et infrastructures de transformation comme les rizeries pour SIGUICODA et les huileries pour SOGUIPAH.
- **Amélioration de la transparence** : Publication régulière de données financières pour évaluer la performance et attirer les investisseurs.



INFORMATIONS GENERALES

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Nom : Banque Société Guinéenne de Palmier à Huile (SOGUIPAH)
Date de création : 28 mai 1987
Capital social : 40 000 000 000 de GNF (Entièrement libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres 2021 : 54 424 385 GNF
CA 2021 : Manque d'informations financières
Résultat Net 2021 : Manque d'informations financières
Subvention : 0 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Agriculture
Effectif total : 3 993 (x femmes)
RCCM : GN.TCC.2022. B.09.001
NIF : 195997598
PCA : Soumanou KANY (depuis 2023)
DG : Fodé Mourana SOUMAH (depuis 2022)
Adm MEF : Abdourahmane CONDE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	NON
Acte Désignation CAC	NON	NON
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La Société **Guinéenne de Palmiers à Huile (SOGUIPAH)**, créée en 1987 et transformée en Société Anonyme (SA) en 2022, est une entreprise entièrement détenue par l'État guinéen. Elle a pour mission de favoriser le développement économique et social de la région de la Guinée Forestière par l'exploitation durable des plantations de palmiers à huile et d'hévéas. Elle vise à transformer et commercialiser ces ressources, tout en créant des emplois locaux et en contribuant à la souveraineté agricole de la Guinée.

En l'absence de données financières récentes disponibles, il est difficile de mesurer précisément la performance financière de la SOGUIPAH. Néanmoins, des efforts importants ont été déployés pour renforcer sa gouvernance et sa conformité légale, notamment par la mise en place de nouveaux comités de gestion, tels que le Comité de Direction (CODIR) et le Conseil de Discipline. De plus, la remise en place de la comptabilité, en cours après trois ans d'interruption, est un pas important vers une transparence accrue.

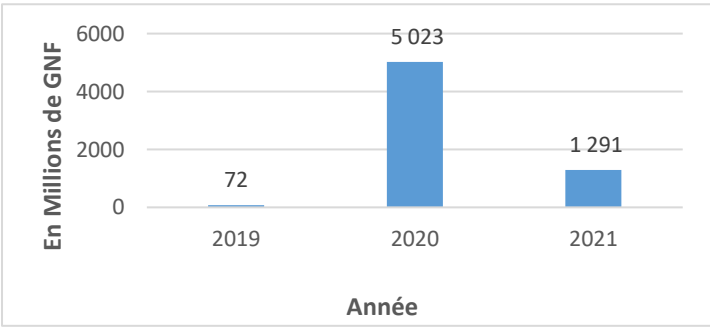
Sur le plan des actions récentes, des initiatives visant à réduire les charges et à optimiser les recettes ont été entreprises, incluant des achats locaux et une revue des contrats existants. Malgré un contexte difficile marqué par la baisse des prix de l'hévéa et des défis logistiques, les opérations ont été stabilisées, avec 17 mois sans nouvelle dette des planteurs ni impayés des salaires.

Toutefois, la situation financière reste fragile, comme en témoignent les résultats Net fortement déficitaires de ces dernières années. Les défis à relever incluent la recapitalisation de la société, l'amélioration des infrastructures, et la modernisation des

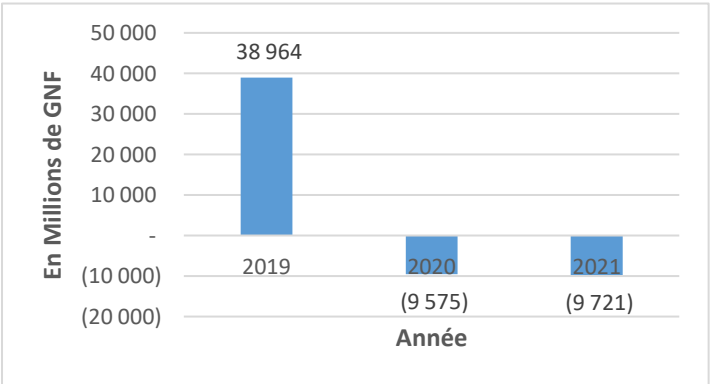
FAITS MARQUANTS

- Réduction de la dette des planteurs (73 milliards en juin 2022) : règlement de 30 milliards, obtention d'un prêt de 10 milliards (avec l'appui de la Primature) et 17 mois sans nouvelles dettes ni impayés.
- reprise de l'entretien et de la fertilisation, modernisation de l'huilerie avec une chaîne de 6T/h, acquisition d'outils de récolte et renouvellement des pièces critiques de l'usine.
- création de comités (PCA, CODIR, techniques agricoles et industrielles, passation de marchés, HSSEC), réhabilitation de la comptabilité, élaboration d'un manuel de procédures et d'un plan stratégique, mise en place d'un budget prévisionnel axé sur la productivité, le désendettement et la rénovation des équipements.
- renforcement des liens avec les partenaires commerciaux.
- baisse des prix de l'hévéa, impraticabilité des routes de Diecke et interdiction d'exportation d'huile de palme, impactant ventes, coûts et délais.

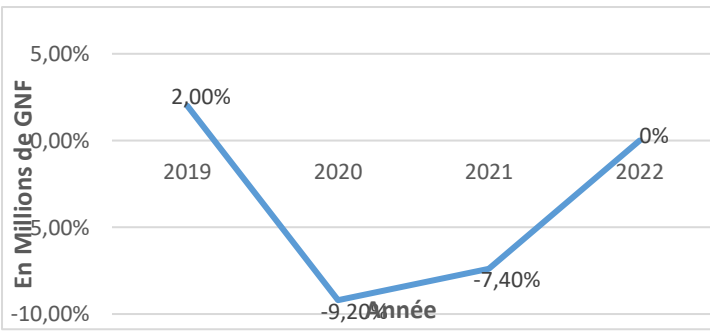
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021)





Société Cotonnière de Kankan (SCK)

AGRICULTURE

AGRO INDUSTRIE

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société Cotonnière de Kankan (SCK)
Date de création : 22/06/2023
Capital social : 100 000 000 000 GNF (Non libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres : 0 GNF
CA 2023 : 0 GNF
Résultat Net 2023 : 0 GNF
Subventions : 0 GNF
Dividendes : 0 GNF
Secteur d'activité : Agro-Industrie
Effectif total : 152(9 femmes)
RCCM :
NIF: 754447365
PCA: Pas de CA
DG: Mr Moussa DIALLO
Adm MEF : Pas de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	NON	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	NON
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La Société Cotonnière de Kankan (SCK), créée initialement le 8 avril 2015 en tant que projet dédié au coton, a été officiellement constituée en société anonyme le 22 juin 2023, avec un capital social de 100 milliards de GNF (non libéré). La société, détenue à 100% par l'État guinéen, a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de promotion de la culture et de la transformation du coton. Son objet social inclut également l'accompagnement des entreprises étrangères et locales dans le secteur cotonnier et le suivi de leurs activités en Guinée. Après une période d'inactivité de deux ans, la SCK a repris ses activités cotonnières, incluant le rachat, le transport, l'égrenage et la vente des récoltes de 2020 et 2021.

Bien que certains documents soient conformes, la SCK présente des lacunes importantes au niveau de sa structure de gouvernance. À ce jour, le conseil d'administration n'a pas encore été mis en place, et ne dispose pas d'auditeur interne. Par ailleurs, le capital social de la société n'a pas encore été libéré, et aucune donnée financière n'a été mis à la disposition de la Direction Générale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (DGPEIP) pour revue. L'absence d'états financiers limite l'évaluation de la performance économique et financière de la SCK.

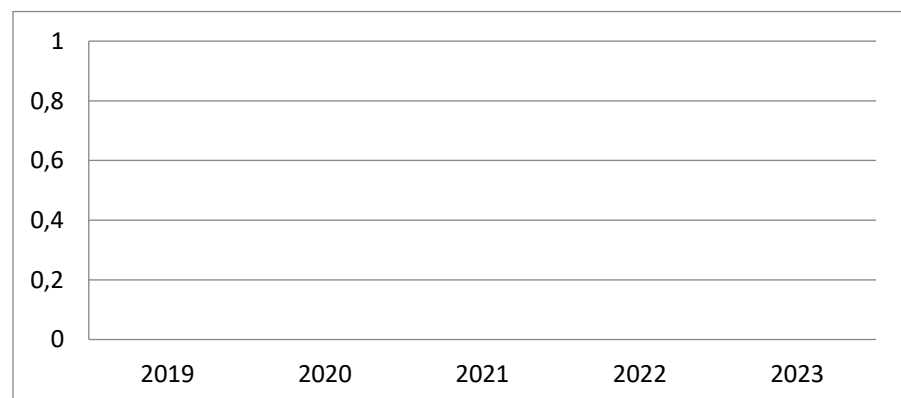
La SCK se trouve à un stade critique de sa relance, nécessitant une gouvernance renforcée et un financement adéquat pour atteindre ses objectifs de développement. La mise en place d'une structure de gouvernance complète, la libération du capital et l'élaboration d'un plan stratégique seront essentiels pour garantir sa viabilité économique à moyen terme.

Les Défis :

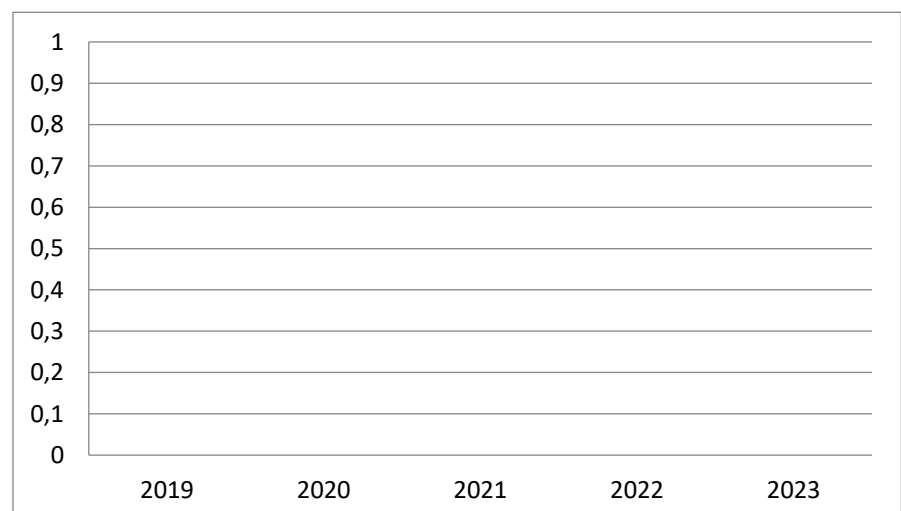
- Augmenter la production de coton pour atteindre un seuil de rentabilité durable ;
- Réhabiliter l'usine d'égrenage de Siguiri et agrandir celle de Kankan.
- Construire de nouvelles infrastructures, telles qu'une huilerie de graine de coton, une unité de filature, et une usine de coton médical ;
- Pallier les contraintes énergétiques et établir une ligne de crédit revolving pour financer les campagnes cotonnières.

CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)

en millions de GNF)

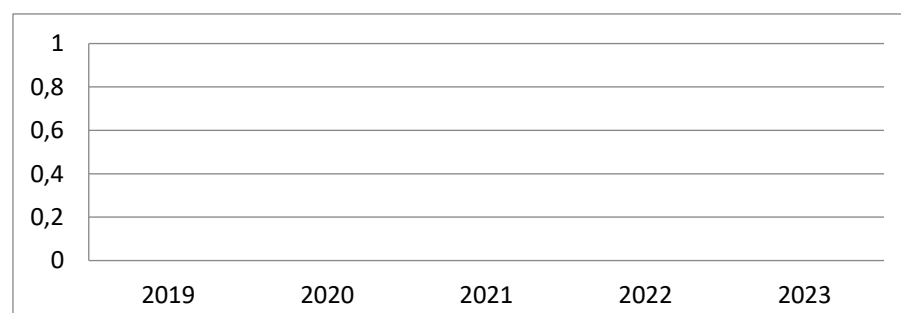


- RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) :

(2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)





Société Sino-Gui pour la Coop en développement Agricole (SIGUICODA)

AGRICULTURE & ELEVAGE

AGRICULTURE

INFORMATIONS GENERALES

Nom : SOGUICODA
Date de création : 1997
Capital social : 100 milliards de GNF (non libéré, Statuts non signés)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres 2023 : 76 143 892 912 GNF (Comptes Provisoires)
CA 2023 : 31 457 711 090 GNF (Comptes Provisoires)
Résultat Net 2023 : 1 685 264 134 GNF (Comptes Provisoires)
Subventions Reçues 2023 : 94 708 378 521 GNF
Dividendes versés 2023 : 0 GNF
Secteur d'activité : Agriculture
Effectif total : 18 dont 5 femmes
RCCM :
NIF :
PCA : Absence de CA
DG : Fodé Sanikayi Kouyaté
Adm MEF : Absence de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	NOIN	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	NON
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

SIGUICODA : Appui à la production agricole, en particulier du riz, au travers notamment de la gestion des Centres de Prestation Agricole (CPA) et la location courte durée de matériels agricoles ainsi que l'achat-vente d'intrants.

Activités prévues à terme : Transformation (des terres en rizeries) et commercialisation en propre.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de la SIGUICODA est de **31 457** millions de GNF en forte augmentation de **503,2%** par rapport à l'exercice **2022**.

En outre, les **charges d'exploitation** sont en forte augmentation de **559,6%** pour atteindre **49 820** millions de GNF contre **7 552** millions de GNF en **2022**.

Le **résultat d'exploitation** est déficitaire pour les deux exercices de **452** millions de GNF contre **2 337** millions GNF enregistré en **2022**.

En définitive, l'**exercice 2023** se solde par un résultat net déficitaire de **452** millions GNF.

La **rentabilité des capitaux investis** est de **19%** en **2023**.

Les impôts et taxes payés à l'Etat, en **2023**, s'élèvent à **68** millions GNF

Les perspectives :

- 1- La mise en conformité des statuts de la SIGUICODA ;
- 2- La construction des hangars pour les machines agricoles des CPA ;
- 3- La vente du riz dans les principales villes du pays.

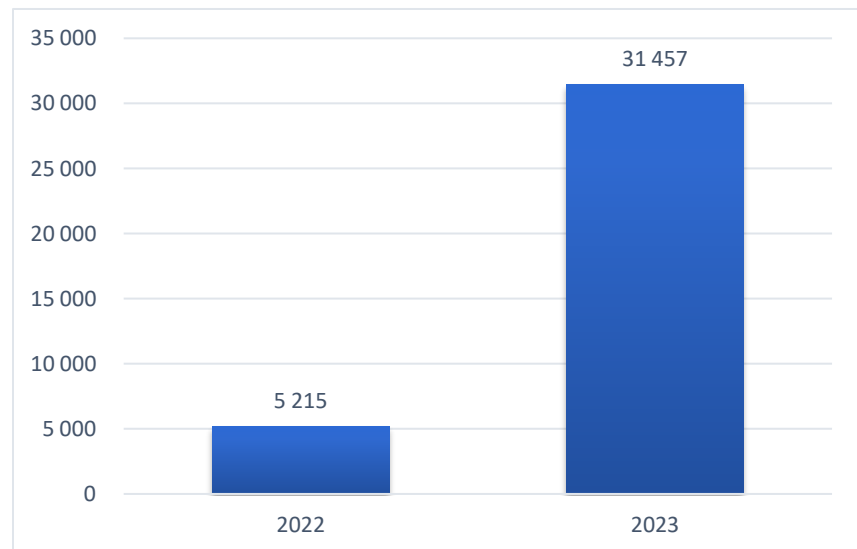
Les défis :

1. Mise en conformité de la société et la mise en place de tous les organes de gouvernance et de gestion ;
2. La recapitalisation de la société ;
3. Le développement des rizeries de Sinko et de Mandiana

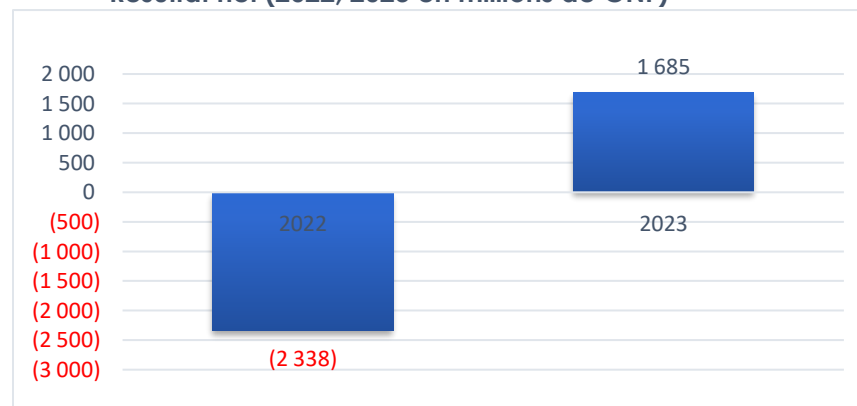
FAITS MARQUANTS

- La redynamisation et dématérialisation de la gestion des Centres de Prestations Agricoles (CPA) dans tout le pays ;
- L'accroissement de la productivité des CPA et l'augmentation du nombre de machines (tracteurs et moissonneuses batteuses),
- La réparation, le démarrage des usines de transformation de riz (rizeries) de Sinko et Mandiana et la commercialisation du riz en Guinée

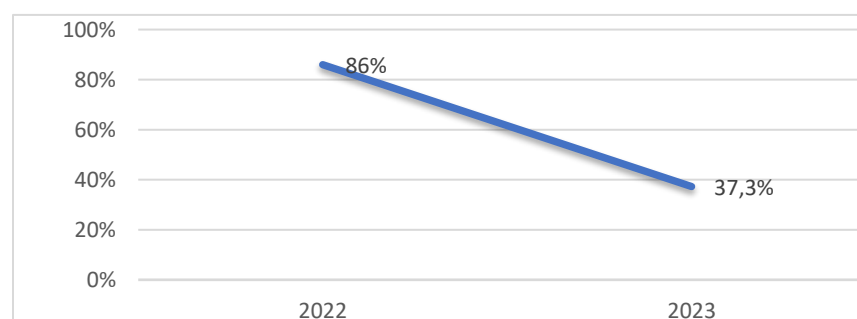
- CHIFFRES D'AFFAIRES (2022, 2023 en millions de GNF)



- Résultat net (2022, 2023 en millions de GNF)



- RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2022, 2023 en millions de GNF)



Le secteur des infrastructures et travaux publics est un pilier fondamental pour le développement économique et social en Guinée. En tant que levier essentiel pour améliorer la mobilité, connecter les régions et stimuler la croissance économique, il est soutenu par plusieurs entités publiques. Ce secteur présente un potentiel significatif mais fait face à des défis structurels qui doivent être surmontés pour maximiser son impact.

Points forts du secteur

- **Rôle crucial dans l'économie** : Le secteur est stratégique pour le développement économique en facilitant l'accès aux marchés et en soutenant d'autres secteurs clés comme l'agriculture et l'industrie.
- **Capacité d'améliorer la connectivité** : Des projets tels que ceux d'AGEROUTE, qui a réalisé des travaux d'entretien de plus de 21 000 km de routes en 2023, renforcent la mobilité interurbaine.
- **Efforts de diversification des ressources** : Le FER met en avant des initiatives pour augmenter les recettes, notamment via les postes de péage et de pesage-péage.

Défis sectoriels

1. **Manque de gouvernance dans certaines entités** :
 - Le CASER et le LBTP n'ont pas de conseils d'administration en place et manquent de structures claires de gouvernance.
 - Ces deux entités n'ont pas libéré leur capital social, limitant leur capacité à accéder à des financements.
2. **Faible performance financière** :
 - Le CASER affiche un chiffre d'affaires limité à 183 millions de GNF en 2023, soutenu par des subventions significatives.
 - Le LBTP est encore à un stade d'opérationnalisation, sans résultats financiers exploitables.
3. **Infrastructures insuffisantes** :
 - Les besoins en infrastructures de test et d'étalonnage au LBTP entravent ses opérations.
 - La diversification des sources de financement reste limitée dans des entités comme le FER.

Perspectives

Pour réaliser pleinement son potentiel, le secteur doit être soutenu par :

- **Libération du capital social** : Pour le CASER et le LBTP, la libération des fonds est essentielle pour garantir la viabilité à moyen terme.
- **Renforcement de la gouvernance** : Mise en place des organes de gestion manquants et adoption de plans stratégiques pour orienter les actions à long terme.
- **Modernisation des infrastructures** : Investir dans les équipements et infrastructures critiques pour le LBTP afin d'assurer son opérationnalisation et son autosuffisance.
- **Diversification des ressources** : Le FER doit élargir ses sources de financement pour mieux contribuer à l'entretien routier.

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)
Date de création : 04/10/2022
Capital Social : 5 000 000 000 GNF (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 11 782 652 132 GNF (Comptes Provisoires)
CA 2023 : 24 309 502 615 GNF (Comptes Provisoires)
Résultat Net 2023 : 7 687 799 138 GNF (Comptes Provisoires)
Subvention d'Exploitation : 0 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Travaux Publics
Effectif total : 59 (dont 10 Femmes)
RCCM : GN.TCC.2022. B.12558
NIF :
PCA : Cabinet TRAORE (depuis 2024)
DG : Moussa BERETE (depuis 2022)
Adm MEF : Mata KEITA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) agit comme Maître d'Ouvrage Délégué du Ministère en charge des routes. À ce titre, elle assure, pour le compte de l'État, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du réseau routier, ainsi que les ouvrages d'art associés.

Pour sa première année d'exercice (2023), l'AGEROUTE a réalisé un chiffre d'affaires de 24 310 millions de GNF, avec une marge d'exploitation de 31,6 % et une rentabilité financière de 65,2 %. Elle enregistre ainsi un résultat d'exploitation de 7 688 millions de GNF et verse 728 millions de GNF d'impôts et taxes. Le niveau d'investissement demeure toutefois limité, en raison de la nature même de ses activités.

Défis :

- Opérationnalisation complète de l'Agence (plein exercice de ses prérogatives)
- Transfert effectif des Unités de Gestion des Projets (BAD, BID)
- Diversification des financements pour la construction et l'entretien routier
- Augmentation du capital social

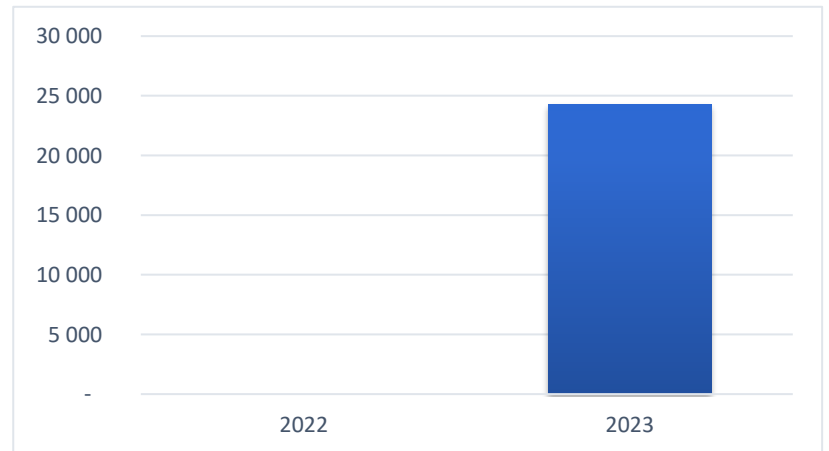
Perspectives :

- Construction et réhabilitation de plusieurs axes routiers nationaux (Bissikrima-Dinguiraye, Boké-Dabiss, Mali-Frontière Sénégal...)
- Réhabilitation à court terme de la route Kagbelen-

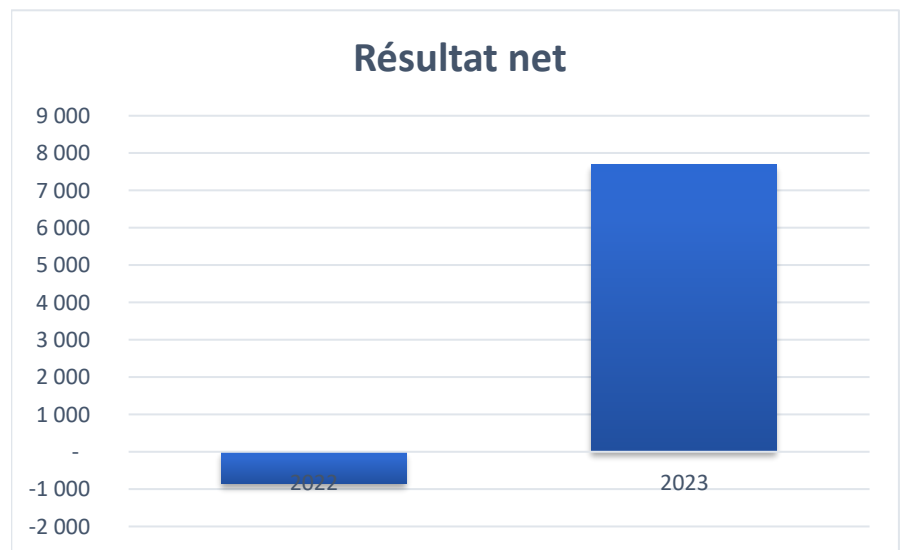
FAITS MARQUANTS

- Entretien en 2023 de plus de 10 000 ml de routes bitumées, 11 000 ml de routes en béton armé, ainsi que de routes en terre et d'ouvrages (ponts, passerelles), améliorant la fluidité du trafic urbain et interurbain.
- Réalisation de plusieurs travaux d'urgence (coupures, effondrements, éboulements, crues, etc.).
- Renforcement de la collaboration avec d'autres structures étatiques (Primature, ANASP, ANGUS, SOGEB, SEG, ARPT, EDG, DATU, DNT, Police Routière).
- Obtention du prix de la « Meilleure Communication d'Entreprise Publique » (Djassa d'Or 2023).

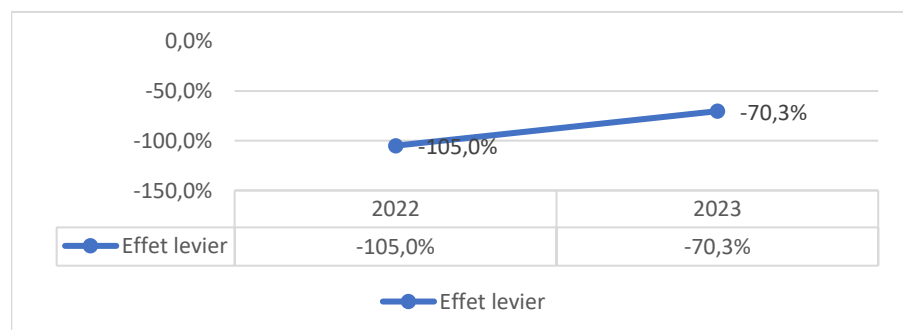
CHIFFRES D'AFFAIRES (2022, 2023 en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2022, 2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2022, 2023 en millions de GNF)





Fonds d'entretien Routier S.A. (FER)

INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX PUBLICS

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Fonds d'entretien Routier S.A (FER)
Date de création : 06 Juillet 2021
Capital social : 1 000 000 000 (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 1 000 000 000 GNF
CA 2023 : 1 100 985 632 GNF
Résultat Net 2023 : 0 GNF
Subvention : 0 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Travaux Publics
Effectif total: 38 (8 Femmes)
RCCM :
NIF : 75070913
PCA : Namory CAMARA
DG : Hamidou SYLLA
Adm MEF : Morlaye SOUMAH

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	NON
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	OUI

Le **fonds d'entretien routier** a pour objet de mobiliser et d'administrer des fonds publics et privés en vue d'assurer le financement des prestations relatives aux études, aux travaux d'entretien routier et de maintenance, à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la maîtrise d'œuvre des études, travaux d'entretien routier et de maintenance ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité et de la circulation routière.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de la société FER est de 1 100 millions de GNF en augmentation de **89.3%** par rapport à l'exercice **2022**. Il faut également souligner que l'activité du FER est principalement financée par les redevances sur l'entretien routier qui s'élève à 624 372 millions GNF en 2023 contre 634 779 millions GNF.

Le résultat d'exploitation qui en découle est de 17 854 millions de GNF enregistré en 2023.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net nul.

Le Fer ne paye pas de dividendes or la nature de son activité devrait lui permettre de fortement contribuer à l'effort de mobilisation de recettes internes.

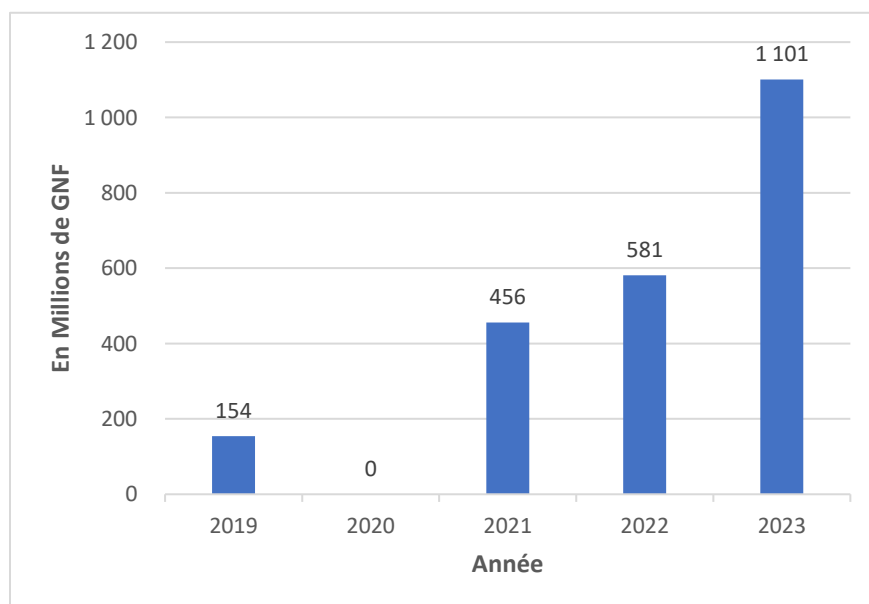
En perspectives,

- L'opérationnalisation des postes de péage et de pesage-péage du pont unique de Tanéné ;
- La Réalisation des études pour la construction au moins d'un poste de péage et de pesage-péage à l'image du pont unique de Tanéné ;
- La finalisation des textes relatifs aux modalités d'application du péage et du pesage-péage ;
- La diversification des ressources du FER SA à l'image des autres Fonds d'Entretien Routiers de la sous-région ;
- L'augmentation de la Redevance d'Entretien Routier (RER).

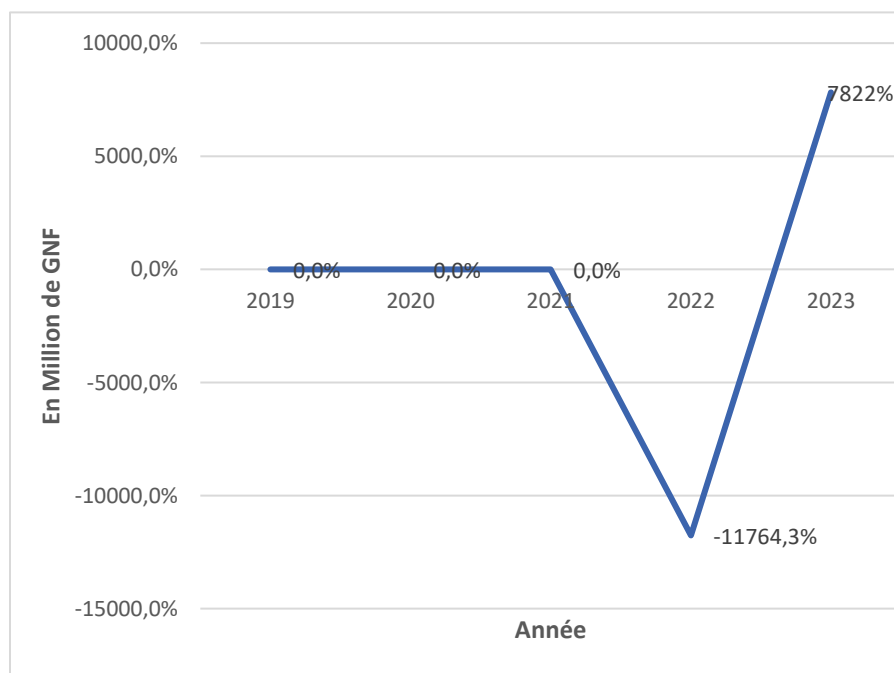
FAITS MARQUANTS

- Le démarrage de la construction des postes de péage et de pesage-péage du pont unique de Tanéné et ses accès ;
- La nomination du DG et du DGA du FER SA, le 23 mars 2023 ;
- L'adoption et la promulgation de la Loi L/2024/021/CNT du 02 septembre 2024 modifiant la Loi L/2000/00020/AN du 23 novembre 2000, portant institution du péage et du pesage-péage pour le financement de l'entretien routier.

CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022,2023)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022 ,2023)



INFORMATIONS GENERALES

Nom : centre d'appui et de suivi des Entreprises Routières (CASER)
Date de création : 07/04 / 2014
Capital social : 12 000 000 000 de GNF (Non libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 1 552 630 333 GNF
CA 2023 : 183 000 000 GNF
Résultat Net 2023 : 199 702 333 GNF
Subvention : 2 200 000 000 GNF
Dividendes : 0 GNF
Secteur d'activité : Travaux publics
Effectif total : 08(dont 3 femmes)
RCCM :
NIF :
PCA : Pas de CA
DG : Mamadou Dian DIALLO
Adm MEF : Pas de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	NON	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	NON
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières (CASER S.A)

est chargé de l'appui et du suivi des petites et moyennes entreprises du secteur des travaux publics routier (PME des TP), dans le domaine des études et celui des travaux, par l'élaboration et la mise en œuvre de projet d'appui en prestation, matériel et logistique, dans le cadre d'orientation et de mission générales définies par la tutelle technique.

Au plan commercial, **le chiffre d'affaires** de la société CASER est de 183 millions de GNF en 2023. Il convient de préciser que la société a bénéficié d'une subvention d'exploitation à hauteur de 1 397 millions pour l'exercice 2023.

En outre, les charges d'exploitation sont 1 410 millions dont 264 millions de charges de personnel et 188 millions de dotation aux amortissements.

Le résultat d'exploitation qui en découle est de 200 millions de GNF 2023.

S'agissant du résultat financier et du **résultat hors activités ordinaires**, ils sont nuls car la société n'a effectuée aucune opération de cette nature.

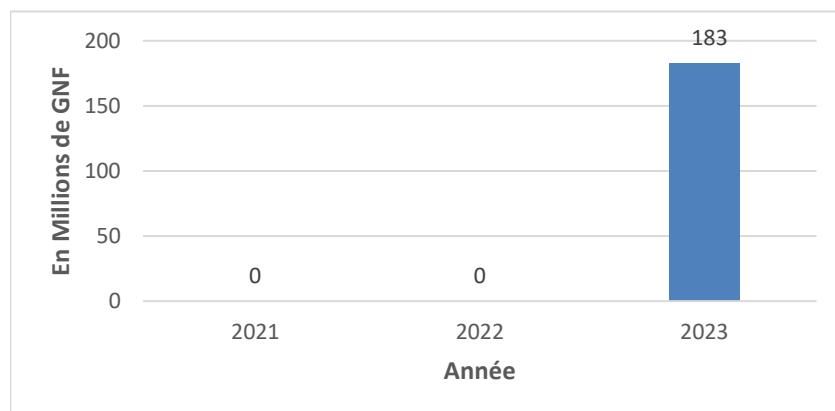
En définitive, **l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 200 millions de GNF**

Les impôts et taxes payés à l'Etat, en 2023, s'élèvent à 419 millions GNF.

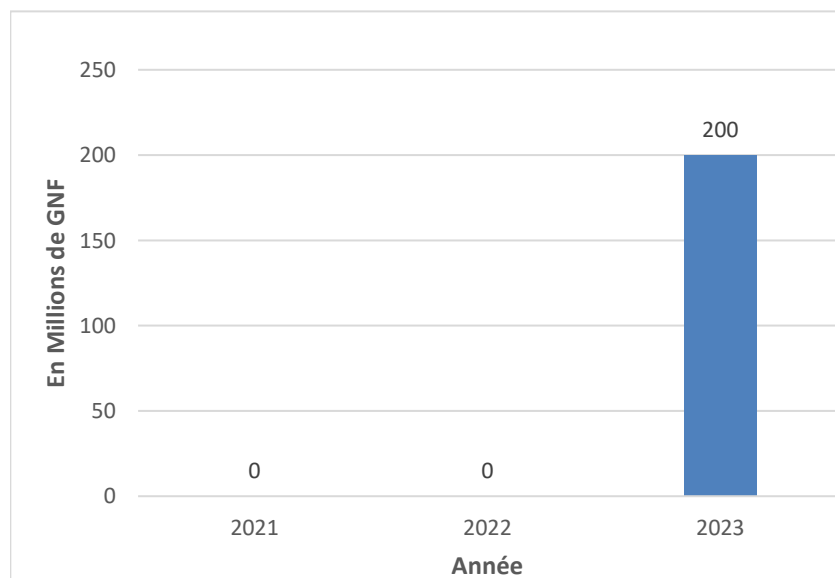
FAITS MARQUANTS

- L'atelier de renforcement des capacités des PME et sociétés qui s'est tenu à l'hôtel Kaloum ;
- L'atelier de renforcement des capacités des PME et sociétés qui s'est tenu à l'hôtel Syli à Kindia ;
- Visite de terrain à Boké sur les mobilisations des équipements et le personnel sur les chantiers de construction de la route Boké-DABIS.

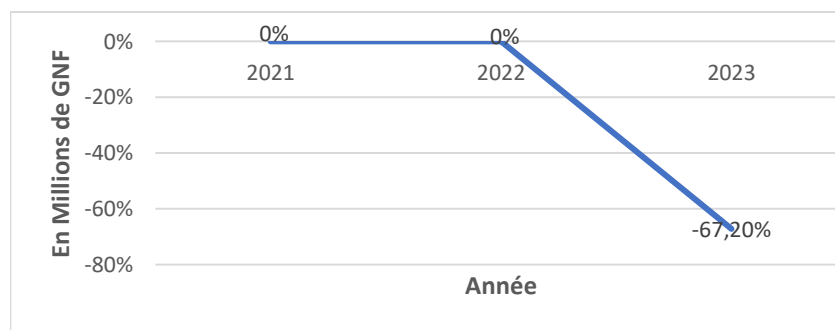
CHIFFRES D'AFFAIRES (2021, 2022, 2023)



RESULTAT NET (2021, 2022, 2023)



RATIO D'ENDETT (2021, 2022, 2023)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
Date de création : 2018
Capital social : 12 000 000 000 GNF (non libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 0 GNF
CA 2023 : 0 GNF
Résultat Net 2023 : 0 GNF
Subventions : 0 GNF
Dividendes : 0 GNF
Secteur d'activité :
Effectif total : 35 (dont 2 femmes)
RCCM :
NIF :
PCA : Pas de CA
DG : Abdoulaye Donzo
Adm MEF : Pas de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	NON	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	NON
Acte Désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) est une entreprise fondée en 1966 et transformée en Société Anonyme (SA) en 2018, avec un capital social de 12 milliards de GNF, non libéré. Sa mission consiste à réaliser des essais de matériaux en laboratoire et in-situ, ainsi qu'à inventorier et classer les sols et matériaux pour les travaux publics et le génie civil, en conformité avec les normes guinéennes, les standards de la CEDEAO, et les meilleures pratiques internationales.

Depuis sa transformation en SA, le LBTP n'a commencé ses activités qu'en 2022, après plusieurs années d'inactivité et sans dotation financière. La relance de la société s'est appuyée principalement sur la nomination d'une nouvelle direction générale et sur un soutien de la Banque Islamique de Développement, permettant l'acquisition de matériel qui n'est toutefois pas encore opérationnel, faute d'étalonnage. Les documents de conformité, incluant les statuts et les actes de nomination des instances de gouvernance, sont toujours en attente de validation.

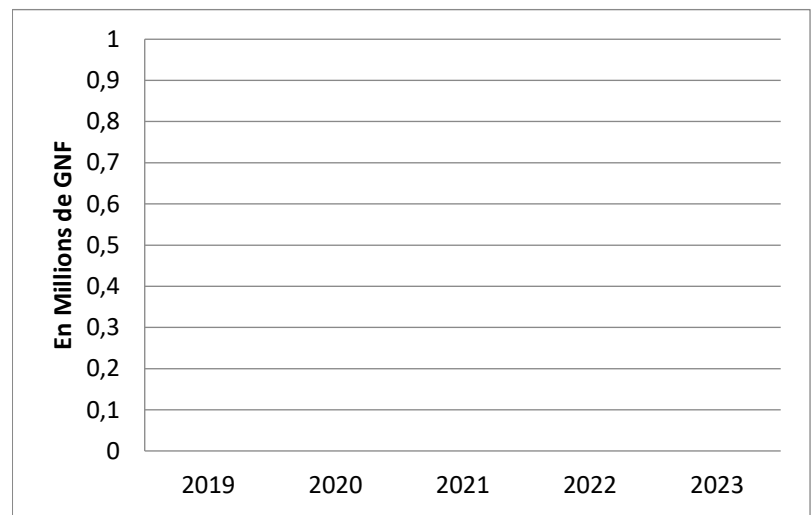
Sur le plan de la conformité légale, le LBTP n'a pas encore finalisé ses documents statutaires, incluant les actes de nomination du Conseil d'Administration, d'audit interne et de désignation des commissaires aux comptes, ce qui soulève des questions sur la pérennité et l'indépendance de la gestion.

En ce qui concerne la situation financière, aucun état financier ni rapport de performance n'a été mis à disposition à ce jour pour évaluation. Cette absence de données chiffrées empêche l'analyse de la rentabilité, de la gestion et de l'équilibre financier, rendant toute évaluation de la performance et de la viabilité économique du LBTP impossible. L'absence de rapports financiers limite également la capacité de l'entreprise à démontrer sa solvabilité et sa rentabilité aux parties prenantes.

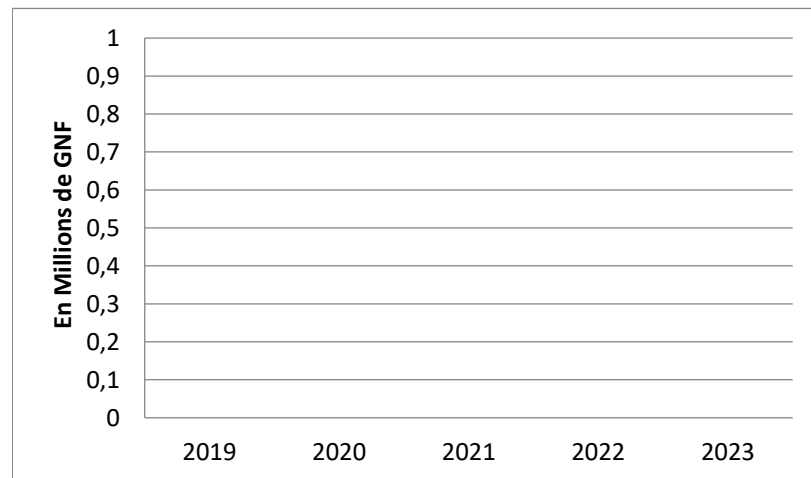
Le LBTP possède néanmoins un fort potentiel pour générer des revenus et contribuer à la sécurité des infrastructures s'il est accompagné dans sa mise en opération. En effet, les laboratoires de contrôle et d'études dans le secteur du BTP sont capables de développer des activités variées telles que les études géotechniques, le contrôle qualité des matériaux, les audits énergétiques, et l'expertise des installations, pour des projets publics et privés. Avec un soutien institutionnel approprié et l'acquisition des équipements nécessaires, le LBTP pourrait ainsi renforcer la qualité et la durabilité des projets d'infrastructure en Guinée, tout en diversifiant ses sources de revenus grâce aux formations professionnelles et aux services de contrôle pour des clients au-delà de l'Etat. Ces activités sont généralement lucratives et pourraient offrir au LBTP une base financière solide, améliorant sa rentabilité à long terme.

Les défis auxquels le LBTP fait face incluent la finalisation de son siège social, l'acquisition de matériel de test essentiel pour ses opérations, la mise en place de ses organes de gouvernance et la recherche de financements stables. La société ambitionne également de s'associer à tous les projets de BTP d'intérêt public en Guinée, mais elle a besoin de davantage de soutien institutionnel pour consolider sa position.

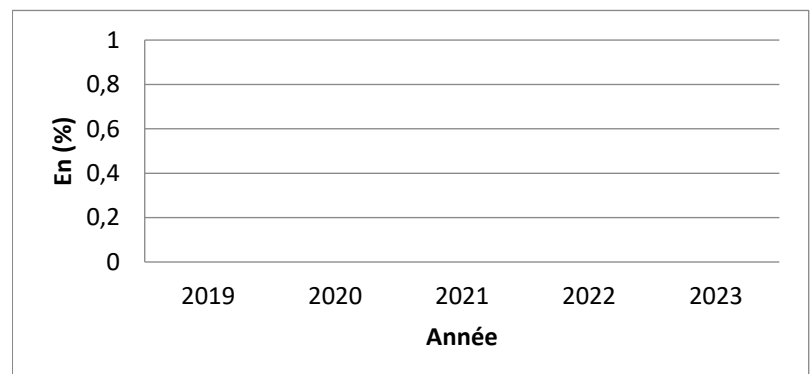
CHIFFRES D'AFFAIRES (Manque de Données Financières)



RESULTAT NET ((Manque de Données Financières)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%)



Le secteur des transports en Guinée se distingue comme l'un des plus rentables et stratégiques de l'économie nationale. Il joue un rôle crucial dans l'amélioration de la connectivité, le soutien au commerce et la mobilisation des recettes fiscales. Avec plusieurs sociétés performantes, le transport est également le deuxième secteur en termes de résultat net et d'impôts et taxes versés à l'État, après les mines.

Points forts du secteur

- **Rendement économique élevé** : En 2023, des sociétés comme la SNG ont enregistré un résultat net de 31 080 millions de GNF, illustrant une rentabilité remarquable.
- **Contributions fiscales importantes** : Les impôts et taxes versés par le secteur atteignent des niveaux significatifs, à l'image des 13 412 millions de GNF payés par la SNG et des 16 845 millions de GNF par la SOGEAC en 2023.
- **Régularité dans les dividendes** : La SNG fait partie des rares sociétés publiques qui versent régulièrement des dividendes, totalisant 9 730 millions de GNF en 2023.
- **Diversification des activités** : Des entités comme le PAC et la SOGEAC ont adopté des stratégies de diversification pour maintenir leur croissance et leur rentabilité.

Défis sectoriels

1. **Défaillances de gouvernance** :
 - Des entités comme l'ANA et la SNCFG manquent encore de conseils d'administration fonctionnels et de structures de gestion efficaces.
 - La SNCFG n'a pas libéré son capital social, limitant sa capacité à accéder à des financements essentiels pour ses projets ferroviaires.
2. **Besoins en modernisation** :
 - La SOGEAC et l'ANA doivent finaliser leurs programmes de certification et moderniser leurs infrastructures pour répondre aux normes internationales.
 - Le PAC fait face à des défis liés à la création de ports secs et à l'opérationnalisation de la communauté portuaire.
3. **Manque de diversification dans certaines entités** : Certaines sociétés, bien que rentables, restent vulnérables aux fluctuations du marché, faute de diversification économique.

Perspectives

Pour maximiser le potentiel du secteur des transports, il est impératif de :

- **Renforcer la gouvernance** : Mise en place effective de conseils d'administration pour l'ANA et la SNCFG et adoption de structures stratégiques adaptées.
- **Moderniser les infrastructures** : Finaliser les programmes de certification pour la SOGEAC et moderniser les installations portuaires et ferroviaires.
- **Diversifier les activités** : Encourager la diversification des services pour accroître la résilience économique.
- **Libérer le capital social** : Pour des entités comme la SNCFG, cette étape est essentielle pour accéder aux ressources financières nécessaires.
- **Encourager les partenariats public-privé** : Mobiliser des ressources privées pour compléter les efforts publics, notamment dans le transport ferroviaire et maritime.

Le secteur des transports est une force motrice pour l'économie guinéenne, avec un potentiel énorme pour accroître sa contribution aux recettes fiscales et à la croissance économique globale. Des investissements ciblés et des réformes structurelles permettront de renforcer son impact à long terme.

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société de Gestion d'exploitation de l'aéroport Ahmed Sékou TOURE
Date de création : 17/Août 1987
Capital social : 2 350 000 000 de GNF (Entièrement libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres : 217 181 482 347 GNF
CA 2023 : 211 623 085 459 GNF
Résultat Net 2023 : 24 523 392 588 GNF
Subvention : 63 660 444 402 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Transport
Effectif total : 397 (dont 106 femmes)
RCCM : GN-KAL.2018.099.270
NIF : 107803447
PCA : Abdoulaye DIALLO (CA Non opérationnel)
DG: Namory Camara
Adm MEF: Lanciney KAKORO

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	OUI

La société SOGEAC a pour mission principale la gestion, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des infrastructures de l'aéroport Ahmed Sékou Touré que lui concède l'État Guinéen.

Au plan commercial, le chiffre d'affaires 2023 de La SOGEAC a augmenté de 13,7% pour se fixer à 211 623 millions de GNF. Cette hausse s'explique principalement par une diversification des offres de services.

Aussi, les rentabilités économiques et financières ont augmenté respectivement de 9 points et de 11 points, marquant ainsi une rupture avec les années précédentes et amélioration significative des résultats.

Le résultat d'exploitation qui en découle est excédentaire de 17 810 millions de GNF contre un déficit de 9 084 millions GNF enregistré en 2022.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 24 523 millions GNF, contre un résultat faible de 99 millions GNF en 2022.

Les impôts et taxes payés à l'État, en 2023, s'élèvent à 16 845 millions GNF, contre 8 683 millions GNF en 2022.

En perspectives

- Finalisation de la restructuration de la SOGEAC avec signatures d'une nouvelle gouvernance
- Poursuite des travaux de certification de l'aéroport AST ;
- 12% de croissance de trafic.

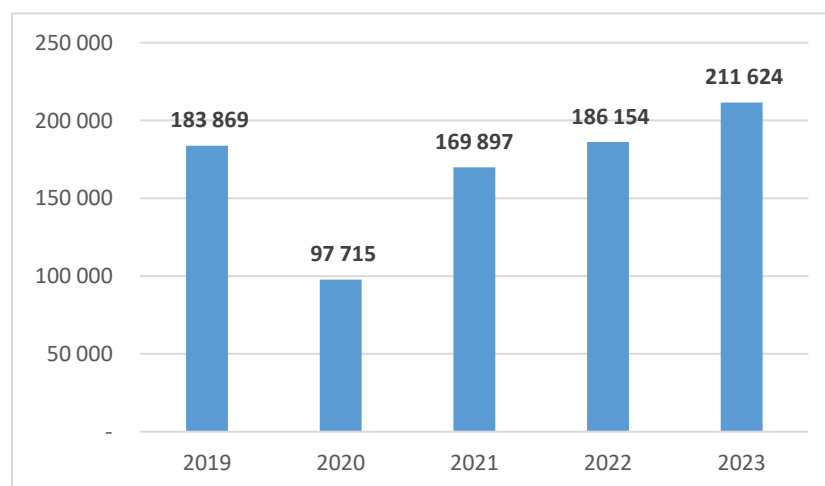
Au titre des Défis

- Finalisation des travaux de la phase 1 du Projet AST et démarrage de la phase 2 ;
- Opérationnalisation de la nouvelle concession SPV et création d'une autorité aéroportuaire publique ;
- Finalisation du processus de certification de l'aéroport.

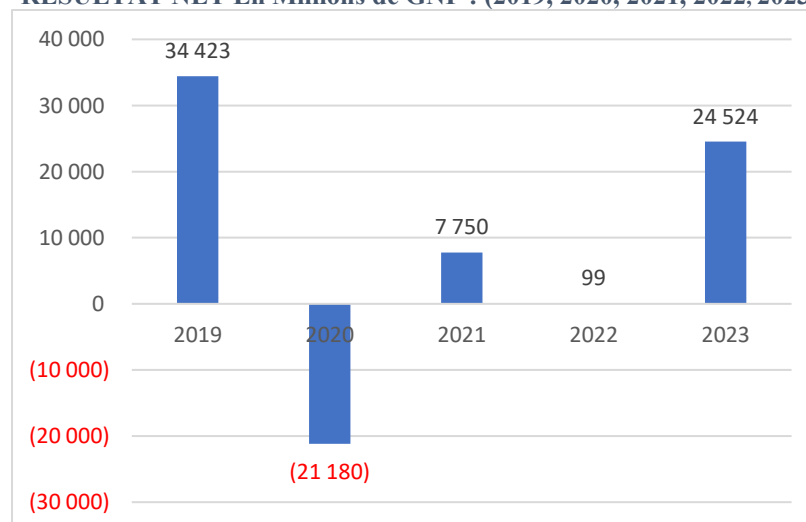
FAITS MARQUANTS

- Modernisation et d'extension de l'aéroport Ahmed Sékou Touré.
- Construction des infrastructures de la phase 1 du projet susmentionné
- Parking automatisé d'une capacité de 400 véhicules.

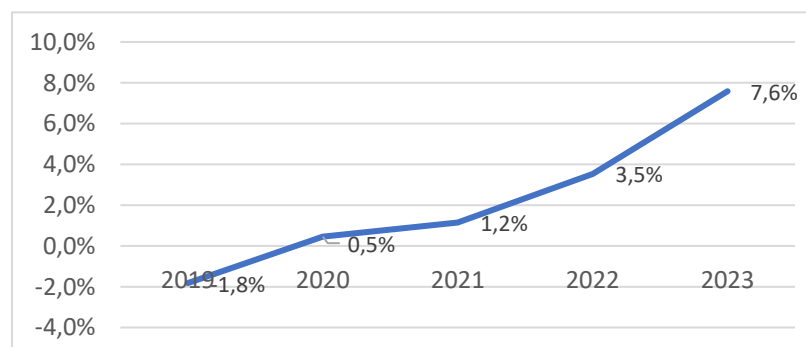
CHIFFRES D'AFFAIRES En Millions de GNF (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RESULTAT NET En Millions de GNF : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RATIO ENDETT (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société Navale Guinéenne (SNG)
Date de création : 18 Février 1993
Capital social : 250 millions de GNF (entièrement libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres : 139 586 057 456 GNF
CA 2023 : 162 238 128 536 GNF
Résultat Net 2023 : 31 080 223 622 GNF
Subvention : 0GNF
Dividendes : 9 730 742 051,00 GNF
Secteur d'activité: Transport Maritime
Effectif total : 175 (dont 33 femmes)
RCCM : GC-KAL/029.841A/2010
NIF : 633299748-7
PCA : Mariama Djelo BAH (depuis 2022)
DG : Doussou NABE (depuis 2021)
Adm MEF : Aboubacar Décon KONDE

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	OUI

La Société Navale Guinéenne (SNG) a pour objet l'exploitation des droits de trafic maritime.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** est de **162 238** millions de GNF en augmentation de **28,5%** par rapport à l'exercice **2022**.

En outre, les **charges d'exploitation** ont augmenté de **24%** pour atteindre **406 195** millions de GNF. Cette tendance se justifie par une augmentation des postes (autres achats ; services extérieurs et dotation aux amortissements aux provisions et dépréciations)

Le **résultat d'exploitation** qui en découle est de **2 109** millions de GNF contre **20 903** millions GNF enregistré en **2023**. Par ailleurs, le **résultat financier** est de **17 643** millions de GNF contre un Déficit de **14 071** millions de GNF en **2022**.

La rentabilité des capitaux investis est de **13%** en **2023**.

En définitive, l'exercice **2023** se solde par un résultat net Bénéficiaire de **31 080** millions GNF, contre un bénéfice de **28 620** millions GNF en 2022. Les impôts et taxes payé à l'Etat, en 2023, s'élèvent à **13 412** millions GNF

En perspectives,

- L'Ouverture de la ligne maritime Conakry-Kamsar
- L'Ouverture d'une Agence à Kamsar
- Le renforcement de capacités du Personnel Navigant

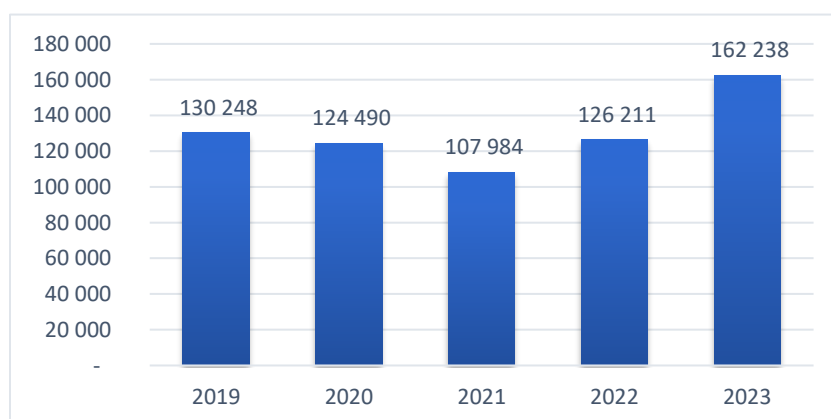
Au titre **des Défis**, la société cite :

- Automatisation du Système d'accès sécurisé à la Gare Maritime
- Renforcement des capacités des ressources humaines
- Développement du Cabotage sous régional.

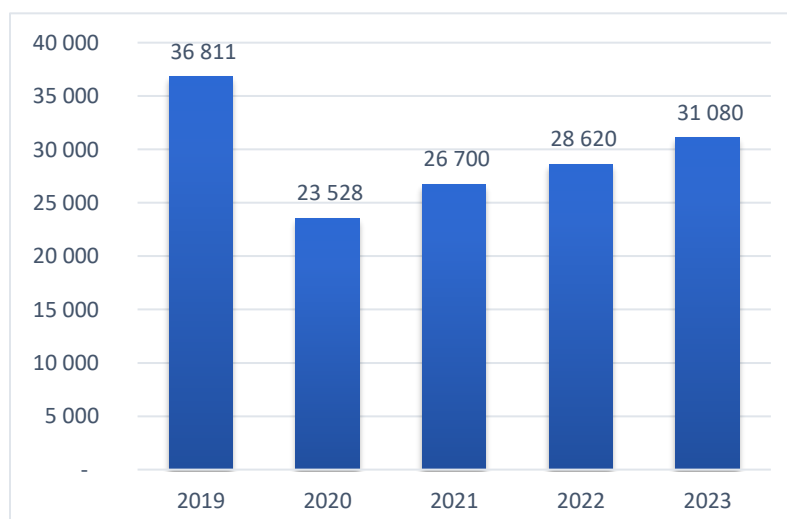
FAITS MARQUANTS

- La Réception du navire Guinée NIMBA
- L'Inauguration de la Gare Maritime de Sandervalia
- L'ouverture de la ligne maritime Conakry- Freetown

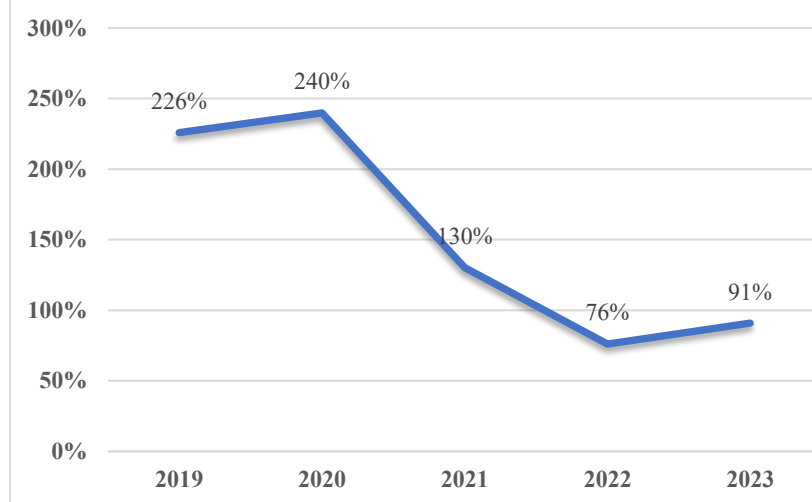
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Port Autonome de Conakry (PAC)
Date de création : 17 Février 1988
Capital social : 180 742 741 300 GNF (entièrement libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres 2023 : 271 225 290 024 GNF
CA 2023 : 85 486 527 760 GNF
Résultat Net 2023 : 5 810 018 429 GNF
Subventions : 659 598 970 GNF
Dividendes versés : 2 050 808 081 GNF
Secteur d'activité : Transports
Effectif total : 295 (dont 93 femmes)
RCCM :
NIF : 323437764
PCA : Mamadou Saliou Diaby (depuis 2023)
DG : Mamadou Biro Diallo (Depuis 2021)
Adm MEF: Péma GUILAVOGUI

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	conforme	Mise à disposition de la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	NON
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Port Autonome de Conakry (PAC) a pour mission principale la gestion du domaine immobilier portuaire qui lui est affecté ; l'étude et la réalisation des travaux d'équipements, d'extension, d'amélioration, de renouvellement et de reconstruction du Port et de ses dépendances, ainsi que la création et l'aménagement de zones industrielles portuaires ; l'entretien du domaine et de la police du port et de ses dépendances ; les opérations portuaires et para-portuaires, la concession à des opérateurs publics ou privés.

Au plan commercial, le chiffre d'affaires de la société PAC est de 85 487 millions de GNF en hausse de 15.7 % par rapport à l'exercice 2022.

La marge d'exploitation est de 11,3% en baisse de 44,4 points.

Le résultat d'exploitation qui en découle est de 9 670 millions GNF enregistré en 2023, soit une chute de 76,5%.

La rentabilité des capitaux investis est passé à 4% en 2023, contre 15 % en 2022 soit une variation à la baisse de 11,8%.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 5 810 millions GNF, contre 4 546 millions GNF en 2022.

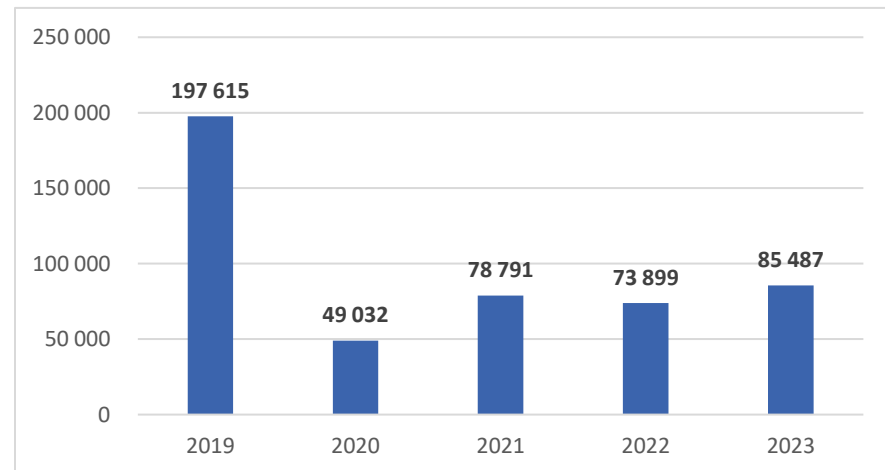
Les impôts et taxes payé à l'Etat en 2023, s'élèvent à 6 650 millions GNF.

Les Défis :

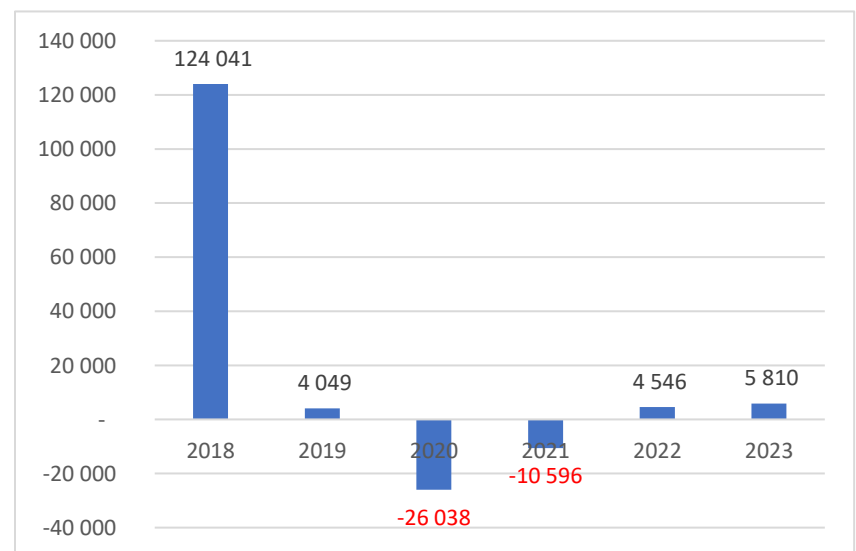
- Création et aménagements de ports secs ;
- Mise en place et opérationnalisation de la Communauté Portuaire ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique de développement ;
- Certification ISO Qualité 2017 du PAC.

nakry P

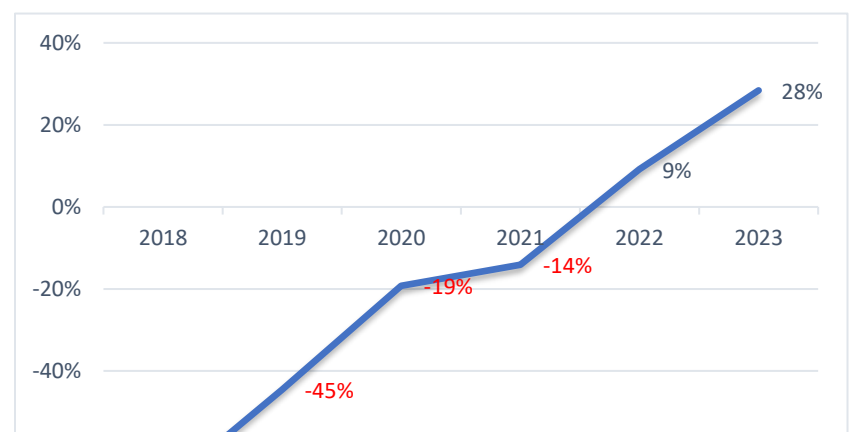
- CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



- RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



- RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Conseil Guinéen des chargeurs (CGC)
Date de création : 29/07/2010
Capital social : 500 000 000 GNF (non libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 6 276 665 653 GNF
CA 2023 : 32 709 902 554 GNF
Subvention :
Dividendes :
Résultat Net 2023 : 388 750 817 GNF
Secteur d'activité : Transports
Effectif total : 127 (dont 26 femmes)
RCCM: GN.TCC. 2019. B0. 2581
NIF: 501434716
PCA: Mamadou Biro DIALLO
DG: Lanciné KEITA
Adm MEF: Mamadou Malal BARRY

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Auditeur Interne	NON	NON
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) a pour objet d'entreprendre des actions en faveur des chargeurs, en vue de maîtriser les coûts de transport du fret et des opérations portuaires des cargaisons maritimes, au départ et à destination de la guinée, ainsi que la mobilisation et l'administration de ressources permettant l'accomplissement de cette mission, conformément à son organisation et à ses attributions.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de la société CGC est de 32 710 millions de GNF en augmentation de **9.3%** par rapport à l'exercice **2022**.

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du compte des travaux service vendus.

En outre, les **charges d'exploitation** sont en baisse de 6.4% pour atteindre 30 025 millions de GNF. Cette tendance se justifie par une diminution des postes (autres achats ; Impôt et taxes et dotation aux amortissements aux provisions et dépréciations)

Le **résultat d'exploitation** est de - 2 141 millions de GNF contre 4 253 millions GNF enregistré en 2023.

S'agissant du **résultat hors activités ordinaires**, il était de -2 169 millions GNF en 2022 contre 4 253 millions de GNF en 2023. Cette augmentation s'explique par une hausse du résultat d'exploitation.

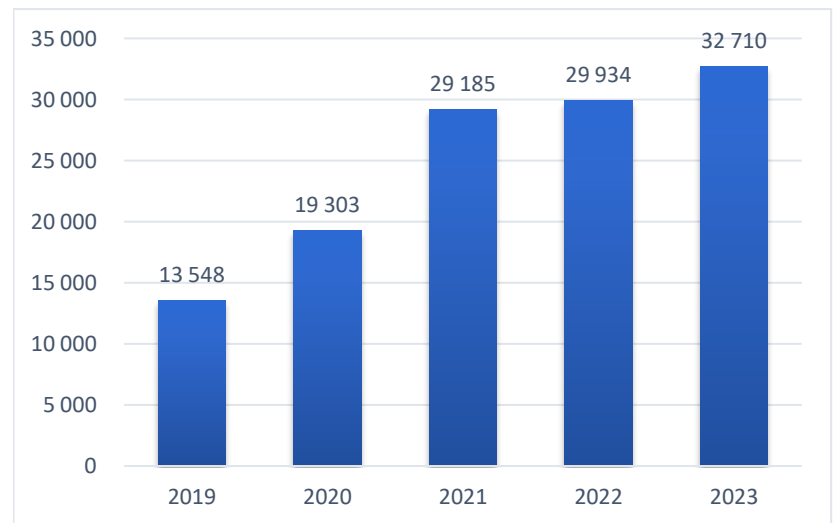
En définitive, l'**exercice 2023** se solde par un résultat net Bénéficiaire de 389 millions GNF, contre un déficit de 2 170 millions GNF en 2022.

En 2023, les impôts et taxes versés par le CGC s'élèvent à **673,72 millions de GNF**, en baisse significative par rapport aux **1 814,5 millions de GNF** de 2022, soit une diminution de **62,87%**

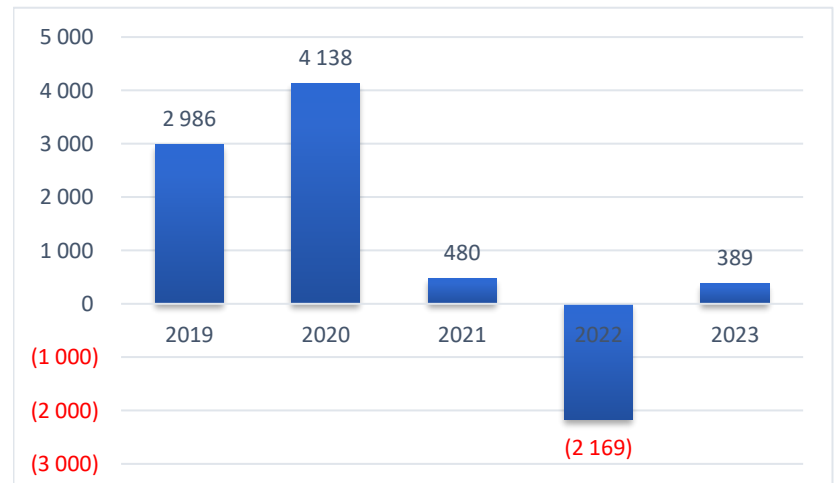
FAITS MARQUANTS

- Organisation de l'atelier de validation du cahier statistique des chargeurs ;
- Voyage d'études de vingt-cinq cadres pour le renforcement des capacités dans le domaine maritime et logistique au centre Trainmar de Dakar ;
- Inauguration de la plateforme d'une Aire de stationnement et de repos des conducteurs de deux hectares à kourémalé (Siguiri) ;
- Mise en route du document unique de transport (DUT).

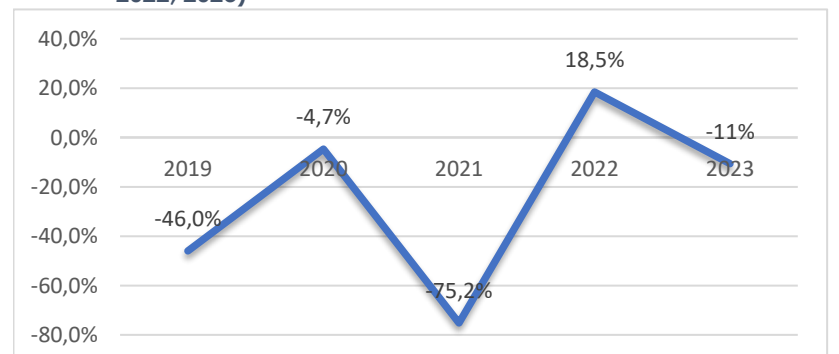
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)





Agence de la Navigation Aérienne (ANA)

TRANSPORTS

TRANSPORTS

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Agence Nationale de la Navigation Aérienne (ANA)
Date de création : 13 avril 1989, transformée en SA en 2019
Capital social : 5 105 270 455 GNF (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100 %
Capitaux Propres 2023 : 24 356 996 865 GNF
CA 2023 : 27 035 633 663 GNF
Résultat Net 2023 : 1 139 981 862 GNF
Subvention d'Exploitation : 0 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Transports
Effectif total : 93 (20 femmes)
RCCM : GN TCC 2019 B02581
NIF : 771665650
PCA : Pas de CA
DG : Mory Francedy CONDE
Adm MEF : Pas de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	NON	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	OUI

La société **ANA** a pour mission d'assurer la sécurité, la régularité et l'efficacité de la navigation aérienne publique en République de Guinée. A cet égard, l'ANA assure les services de circulation aérienne ; la mise en œuvre et l'entretien des équipements techniques ; la sécurité incendie et le sauvetage ; la création et l'aménagement des aéroports de l'intérieur.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de L'ANA est de **27 036** millions de GNF en baisse de **- 1.8%** par rapport à l'exercice **2022**.

En outre, les charges d'exploitation ont augmenté de **16.5%** pour atteindre **29 431 millions de GNF**.

Le résultat d'exploitation est de **2 032** millions de GNF contre **3 588** millions GNF enregistré en **2022**.

Par ailleurs, le résultat financier est de **-56** millions GNF en **2023**.

En définitive, **l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 1 140 millions GNF**, contre 3 088 millions GNF en 2022.

La **rentabilité des capitaux investis** est passé de **15.5%** en **2022** contre **8.5%** en **2023** soit une baisse de **7.0** points.

Les impôts et taxes payé à l'Etat, en **2023**, s'élèvent à **1 511** millions GNF

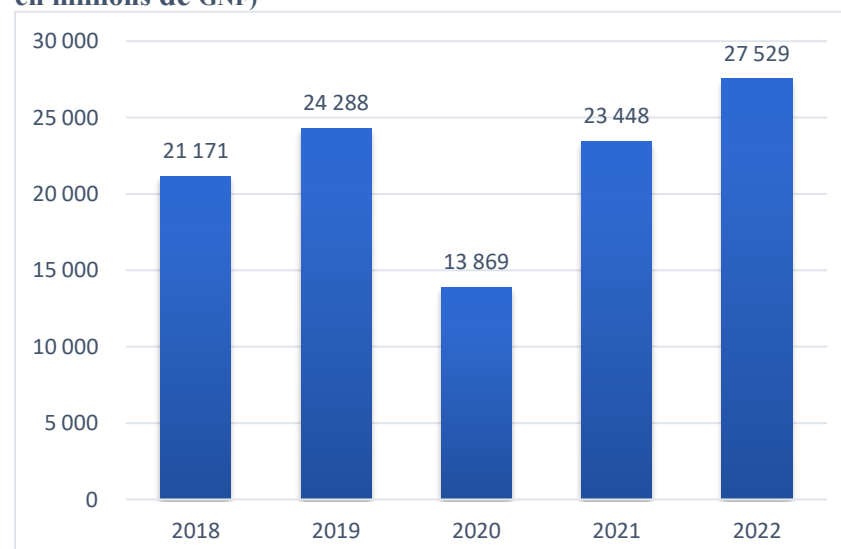
Les perspectives :

- Acquisition du VOR DME ;
- Mise en place des procédures de vol à l'Aéroport International AST ;

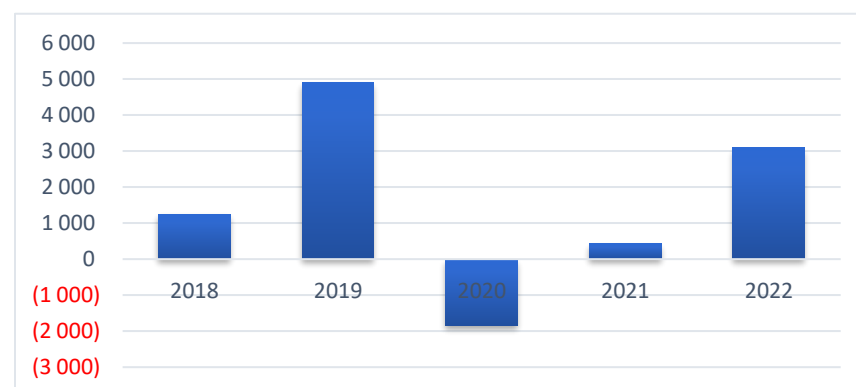
FAITS MARQUANTS

- Acquisition des équipements d'aide à l'atterrissage ILS NORMARK ;
- Installation du système de management de la qualité (SMQ) ;
- Réalisation d'un diagnostic organisationnel et institutionnel ;
- La remise en service de la station météorologique ;
- La qualification du personnel au métiers de l'aéronautique civile ;
- La calibration des équipements d'aide à la navigation aérienne ;
- La relance des axes de coopération technique avec les centres de formations (EAMAC, TCAA, AIAC).

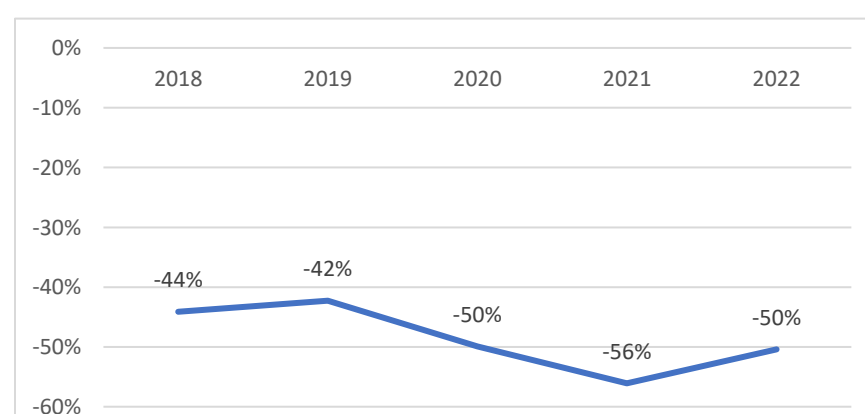
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



- RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



- RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée (SNCFG)
Date de création : 28/05/2010
Capital Social : 50 000 000 000 GNF (non libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : Absence de données financières
CA 2023 : Absence de données financières
Résultat Net 2023 : Absence de données financières
Subvention Reçue : 7 500 000 000 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Industrie
Effectif total : 190 (62 femmes)
RCCM :
NIF : 894081561
PCA : Pas de CA
DG : Ibrahima N'Dairy DIALLO
Adm MEF : Pas de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	NON	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	OUI	NON
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La **Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée (SNCFG)** a été créée le 28 mai 2010, avec un capital social de 50 milliards de GNF, actuellement non libéré. Détenue intégralement par l'État guinéen, la SNCFG a pour mission de concevoir, financer, construire, gérer et exploiter les infrastructures ferroviaires du pays. Ses activités incluent le transport de marchandises et de passagers, en ligne avec la politique gouvernementale de développement des infrastructures ferroviaires. Malgré certaines démarches en cours, la structure de gouvernance de la SNCFG reste incomplète. Le conseil d'administration n'est pas encore en place, et la société ne dispose ni d'auditeur interne ni de Contrat programme. Aussi, le plan stratégique de l'entreprise n'a pas encore été élaboré, et la société n'a pas mis à disposition ses états financiers à date, limitant ainsi l'évaluation de sa situation financière.

La SNCFG est à un tournant de sa restructuration, nécessitant un renforcement de la gouvernance et un appui financier pour concrétiser ses projets ferroviaires. L'élaboration d'un plan stratégique et la mise en conformité de ses structures de gouvernance seront essentielles pour son développement. À court terme, le maintien des subventions d'équilibre par l'État et l'achèvement des études de faisabilité sont cruciaux pour permettre à la SNCFG de mener à bien ses missions de service public dans le transport ferroviaire.

Défis :

- Mise en place du conseil d'administration pour assurer une gouvernance efficace.
- Amélioration du fonctionnement du train Conakry Express, le seul service commercial de la SNCFG, subventionné par l'État pour garantir son accessibilité.
- Valorisation et sécurisation du patrimoine immobilier et mobilier de la société, suite à des années de dégradations et d'usurpations par d'autres entités.

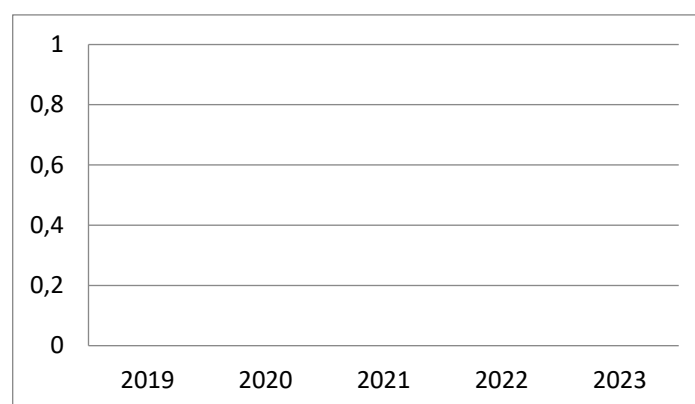
Perspective :

- Libération du capital social pour renforcer les ressources de l'entreprise.
- Élaboration d'une loi ferroviaire pour réguler le secteur et sécuriser le patrimoine de la SNCFG.
- Reconstruction de la ligne ferroviaire Conakry-Kouria, première étape du projet de relance ferroviaire jusqu'à Kankan.

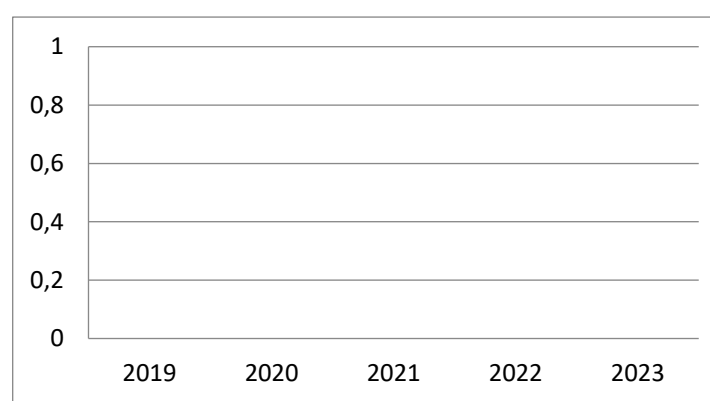
FAITS MARQUANTS

- la signature des statuts de la SP ;
- Le déménagement de la Direction Générale dans les nouveaux locaux ;
- La rénovation des bureaux locaux ;
- La bancarisation des salariés

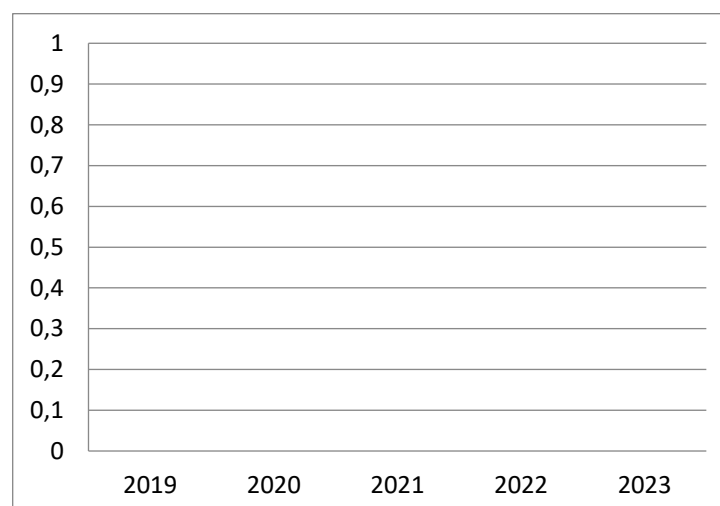
– CHIFFRES D'AFFAIRES (Manque de Données Financières)



– RESULTAT NET (Manque de données Financières)



– RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) (Manque de données financières)



Panorama Sectoriel

Postes et Télécommunications

Le secteur des postes et télécommunications en Guinée se distingue comme un pilier stratégique du développement économique et social, présentant des performances remarquables et des opportunités significatives pour l'avenir. Avec des entreprises leaders telles que la GUILAB et la SOGEB, ce secteur est le deuxième en termes de résultat brut d'exploitation après les mines.

Points forts du secteur

- **Rendement financier élevé** : La GUILAB et la SOGEB figurent parmi les sociétés les plus rentables du portefeuille public. En 2023, la GUILAB a réalisé un résultat net de 22 489 millions de GNF, tandis que la SOGEB a atteint 25 537 millions de GNF.
- **Excellence en distribution de dividendes** : Avec un ratio de 83% de son résultat distribuable versé en dividendes, la GUILAB démontre une forte capacité de redistribution, reflétant une stratégie axée sur le retour aux actionnaires.
- **Meilleur taux de féminisation** : Ce secteur affiche une parité exemplaire, avec une participation féminine qui atteint 41% de l'effectif total.

Défis sectoriels

1. **Dépendance aux infrastructures** :
 - La GUILAB rencontre des difficultés liées à la sécurisation de ses infrastructures internationales, notamment en raison de l'absence d'un second câble sous-marin.
 - La SOGEB fait face à des coupures récurrentes de la fibre optique causées par des travaux de BTP.
2. **Capital social partiellement libéré** :
 - Certaines entreprises, comme la Poste Guénéenne et la SOGEB, n'ont pas encore totalement libéré leur capital social, ce qui limite leurs capacités d'investissement et leur performance commerciale.
3. **Faible diversification économique** :
 - Le secteur reste vulnérable à l'absence de diversification des services, malgré les efforts pour élargir les activités.

Perspectives

Pour maximiser le potentiel de ce secteur, les stratégies suivantes sont à envisager :

- **Développement des infrastructures** :
 - Construction d'un second câble sous-marin pour renforcer la sécurité et la capacité des communications internationales.
 - Investissements dans la sécurisation et l'extension de la fibre optique pour la SOGEB.
- **Libération complète du capital social** :
 - Finaliser la libération du capital pour des entreprises comme la Poste Guénéenne et la SOGEB afin de favoriser les investissements.
- **Ouverture à l'investissement privé** :
 - Encourager les partenariats public-privés pour diversifier les services et attirer des financements externes.

Le secteur des postes et télécommunications dispose d'un potentiel immense, notamment dans un contexte de numérisation croissante et de besoins accrus en connectivité. Avec des investissements stratégiques et une ouverture à de nouveaux partenariats, il peut devenir un moteur incontournable du développement économique et social de la Guinée.



Société de Gestion et exploitation du Backbone National (SOGEB)

TELECOMMUNICATION

ECONOMIE NUMERIQUE

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National (SOGEB)
Date de création : 08/04/2015
Capital social : 50 000 000 000 GNF (Trois quarts libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres 2023 : 71 648 172 560 GNF
CA 2023 : 83 986 684 041 GNF
Résultat Net 2023 : 25 528 66 191 GNF
Dividendes 2023 : 0 GNF
Subventions reçues : 0 GNF
Secteur d'activité : Télécommunication
Effectif total : 68 (dont 8 femmes)
RCCM : GC-KAL/058.869A/2015
NIF : 509331781B
PCA : Mohamed Kourouma (depuis 2022)
DG : Aboubacar Kourouma (depuis 2022)
Adm MEF : Lamine CAMARA (depuis 2022)

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte désignation Analyste Evaluator	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	OUI

La **SOGEB** a pour objet de mettre à la disposition de tous les opérateurs de réseaux (fixe, mobile, fournisseurs d'Accès internet) et de tout autre utilisateur de service des télécommunications (Etat, Institution, Industries, Opérateurs de diffusion, Banques etc.) une infrastructure mutualisée pour le transport de la voix, des données et de la vidéo, accessible sur toute l'étendue du territoire National ; assurer la gestion du Patrimoine des télécommunications, des technologies de l'Information et de la Communication ; assurer le suivi et la coordination de l'ensemble des activités du projet Backbone ; créer une infrastructure économique et d'intégration régionale ; prendre en charge tous les actifs de l'Etat dans les infrastructures du Backbone National.

Au plan commercial, le chiffre d'affaires de la société SOGEB est de 83 927 millions de GNF en augmentation de 38.1% par rapport à l'exercice 2022.

La Marge d'exploitation est de 39,6% en baisse de 3,9 points. Cette tendance se justifie par une augmentation des charges de maintenances.

Le résultat d'exploitation qui en découle est de 33 281 millions de GNF en 2023 contre 26 455 millions GNF enregistré en 2022.

La rentabilité des capitaux investis passe de 30.4% en 2023 contre 31.4% en 2022.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 25 537 millions GNF, contre 21 264 millions GNF en 2022.

Les impôts et taxes payés à l'État, en 2023, s'élèvent à 9 970 millions de GNF.

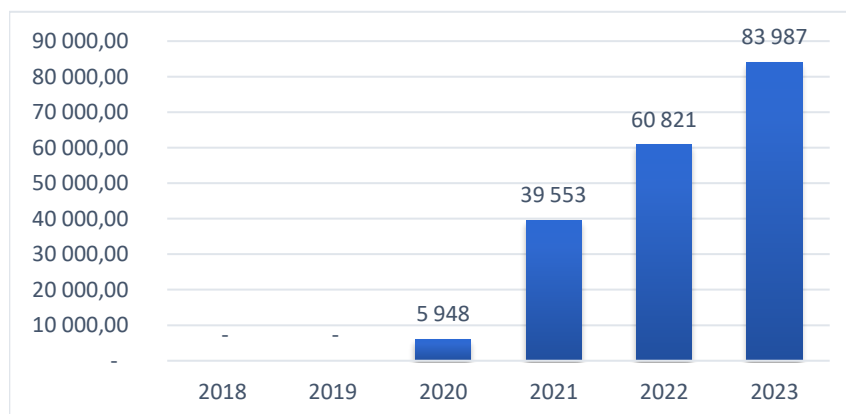
Les perspectives :

- Interconnexion (Guinée Vs Sierra Léone) & (Guinée Vs Côte d'Ivoire) ;
- Augmentation de la capacité sur le ring 2 de 50g à 100 g ;
- Intégration de 48 brins de fibre le long des rails pour désenclaver les villes traversées par le corridor du projet SIMANDOU.

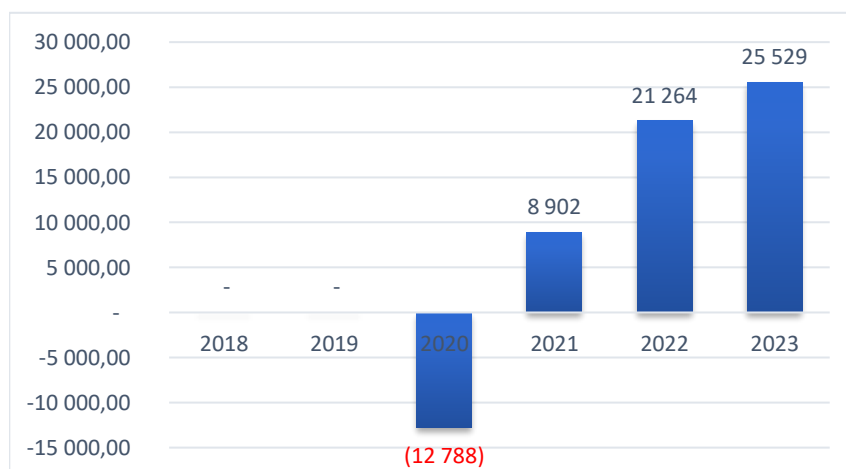
Défis :

- Coupures récurrentes de la fibre par les Entreprises de BTP ayant des incidents graves sur la fourniture de service ;
- Finalisation de l'Upgrade Ring 1 ;
- Augmentation de la capacité de transport de 50g à 200 g sur le Ring 1A ;
- Réalisation et certification des États financiers de 2015 à 2019
- Clôture des comptes ;
- Réalisation de l'interconnexion des réseaux de fibre optique de la Guinée et du Mali.

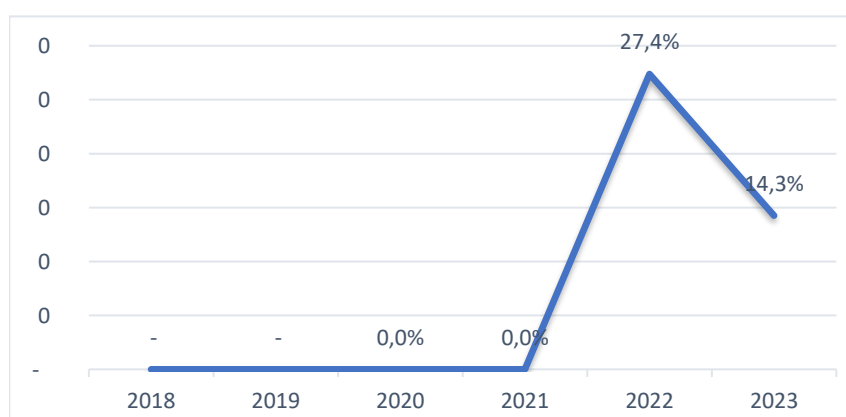
CHIFFRES D'AFFAIRES (2020, 2021, 2022, 2023 en million de GNF)



RESULTAT NET : (2020, 2021, 2022, 2023 en million de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2020, 2021, 2022, 2023 en million de GNF)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Guinéenne de Large Bande (GUILAB)
Date de création : 03 Mars 2011
Capital social : 199 077 700 000 GNF (Entièrement libéré)
Part de l'État : 52% (autre actionnaire : Orange Guinée (26,25%)
 Areeba Guinée (7,20 %), ETI (5,09 %), Cellcom Guinée (2,55 %) ...)
Capitaux Propres 2023 : 226 350 741 176 GNF
CA 2023 : 76 412 351 546 GNF
Résultat Net 2023 : 22 489 097 714 GNF
Subvention : 0 GNF
Dividendes : 9 040 785 949 GNF
Secteur d'activité : Télécommunication
Effectif total : 27 (dont 7 femmes)
RCCM : GC-KAL/032.746A/2011
NIF : 834426504
PCA : Mario HEBERT
DG : Mamy TRAORE
Adm MEF : Morlaye SOUMAH

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Actes nomination du CA	Conforme	Disposition à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La Société GUILAB a pour objet l'établissement, l'exploitation et la maintenance en République de Guinée de la station d'atterrissage du système de câble sous-marin en fibre optique Africa Coast to Europe (ACE) ; le suivi des activités de déploiement du câble sous-marin ACE ; la gestion de la capacité générée par le projet ACE ; la mise en place des outils qui permettent de suivre et de valider la capacité qui arrive par le câble ACE et celle allouée à chaque opérateur.

Au plan commercial, le chiffre d'affaires est de 76 413 millions de GNF en augmentation de 18.5% par rapport à l'exercice 2022. Le résultat d'exploitation qui en découle est de 33 539 millions de GNF contre 28 199 millions de GNF enregistré en 2022. Par ailleurs, le résultat financier est de 7 995 millions de GNF contre 8 862 millions de GNF en 2022.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 22 488 millions de GNF, contre 18 680 millions de GNF en 2022.

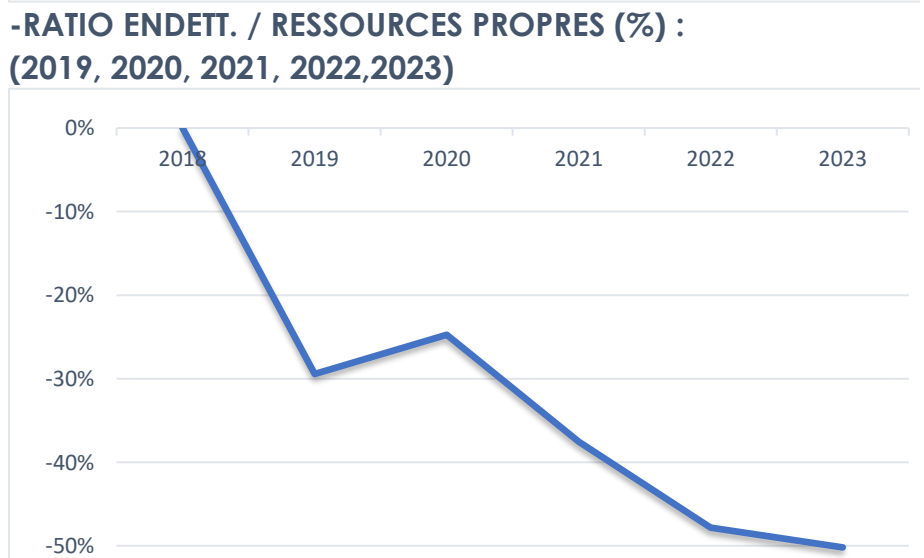
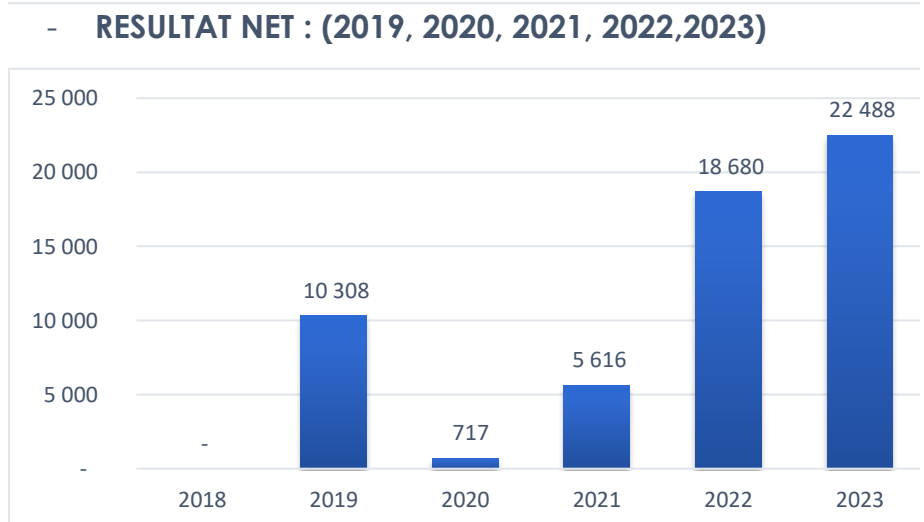
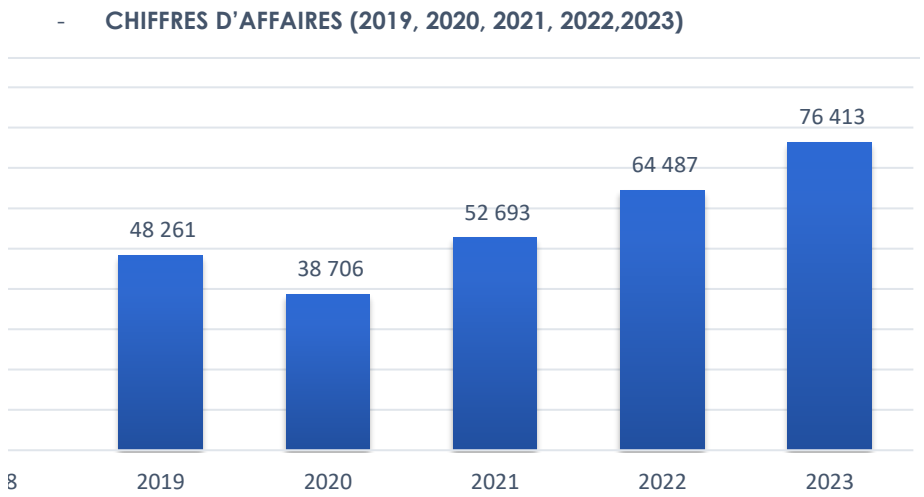
Les impôts et taxes payé à l'Etat, en 2023, s'élèvent à 12 909 millions de GNF.

L'un des défis majeurs de la GUILAB est la sécurisation des communications internationales de notre pays par un second câble sous-marin. Au regard des enjeux de croissance de la société, la GUILAB veut se diversifier à travers d'autres activités alternatives. Le coût très élevé d'accès à l'énergie (Facture EDG et carburant des groupes électrogènes) pousse la GUILAB à s'orienter vers l'énergie solaire afin de réduire le coût supporté actuellement pour une meilleure sécurité de ses installations.

Au titre des difficultés, il est important de noter la difficulté de recouvrement des créances client et l'incapacité du marché à absorber les capacités disponibles.

FAITS MARQUANTS

- Le Conseil National de Régulation des Postes et des Télécommunications (CNRPT) a décidé à travers la décision n°04/ARPT/CNRPT/2022 du 16 décembre 2022 que la GUILAB est un opérateur dominant sur le marché de la bande passante internationale ;
- Participation à l'audit des méthodes de comptabilisation des coûts employés par les opérateurs et fournisseurs d'accès internet (FAI) ainsi que les plateformes de facturation organisée par l'ARPT ;
- Mise en place du règlement intérieur du Conseil d'Administration et la tenue régulière des réunions du Conseil d'Administration ;
- Renouvellement du certificat ISO 9001 : 2015 du système de management de la qualité (SMQ).



Nom : Office Guinéen de Publicité (OGP)
Date de création : 25/11/2016
Capital social : 2 000 000 000 GNF (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres 2023 : 5 467 643 532 GNF
CA 2023 : 33 797 681 512 GNF
Résultat Net 2023 : 121 026 426 GNF
Subventions : 0 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Communication
Effectif total : 136 (dont 55 femmes)
RCCM : GN.TCC.2019. B.0.2273
NIF : 265163162
PCA : Elhadj Thierno Mamadou bah (depuis 2022)
DG : Mandjan Sidibé (depuis 2021)
Adm MEF : Morlaye SOUMAH (depuis 2021)

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La Société OGP a pour mission la réglementation et la gestion de la publicité sous toutes ses formes des supports existants et à créer en République de Guinée, la production ; l'exploitation à des fins publicitaires de tous les supports publicitaires publics existants et à créer, fronton de boutique, de magasin, de pharmacie, d'hôtel, de restaurant ; la préparation, la négociation et la conclusion de tous contrats ou établissement de toutes relations avec supports suscités, les annonceurs guinéens et étrangers, les agences conseils, les collectivités locales, les courtiers ou démarcheurs et tous supports de communications publicitaires privés ; la gestion des agences ; la recherche et le développement de nouveaux créneaux de prestations pouvant favoriser son épanouissement ; délivrer les licences ou agréments portant sur l'exercice de la publicité en Guinée ; veiller au respect strict des textes réglementant la publicité ; contrôler les normes techniques des spots à diffuser.

Au plan commercial, le chiffre d'affaires de L'OGP est en baisse de 13.0% par rapport à 2022 pour se fixer à 33 798 millions de GNF.

En outre, la marge d'exploitation en perte de 6,7% est en baisse de 10 points par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation qui en découle est de -2 266 millions de GNF en 2023 contre 1 235 millions GNF enregistré en 2022.

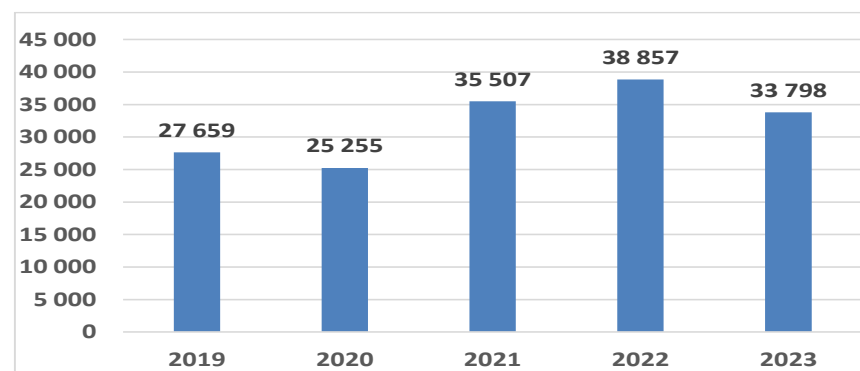
La rentabilité des capitaux investis passe de 23.1% en 2022 contre -41.4% soit une hausse de 64.5 points

En définitive, grâce une reprise sur provision exceptionnelle, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 121 millions GNF, contre 916 millions GNF en 2022.

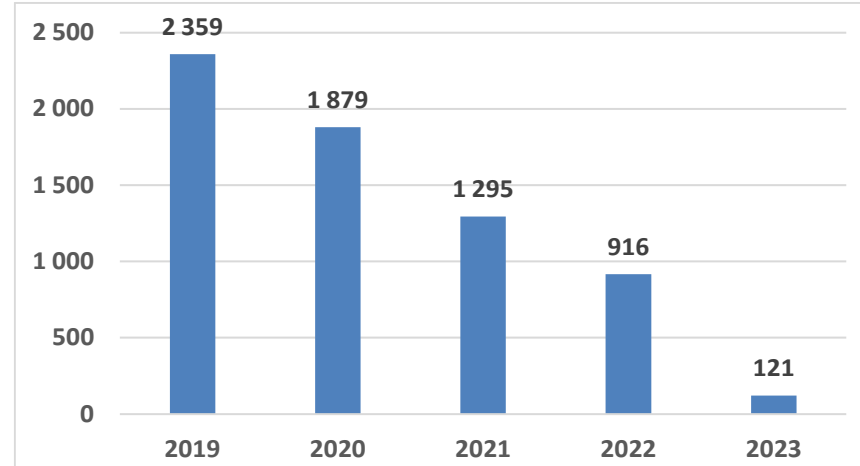
FAITS MARQUANTS

- Signature d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs ;
- Recensement de nouveaux supports publicitaires ;
- Recrutement de 283 stagiaires ;
- Interdiction systématique des versements en espèces des redevances publicitaires ;
- Sécurisation des recettes ;
- Instauration d'un contrôle de conformité de tous les contrats,
- Signature d'un protocole d'Accord avec Canal+ très en défaveur de l'OGP.

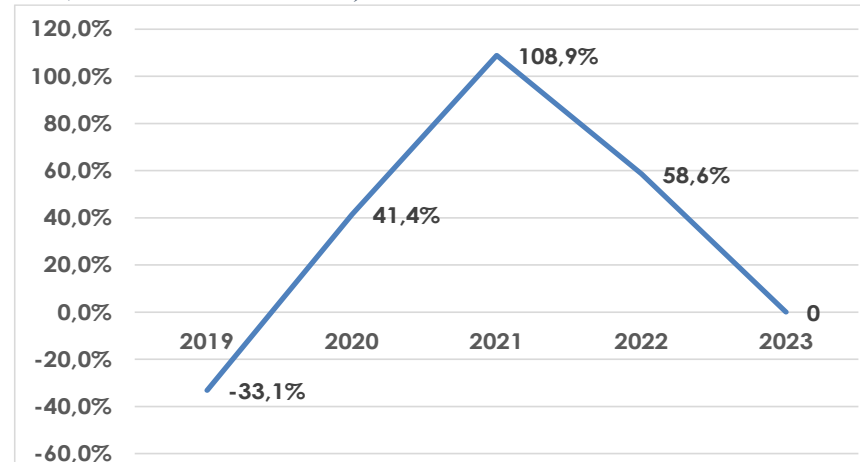
– CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022,2023)
(en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022,2023)
en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022,2023 en millions de GNF)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : La Poste Guinéenne (OPG)
 Date de création : 06 / 07 / 2021
 Capital Social : 407 442 853 650 GNF (25% libéré)
 Part de l'Etat : 100%
 Capitaux Propres 2022 : 3 709 736 362 GNF
 CA 2022 : 5 673 984 376 GNF
 Résultat Net 2022 : - 1 248 992 820 GNF
 Subvention 2022 : 1 028 996 424 GNF
 Dividendes versés : 0 GNF
 Secteur d'activité : Poste
 Effectif total : 106 (dont 48 femmes)
 RCCM : GN. TTC. 2023. 05156
 NIF : 153425798
 PCA : Thierno Oury DIALLO
 DG : Safa TOUNKARA
 Adm MEF: Mohamed SANOH

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan stratégique	NON	NON

La Poste Guinéenne SA, est l'opérateur public de la République de Guinée en matière postale, et notamment de service postal universel. Elle a fondamentalement pour objet :

- d'assurer dans les relations intérieures et internationales, le service public postal sous toutes ses formes, et le service postal universel ;
- d'assurer le service de collecte, de transport et de distribution d'objets et de marchandises et tout autre service de la poste ;
- d'offrir des prestations relatives aux moyens de paiement, activités para bancaires et transferts de fonds... (services financiers postaux), et notamment ceux ou celles pouvant concourir à l'inclusion financière et sociale des populations.

La société n'a pas produit d'état financier pour l'exercice 2023 par conséquent l'analyse est basée sur l'exercice 2022.

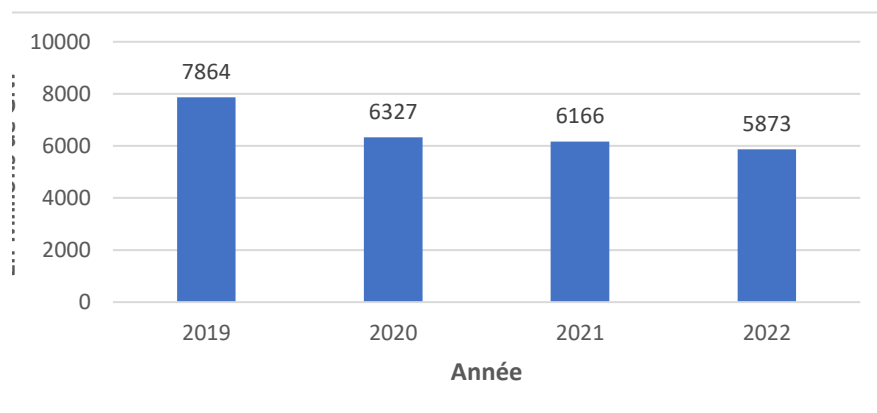
Au plan commercial, le **Chiffre d'Affaires** subit une baisse de **-4,8%** pour atteindre **5 873** de millions de **GNF** cette tendance s'explique par (à la baisse des activités suite aux manques d'investissements nécessaires à l'entretien et au développement du réseau postal affectant de façon significative la performance commerciale de l'entreprise, ce qui traduit un effet d'entraînement sur tous les autres indicateurs.) L'évolution croissante de la marge brute d'exploitation en 2022 témoigne de l'impact des efforts consentis dans le cadre de la maîtrise des charges.

L'évolution décroissante du besoin en fonds de roulement en 2022 traduit la baisse d'activités par le manque des ressources financières.

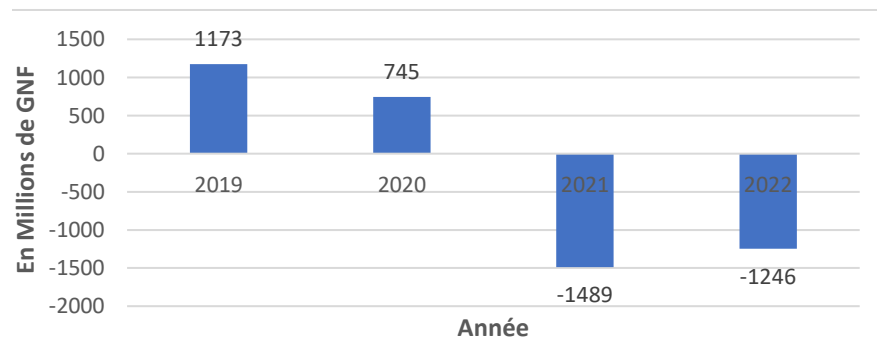
En termes budgétaires, la poste n'a bénéficié de subvention d'exploitation qu'une seule fois sur les cinq dernières années. En revanche, les dettes fiscales ont explosé en 2022 à cause des arriérés de dettes.

De plus la première tranche du capital social été libérée cette année soit seulement 25% du montant total.

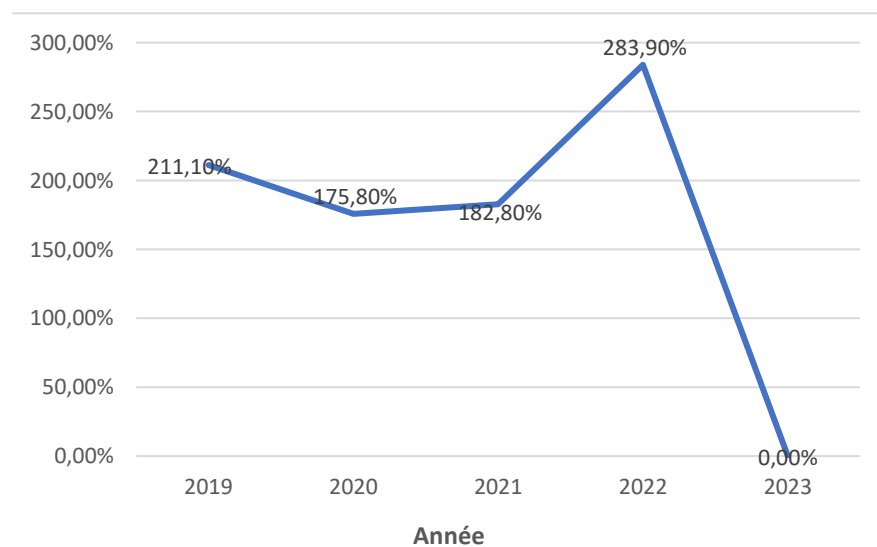
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022)



FAITS MARQUANTS

- Relance des programmes de coopération entre la poste guinéenne et ses homologues de la sous-région ;
- Rencontre entre le directeur général de la poste guinéenne et le directeur des affaires européennes et internationales du groupe de la poste Française ;
- Poursuite de la politique de désendettement de la poste SA
- Redressement de la situation fiscale de la société à travers un plan de paiement échelonné ;
- Mise en circulation de nouveaux engins roulants (2 pick-up, 1 Minibus, 2 Renault Kangoo, 7 tricycles et 10 motos).
- Un voyage d'études au Togo d'un cadre de la direction
- L'activité est opérationnelle dans 28 bureaux sur les 214 existants !
- Appel d'offre en cours pour lancer une étude d'opportunité et de faisabilité de lancement d'une Banque Postale
- L'image de la Poste est dégradée, son redressement à travers un meilleur maillage et un service de qualité est notre priorité

Le secteur de l'énergie, des hydrocarbures et de l'hydraulique en Guinée présente un contraste saisissant entre des sociétés très rentables et performantes, comme la SOGES, et d'autres en proie à d'importantes difficultés financières, notamment la SEG et l'EDG. Il se distingue également par sa faible contribution en termes d'impôts et taxes, malgré un rôle majeur dans la redistribution des dividendes grâce à la SOGES.

Points forts du secteur

- **Rentabilité élevée de certaines sociétés** : En 2023, la SOGES a enregistré un chiffre d'affaires de 215 millions USD et un résultat net de 120 millions USD, tout en redistribuant 27,6 millions USD en dividendes.
- **Deuxième employeur public** : Avec 1 385 employés, l'EDG est l'une des sociétés publiques qui contribue le plus à l'emploi national.
- **Potentiel de croissance** : Plusieurs sociétés du secteur, telles que le FAPGAZ, présentent des perspectives de croissance et de diversification des activités.

Défis sectoriels

1. **Sociétés structurellement déficitaires** :
 - La SEG a enregistré le pire résultat net en 2023 avec une rentabilité des capitaux investis de -13,6%.
 - L'EDG ne dispose pas de données financières actualisées, reflétant des lacunes en termes de transparence et de gestion.
2. **Faible contribution fiscale** :
 - Malgré son importance, le secteur est l'un des moins performants en termes d'impôts et taxes versés à l'État.
3. **Dépendance aux subventions** :
 - Certaines entités, comme la SONAP, comptent sur des subventions pour équilibrer leurs finances, limitant leur capacité à devenir autonomes.
4. **Infrastructure vieillissante et sous-optimisée** :
 - Les réseaux de distribution et les infrastructures de production souffrent d'un manque de modernisation, comme observé avec l'EDG et la SEG.

Perspectives

Pour dynamiser ce secteur stratégique, les mesures suivantes sont essentielles :

- **Renforcement de la transparence et de la gestion** :
 - Améliorer le suivi financier de l'EDG et mettre en place des plans de redressement pour la SEG.
- **Modernisation des infrastructures** :
 - Investir dans la réhabilitation des réseaux et infrastructures vieillissantes pour améliorer les performances techniques et commerciales.
 - Construction de nouvelles lignes de transport électrique, notamment pour faciliter l'évacuation de l'énergie produite par la SOGES.
- **Optimisation des dividendes** :
 - Renforcer les mécanismes de recouvrement pour maximiser la redistribution des dividendes issus des sociétés rentables comme la SOGES.

Avec des réformes stratégiques, le secteur de l'énergie, des hydrocarbures et de l'hydraulique peut devenir un levier de développement durable, tout en améliorant son impact économique et social à long terme.

Société de Gestion de Souapiti (SOGES)

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société de Gestion de Souapiti (SOGES)
Date de création : 18/08/2017
Capital social : 391 995 400 USD (Entièrement libéré)
Part de l'Etat : 51% (autre actionnaire : 49% CWE)
Capitaux Propres : 598 192 188, 68 USD
CA 2023 : 215 000 191,20\$
Résultat Net 2023 : 120 372 314,13 USD
Subvention : 0 \$
Dividendes : 27 625 446,09 USD
Secteur d'activité : Energie
Effectif total : 35 (dont 5 femmes)
RCCM : GC-KAL/077.615B/2017
NIF : 815725940
PCA : Aly Seydouba Bangoura
DG : Li Jian ZHANG
Adm : MEF : Aboubacar Décon KONDE

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Existe et est conforme	Mise à disposition de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	OUI

La société de Gestion de Souapiti a pour objet, la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de la Centrale Hydroélectrique de Souapiti et des biens de la concession au titre du contrat de concession du barrage électrique de Souapiti.

Sur le plan commercial, le Chiffre d'Affaires s'élève à 215 000 191,20 USD en 2023, contre 178 042 024 USD en 2022, soit une augmentation de 21%, lié à un accroissement de la production qui cependant ne justifie pas la hausse de plus de 50% du poste autres charges composé principalement des charges pour provision. Les provisions pour risques à court terme d'exploitation ont augmenté de 154%, principalement lié à l'importante créance client.

Le Résultat d'exploitation est de 134 millions USD, avec une hausse de 45% par rapport à 2022 ce qui traduit une certaine maîtrise des cout opérationnels malgré une forte dotation aux amortissements s'élevant à plus de 60 millions USD en 2023.

Le Résultat Net de la SOGES de 120 372 314,13 USD est fortement impacté par un Résultat financier déficitaire de 14 millions USD dû au frais financiers.

Défis

- Traiter définitivement la question de paiement des créances de CWE ;
- Améliorer le recouvrement par le paiement de la part des factures exprimées en GNF par EDG, soit 20% des factures ;
- Éviter le déversement du réservoir.

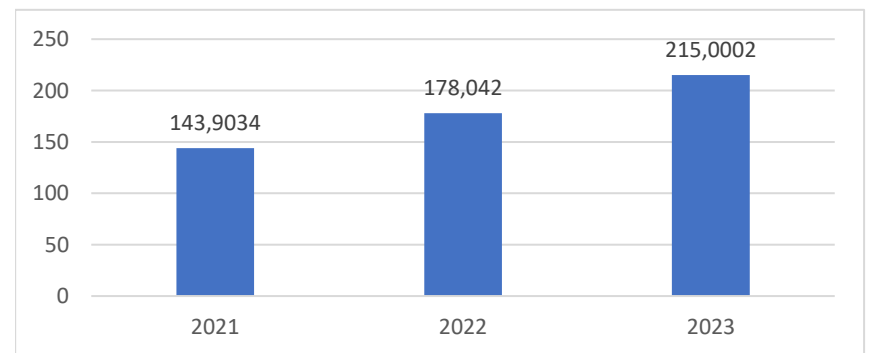
Perspectives :

- Construire une Centrale solaire dans la zone de Souapiti,
- Résoudre la problématique de l'évacuation de l'énergie pendant l'hivernage par la construction de la ligne côtière ;
- Maîtriser la gestion du réservoir pendant l'étiage.

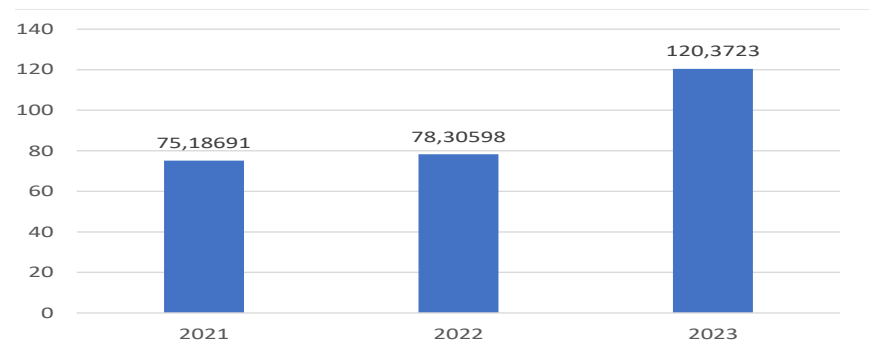
FAITS MARQUANTS

- Faible taux de recouvrement des factures ;
- Déficit pluviométrique accru entraînant la baisse de la production ;
- Déficit pluviométrique accru entraînant la baisse de la production ;
- Incapacité de faire face au règlement des prestations de l'Exploitant CWE dans le cadre du Contrat d'Opération .Maintenance de Souapiti, de distribuer les dividendes et de les payer à temps.

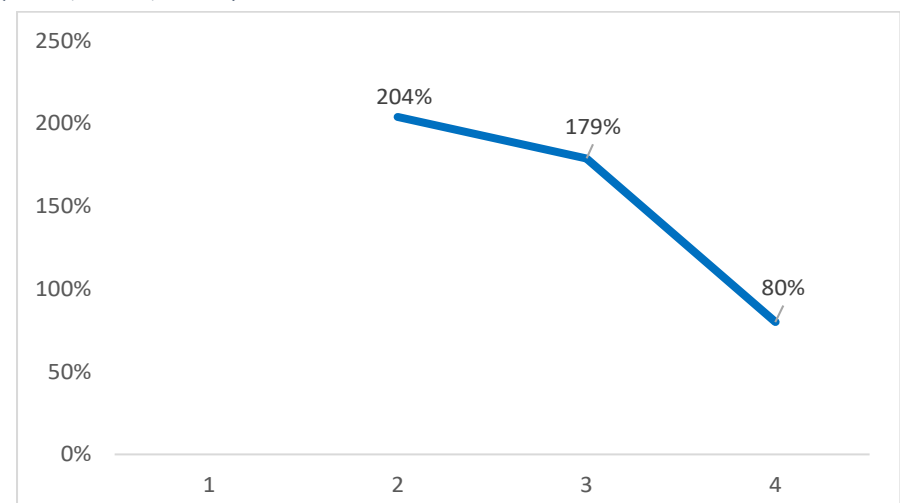
CHIFFRES D'AFFAIRES USD (2021, 2022, 2023)



RESULTAT NET USD : (2021, 2022, 2023)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2021, 2022, 2023)





Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAP-GAZ)

ENERGIE, HYDRAULIQUE ET
HYDROCARBURES

HYDROCARBURES

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAP-GAZ)
Date de création : 10 Juin 2022
Capital social : 30 000 000 000 GNF (Entièrement libère)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 181 991 285 286 GNF
CA 2023 : 12 762 478 454 GNF
Résultat Net 2023 : 2 992 305 259 GNF
Subvention : 74 184 010 562 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : HYDROCARBURES
Effectif total : 157 (dont 34 femmes)
RCCM: GN.TCC.2022. B.15750
NIF : 503202988
PCA : Mamadou NIARE
DG : Kaman Sadjji DIALLO
Adm MEF : Youssouf SOUMAH

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAP-GAZ) a pour mission, la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la promotion des gaz à usage domestique : gaz de pétrole liquéfié-GPL-butane, propane, et dérivé. Il est chargé de veiller au respect des normes de qualité des GPL importés et distribués en République de Guinée ; d'élaborer trimestriellement la structure des prix du gaz butane ; Procéder à la compensation après approbation des Ministères de tutelle technique et financière des différentiels de prix correspondant à l'écart négatif entre le prix de vente officiel des GPL, fixé par les pouvoirs publics pour la consommation des ménages, et le prix réel au consommateur final ; vendre, aux opérateurs gaziers, du gaz butane, en vrac ou non ; donner un avis, à la tutelle technique, sur les demandes de licence d'ouverture de Centre Emplisseur ; donner un avis, à la tutelle technique, sur les renouvellements et/ou retrait de licence d'exploitation de Centre emplisseur.

La Société présente un Fond de Roulement Net Global de 98 362 millions de GNF, donc une structure financière assez équilibrée avec une marge brut d'exploitation de 24% .

La rentabilité des capitaux investis est évaluée à 2%.

Les défis :

- La validation du projet de réglementation du secteur gaz ;
- La signature de l'annexe de l'actionariat par le MEF ;
- La délivrance du titre foncier sur le domaine du complexe gazier de Konta au profit du FAPGAZ S.A ;
- La détaxation des accessoires du gaz ;
- Le renforcement de la taxation du charbon et du bois de chauffe.

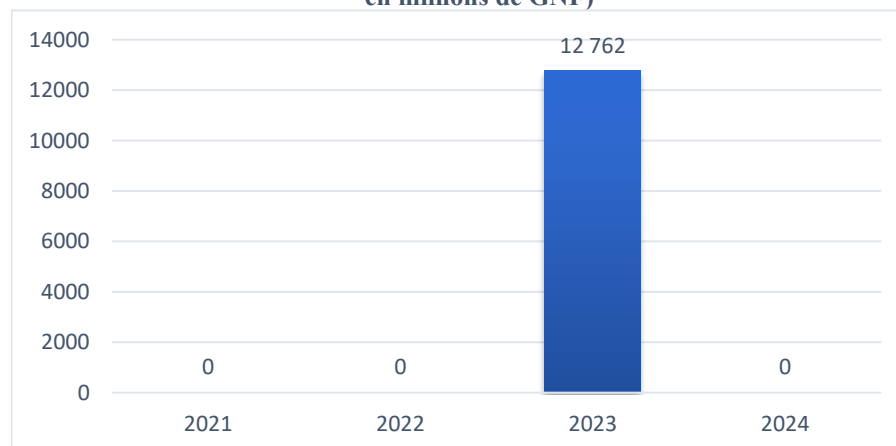
Les perspectives :

- Maintenir le cap afin d'assurer la continuité aussi bien dans la fourniture du gaz aux populations que la réduction du coût pour garantir son intégration dans le quotidien des ménages et des professionnels à l'instar du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.
- Mener des campagnes de sensibilisation, d'éducation des populations seront renforcées, la visibilité et la disponibilité du gaz accru.
- Inauguration de l'usine de bouteilles et le lancement de la production.
- Construction du dépôt gazier sur le même site que l'usine.

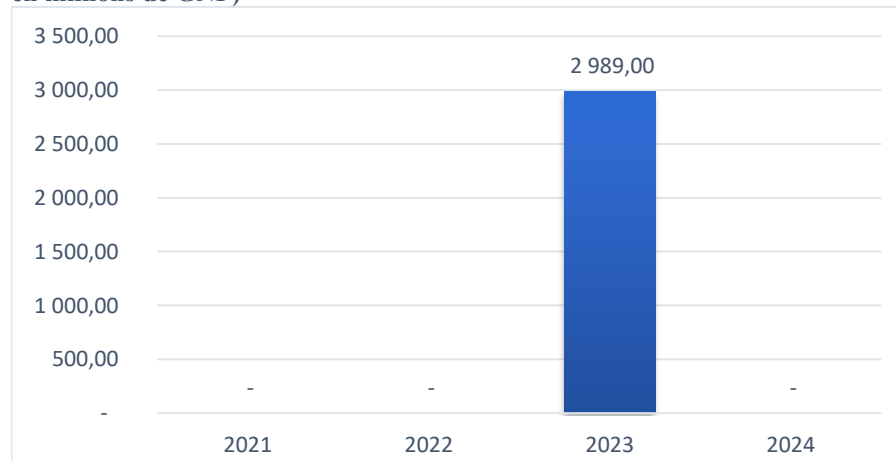
FAITS MARQUANTS

- Deux grands projets de construction de dépôts pétroliers sont en cours de réalisation à Kankan (Kodiaran) et à Forécariah (Moribayah) ;
- La structuration du projet d'approvisionnement du pays en carburant ;
- La mission de reconnaissance des indices du pétrole et du Gaz dans les préfectures de Siguiri, Tougué et Gaoual (onshore).

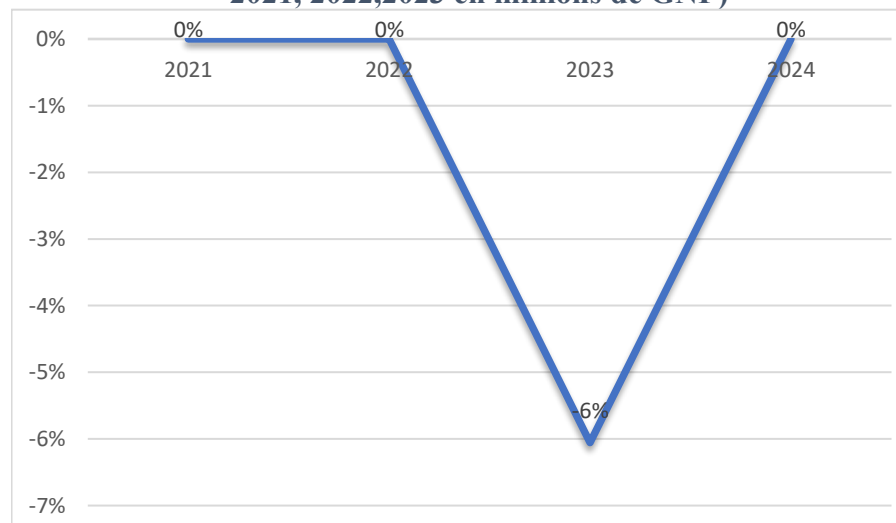
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022,2023 en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022,2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022,2023 en millions de GNF)



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société Nationale des Pétroles (SONAP)
Date de création : 03 Décembre 2021
Capital : 350 000 000 000 de GNF (Non libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres 2022 : 373 545 000 000 GNF
Chiffres d'affaires 2022 : 8 447 378 278 294 629 GNF
Résultat Net 2022 : 3 836 700 509 GNF
Subvention Reçue : 377 612 222 356 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Hydrocarbures
Effectif total : 370 (dont 90 femmes)
RCCM : GN.TCC.2022. B.05449
NIF : 252647417
PCA : Djamilia DIALLO (depuis Avril 2022)
DG : Lancinet CONDE (depuis Septembre 2024)
Adm MEF : Aboubacar Décon KONDE

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	NON
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La Société Nationale des Pétroles (SONAP) est chargée de mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine pétrolier. Elle couvre les aspects amont (exploration, délivrance des licences et permis, etc.) et aval (structure des prix, importation et vente des produits pétroliers, etc.). Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de la SONAP en 2022 est de 8 447 378 millions de GNF pour sa première année d'activité.

En outre, la marge commerciale est déficitaire, lié à un prix de vente inférieur au prix d'achat. Néanmoins, cette perte est compensée par une subvention d'exploitation et d'autres services vendus qui permettent à la SONAP de dégager un résultat d'exploitation positif. Le **résultat d'exploitation** qui en découle est de 118 159 millions de GNF.

En définitive, l'exercice 2022 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 3 836 Millions GNF. Les impôts et taxes payé à l'État, en 2021, s'élèvent à 5 021 millions GNF

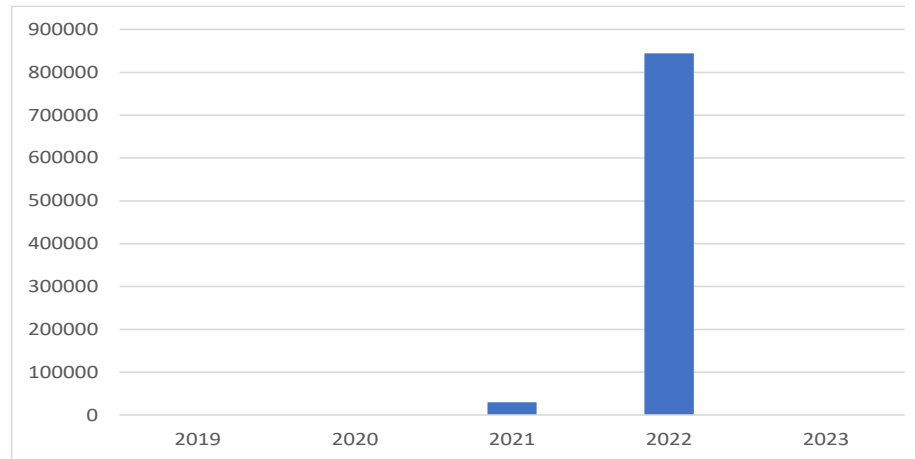
En dépit des difficultés rencontrées durant la période 2022, les résultats enregistrés par la SONAP sont satisfaisants. Cependant, il y a un besoin réel de ressources financières en vue d'accélérer les efforts pour garantir l'atteinte des objectifs assignés à la Direction Générale, notamment la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, l'augmentation de la capacité et la délocalisation du dépôt de stockage, la promotion et la recherche pétrolière.

- Mise à disposition du capital social ;
- Paiement de la subvention d'équilibre ;
- Préfinancement de l'importation par les banques générant des intérêts débiteurs importants ;
- Financement des campagnes sismiques.

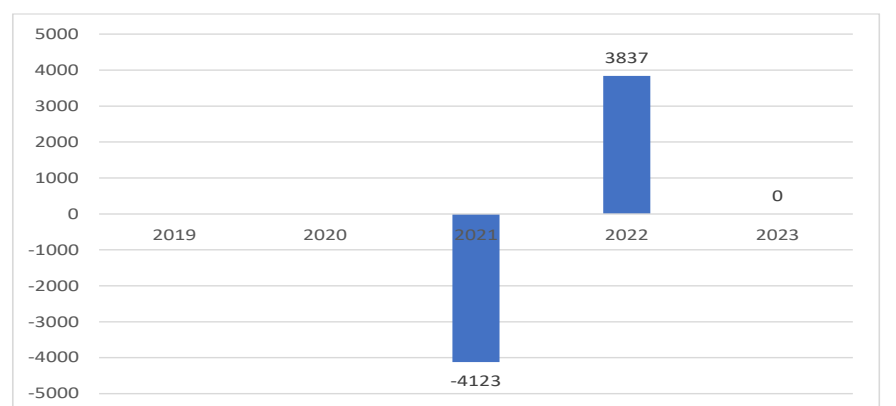
FAITS MARQUANTS

- Deux grands projets de construction de dépôts pétroliers sont en cours de réalisation à Kankan (Kodiaran) et à Forécariah (Moribayah) ;
- La structuration du projet d'approvisionnement du pays en carburant ;
- La mission de reconnaissance des indices du pétrole et du Gaz dans les préfectures de Siguiri, Tougué et Gaoual (onshore).

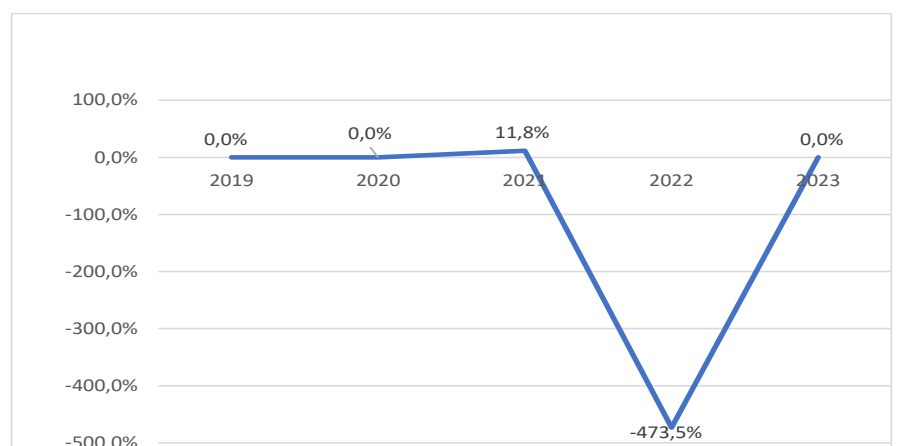
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022)



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Electricité de Guinée (EDG)
Date de création : 2001
Capital : 261 000 000 000 de GNF (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres 2021 : 23 213 798 416 GNF
CA 2021 : 1 373 611 577 061 GNF
Résultat Net 2021 : -171 217 488 302 GNF
Subvention 2021 : 4 117 700 662 682 GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Energie
Effectif total : 1385 (dont 261 femmes)
RCCM : RCCM/GN.KAL/0715A/2023
NIF : 693770885 3Z
PCA : Ibrahima Abé DIALLO
DG : Gando BARRY
Adm MEF : Dr Mamoudou TOURE

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de session sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	OUI

La société d'**Electricité de Guinée** a pour objet la réalisation, l'achat d'énergie électrique et la gestion de l'activité de service public de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique sur le territoire de la République de Guinée, l'achat d'énergie électrique ainsi que l'exportation et l'importation d'énergie électrique à la sous-région conformément à la politique nationale d'électricité.

EDG est structurellement déficitaire. Son passif s'alourdit de manière mécanique et croissante au regard de l'évolution de la demande (estimé sur le réseau interconnecté à plus de 10% par an), des factures de fournisseurs d'énergie et de l'évolution négative des factures pétrolières.

En fixant un taux de rendement à 86%, conforme au meilleur taux de rendement observé dans la sous-région, le déficit d'exploitation ressortirait 1500 GNF/KW.

Parmi les difficultés, nous pouvons citer :

- Le recouvrement des créances clients, notamment celles de l'Etat ;
- Le coût très élevé des produits d'exploitations (Produits pétroliers, Energies, ...).

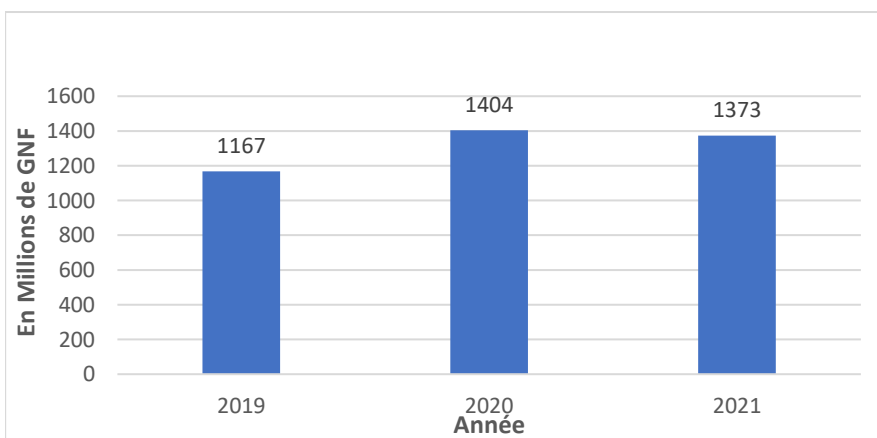
Quant aux perspectives, nous avons :

- La réhabilitation des centrales hydroélectriques de Donkéa, Banéah et Grandes Chutes du système Samou ;
- La réhabilitation de la centrale Hydraulique de Garafiri pour 70MW ;
- La construction du poste de Dubréka pour l'alimentation de la zone

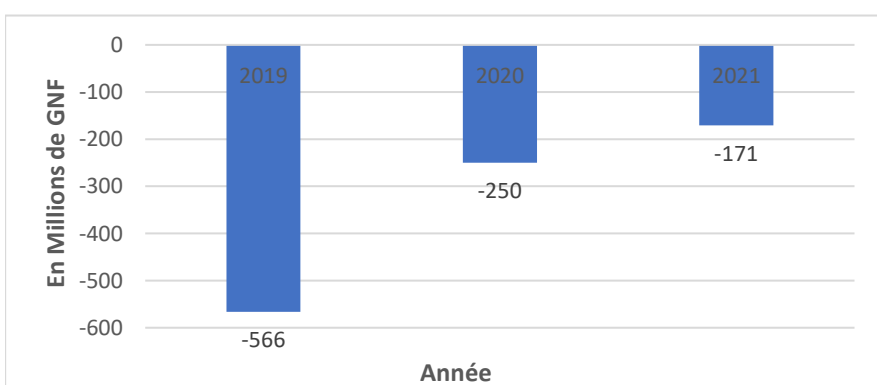
FAITS MARQUANTS

- La diminution des coûts d'exploitation :
 - o La sécurisation du circuit d'approvisionnement en produit pétrolier ;
 - o Revue des contrats de l'IPP pour la baisse du tarif de vente de l'électricité et l'application effective des termes de chaque contrat, leur standardisation pour faciliter la comparaison et l'évaluation des performances ;
 - o La réduction des coûts des autres charges d'exploitation ;
 - o La mise en place d'un processus budgétaire rigoureux y compris les suivis budgétaires et des prévisions.
- L'augmentation et la sécurisation des revenus :
 - o La révision graduelle du tarif de vente à la hausse pour refléter le coût de revient de l'électricité ;
 - o La vente d'énergie
 - aux miniers dans la zone de Boké-Kamsar ;
 - aux industriels dans la zone de Dubréka ;
 - à l'export (Gambie, Guinée Bissau, Sierra Léone et Libéria en cours de négociation)
 - o la pose systématique des compteurs prépayés chez les clients BT.

CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021)

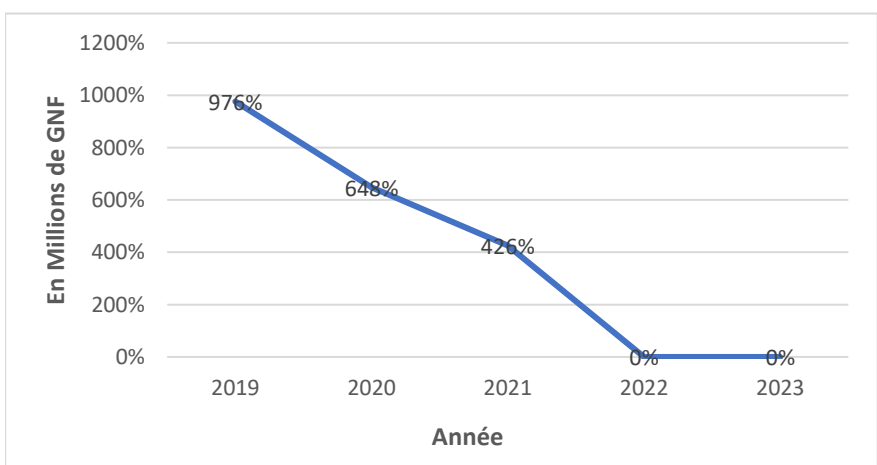


- RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019,

2020, 2021)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société des Eaux de Guinée (SEG)
Date de création : 18 Décembre 2001
Capital social : 217 243 906 540 de GNF (entièrement libéré)
Part de l'État : 100%
Capitaux Propres : 460 910 730 923 GNF
CA 2023 : 163 522 612 707 GNF
Résultat Net 2023 : 88 003 461 141GNF
Subvention : 0 GNF
Dividendes : 0 GNF
Secteur d'activité : Hydraulique
Effectif total : 947
RCCM : RCCM/GN.KAL/89A0211/2011
NIF : 809597008 2V
PCA : Yaya SOW (depuis 2024).
DG : Thierno Mamadou Nassirou DIALLO (depuis 2024).
Adm MEF : Lamine CAMARA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Existe et est conforme	Mise à disposition de la DGPEIP
CA existe	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Un PV de session est produit pour chaque CA et est distribué aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	NON

La SEG a pour objet la gestion du patrimoine et de tous les droits et obligations qui en découlent. L'exploitation, l'entretien, la réhabilitation, le renouvellement et le développement des installations de l'hydraulique urbaine en vue d'assurer la fourniture d'eau potable en République de Guinée.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de la SEG est de **163 523** millions de GNF en baisse de **5.8 %** par rapport à l'exercice **2022**.

En outre, les **charges d'exploitation** ont augmenté de **26.6%** pour atteindre **462 572** millions de GNF.

Le **résultat d'exploitation** est de **81 768** millions GNF contre **32 002** de GNF enregistré en **2022**.

Le **résultat financier** est déficitaire de **3 240** millions de GNF en **2023**.

S'agissant du **résultat hors activités ordinaires**, il était de **66** millions GNF en **2022** contre **4** millions de GNF en **2023**.

La **rentabilité des capitaux investis** est passé de **4.0%** en **2022** contre **-13.6%** en **2023** soit une baisse de **17.6 points**.

En définitive, l'exercice **2023** se solde par un résultat net Bénéficiaire de **88 003** millions GNF, contre **40 518** millions GNF en **2022**.

Les impôts et taxes payé à l'Etat, en **2023**, s'élèvent à **6 240** millions GNF

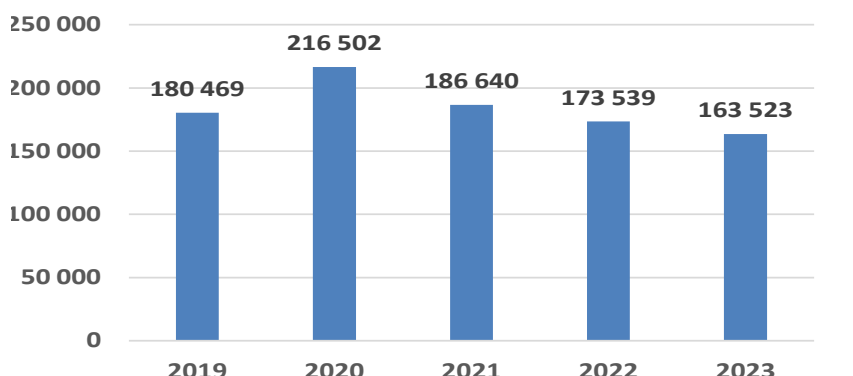
Défis :

- Réinvestir pour la réhabilitation des infrastructures ;
- Extension du réseau ;
- Optimiser le fonctionnement des installations actuelles
- Amélioration de son chiffre d'affaires ;
- Atténuer la dépendance de ses activités vis-à-vis de la fluctuation du marché des intrants.

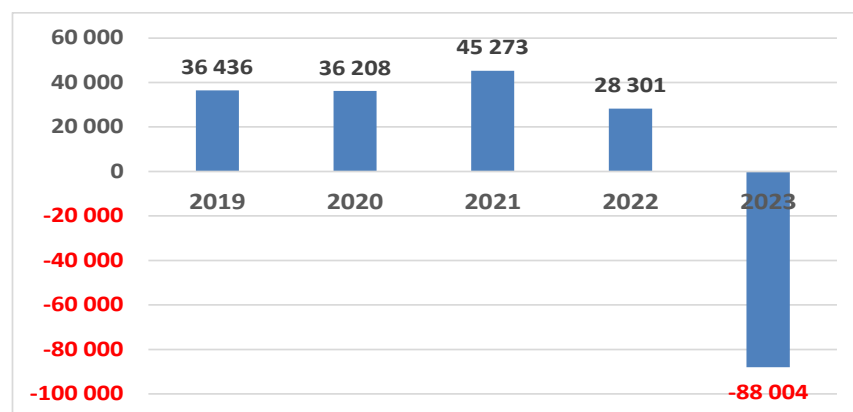
Perspectives :

- Les forages industriels et domestiques doivent être soumis à des taxes, car il s'agit de la nappe phréatique qui appartient à tous ;
- La gestion du contrôle de qualité de l'eau de l'office national du contrôle de qualité vers la SEG pour un meilleur contrôle de la gestion de l'eau sur toute l'étendue du territoire ;
- Mettre en place une équipe tripartite pour faire l'état des lieux des montants que l'Etat doit à la SEG et ce que la SEG doit aux impôts afin de trouver un équilibre ;
- Revoir le protocole d'accord sur la consommation de l'administration avec 2 ministères tutelles afin de supporter le déficit lié au cout d'exploitation mensuel actuel.

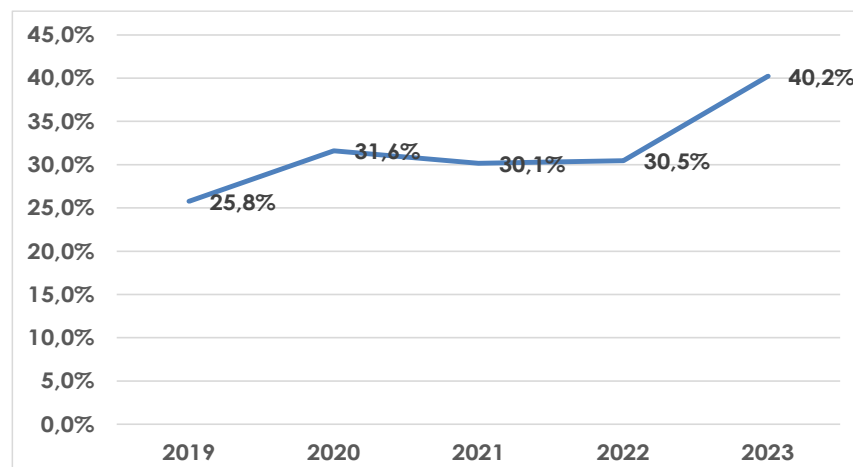
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



Le secteur des mines en Guinée se distingue comme l'un des plus performants de l'économie nationale. En tête des classements pour le résultat brut d'exploitation également le plus grand contributeur aux recettes fiscales du pays. Les deux sociétés publiques du secteur, l'ANAIM et la SOGUIPAMI, jouent un rôle essentiel dans cette dynamique.

Points forts du secteur

- **Meilleur contributeur fiscal** : En 2023, le secteur minier a versé des impôts et taxes records, consolidant sa position comme principal moteur fiscal de l'État guinéen.
- **Performance financière élevée** : Les deux sociétés publiques du secteur affichent des chiffres impressionnants :
 - **ANAIM** : Chiffre d'affaires de 433 milliards GNF et un résultat net de 28 milliards GNF en 2023.
 - **SOGUIPAMI** : Chiffre d'affaires de 162 milliards GNF et un résultat net de 116 milliards GNF, avec des dividendes versés de 70 milliards GNF.
- **Meilleure capacité d'autofinancement (CAF)** : L'ANAIM et la SOGUIPAMI disposent des meilleures CAF parmi les sociétés publiques, reflétant leur solidité financière et leur aptitude à investir dans des projets stratégiques.

Défis sectoriels

1. **Absence de redistribution des dividendes pour l'ANAIM** : Malgré des résultats nets positifs sur les cinq dernières années, l'ANAIM n'a versé aucun dividende, ce qui soulève des questions sur l'utilisation des ressources disponibles.
2. **Dépendance aux fluctuations du marché mondial** : La stabilisation des prix de la bauxite et des autres minerais reste une préoccupation majeure pour les acteurs du secteur.
3. **Transparence et accès aux données** : La SOGUIPAMI est confrontée à une difficulté d'accès aux informations financières fiables des sociétés minières partenaires, ce qui peut limiter sa capacité à optimiser la gestion du portefeuille minier.

Perspectives

Pour maintenir la performance exceptionnelle du secteur, les initiatives suivantes sont essentielles :

- **Amélioration de la redistribution des ressources** : L'ANAIM doit évaluer la possibilité de verser des dividendes, en ligne avec les attentes de l'État actionnaire.
- **Renforcement de la gouvernance** : Poursuite de la certification ISO pour l'ANAIM et amélioration de la transparence des rapports financiers des deux sociétés.
- **Diversification des activités** : Accélérer les efforts de diversification des revenus pour réduire la dépendance aux variations du marché des minerais.
- **Investissements stratégiques** : Soutenir la mise en place d'infrastructures minières stratégiques, notamment ferroviaires et portuaires, pour maximiser la valeur ajoutée.

Le secteur minier est un pilier de la croissance économique guinéenne. Avec des améliorations ciblées et des réformes stratégiques, il continuera de jouer un rôle déterminant dans le développement du pays tout en renforçant sa contribution fiscale et sociale.



Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)

NERALES

PRESIDENCE

MINE

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Nom : Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)
 Date de création : 16 Novembre 2011
 Capital social : 10 000 000 000 (Entièrement libéré)
 Part de l'État : 100%
 Capitaux Propres 2023 : 135 678 133 432 GNF
 CA 2023 : 162 613 000 000 GNF
 Résultat Net 2023 : 116 075 000 000 GNF
 Dividendes 2023 : 70 000 000 000 GNF
 Subvention 2023 : 0 GNF
 Secteur d'activité : Mine
 Effectif total : 29 (dont 9 femmes)
 RCCM : GC/KAL/037.480A/2011
 NIF : 985117811
 PCA : Moussa Magassouba
 DG : Aboubacar kagbè Toure
 Adm MEF : Mourana SOUMAH

Critère	Existe et conforme	Mise à disposition de la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	NON	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	OUI	OUI

La **SOGUIPAMI** a pour objet la gestion du portefeuille minier de l'État, qui demeure la propriété du Trésor Public, en liaison avec le Ministère en charge des Finances. A ce titre la SOGUIPAMI gère les participations de l'État dans les sociétés minières et les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services en lien avec le secteur minier.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires de la SOGUIPAMI** est de **162 613** millions de GNF en hausse **20,5%** par rapport à l'exercice **2022**. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du compte services vendus.

En outre, la **marge d'exploitation** de 67,51 est en baisse de 19,6 points.

Le **résultat d'exploitation** qui en découle est de **109 086** millions de GNF contre **117 819** millions GNF enregistré en **2022**.

En définitive, l'exercice **2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 76 075 millions GNF**, contre **80 060** millions GNF en **2022**.

La **rentabilité des capitaux investis** est passée de **73%** en **2022** à **56%** **2023** soit une variation en baisse de **17%**.

Les impôts et taxes payés à l'État, en **2023**, s'élèvent à **32 998** millions GNF

La Soguipami est confrontée à une difficulté d'accès aux informations auprès des sociétés minières. En effet, les sociétés minières sont réticentes à communiquer leurs données financières.

Aussi, elle a des difficultés pour accéder aux statistiques de la quantité de bauxite exportée par ces sociétés, et se contente des chiffres fournis par les sociétés sans aucune forme de garantie en termes de fiabilité.

La stabilisation du prix de la bauxite sur le marché mondial reste également une préoccupation majeure

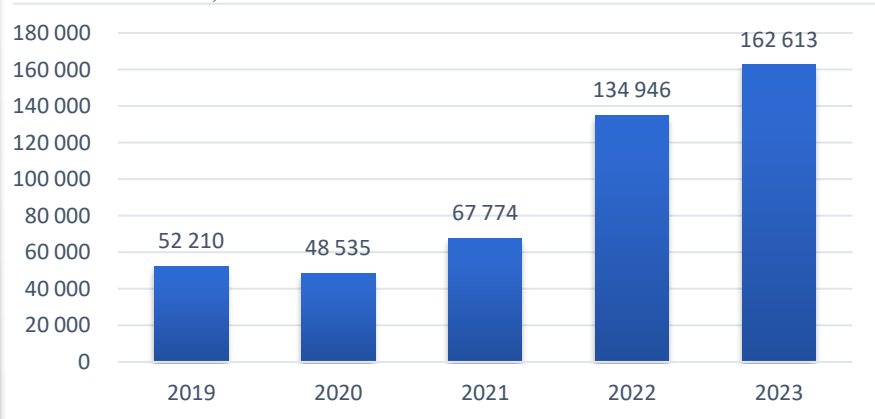
FAITS MARQUANTS

La SOGUIPAMI poursuit la gestion du portefeuille minier qui ne fait que s'étendre en raison du passage de plusieurs sociétés minières en phase d'exploitation.

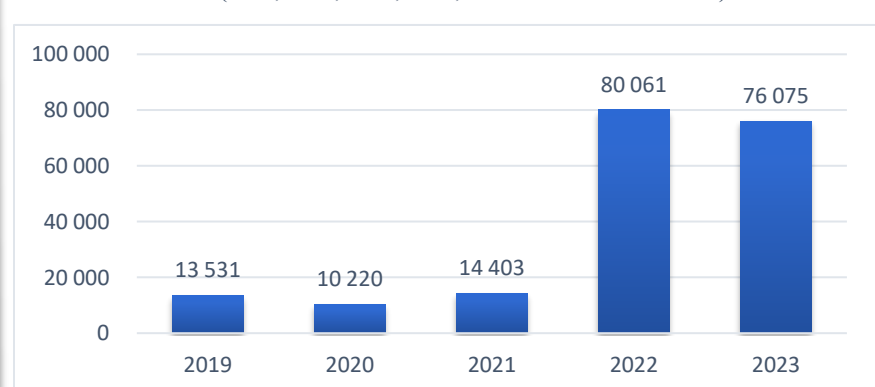
Elle a également signé des partenariats :

Renforcement de partenariat entre la Guinée et le Maroc avec la Société SIMHA ressources ;

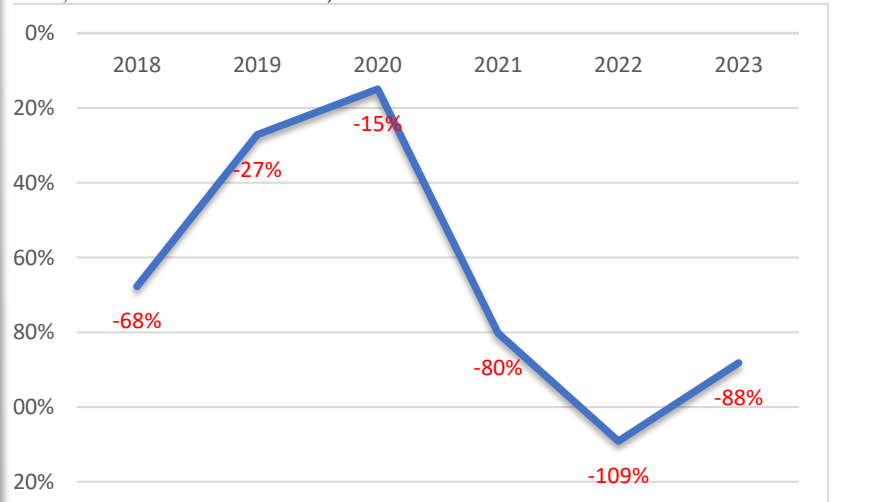
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
 Date de création : 13/06/2016
 Capital : 5 000 000 000 de GNF (entièrement libéré)
 Part de l'Etat : 100%
 Capitaux Propres : 579 479 546 916 GNF
 CA 2023 : 433 949 000 000 GNF
 Résultat Net 2023 : 28 175 474 895 GNF
 Subvention 2023 : 33 126 060 243 GNF
 Dividendes versés : 0 GNF
 Secteur d'activité : Mine
 Effectif total : 377 (124 Femmes)
 RCCM : GN.KAL.2018. B.087 236
 NIF : 982973513
 PCA : Ousmane DOUMBOUYA (depuis 2022)
 DG : Aly Damalaye CONDE (depuis 2024)
 Adm MEF : Lamine CAMARA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	NON	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	NON
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

L'ANAIM a pour objet la conception l'étude, le financement, la construction et la gestion de toutes infrastructures minières notamment ferroviaires, portuaires et terrestres en vue de faciliter l'extraction, le traitement, la transformation, la manutention, le transport et l'évacuation des substances minérales. Ces infrastructures peuvent être mises à la disposition des entreprises minières qui les utilisent, les exploitent, les gèrent et les rémunèrent à des termes et conditions convenus d'un commun accord.

Le chiffre d'affaires est relativement constant sur les quatre derniers exercices comptables avec une légère amélioration en 2021. En 2023, il s'élève à 432 644 millions de GNF.

Les charges d'exploitation sont principalement composées des charges de personnels, du poste des services extérieurs et d'une forte dotation aux amortissements. Les charges d'exploitation s'élèvent à 312 184 millions de GNF en 2023, elles ont diminué de 24% par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation qui en découle est de 52 360 millions de GNF en 2023 contre 31 299 millions GNF enregistré en 2022. Cette baisse démontre une meilleure maîtrise des coûts opérationnels et la capacité de la société à couvrir ses charges d'exploitation par les revenus générés par l'activité.

Par ailleurs, le résultat financier est déficitaire de 10 194 millions de GNF contre un déficit de 22 685 millions de GNF en 2022.

La rentabilité financière de la Société est de 38% en 2023

La rentabilité des capitaux investis est de 11.2% en 2022 contre 6% en 2023 soit une baisse de 5.0 points.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 38 175 millions GNF, contre un bénéfice de 28 620 millions GNF en 2022.

Les impôts et taxes payés à l'Etat, en 2023, s'élèvent à 5 879 millions GNF

Les perspectives :

- La diversification des recettes notamment l'ouverture de coordinations à Boké et en haute Guinée ;
- La poursuite de la certification ISO ;
- La finalisation des chantiers centre de dialyse, hôpital communautaire et la 1ère phase du projet de Kolaboui ;

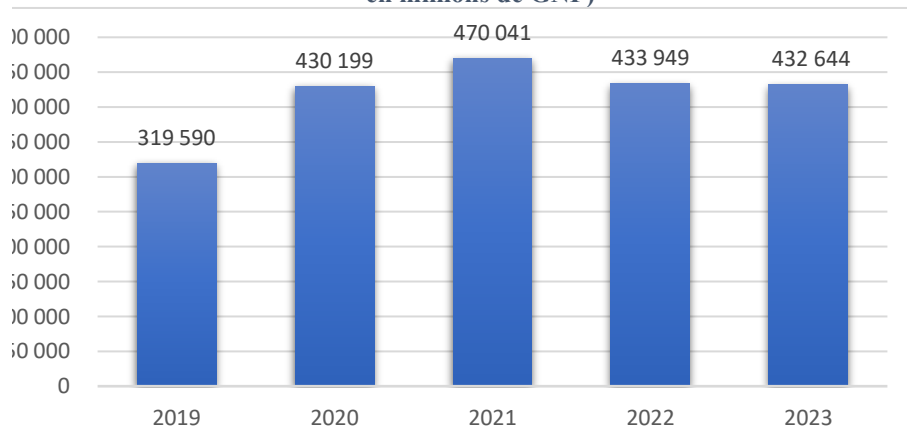
Les Défis :

- Le recouvrement des redevances ;
- Renforcement de la trésorerie ;
- Concrétiser les efforts de réorganisation

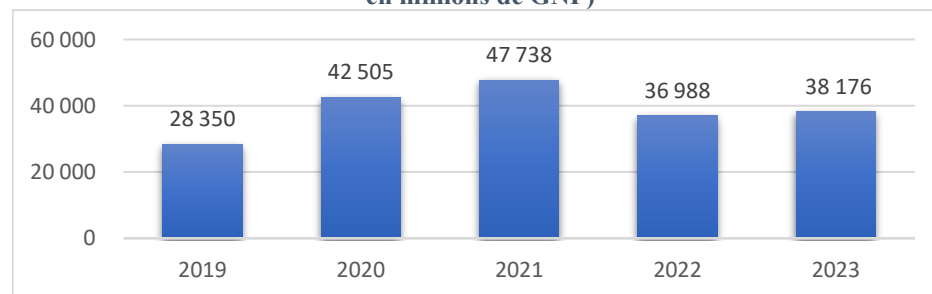
FAITS MARQUANTS

- La reprise des chantiers du centre de dialyse, de l'hôpital communautaire, de la cité de Kolaboui ;
- La convention pour la construction du port CDP Henan Chine ;
- Début des négociations pour les travaux d'extension du chemin de fer de Rusal.

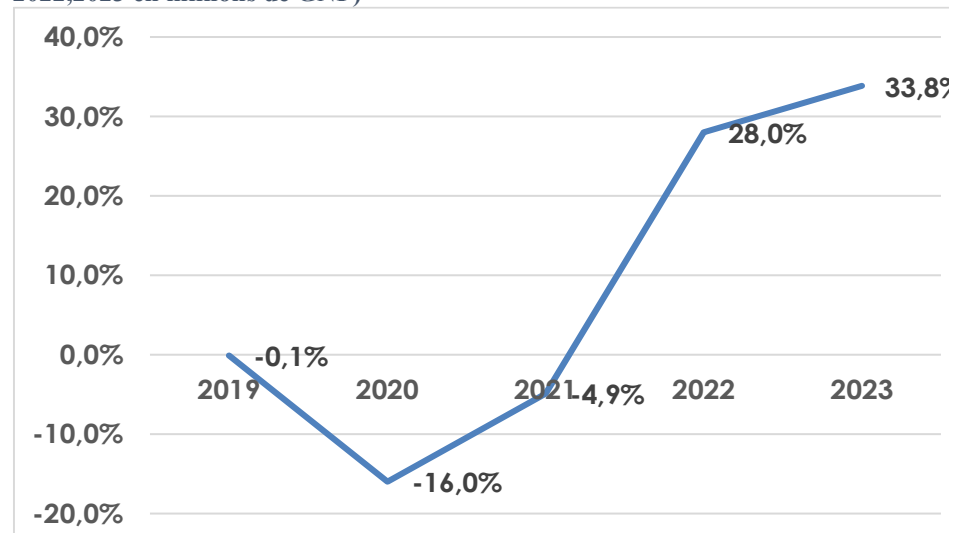
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



Le secteur industriel en Guinée est marqué par une situation financière globale critique, avec des entreprises peinant à atteindre une stabilité opérationnelle et à optimiser leur contribution à l'économie. La majorité des acteurs du secteur fait face à des indicateurs financiers alarmants, un capital social souvent insuffisant et une gestion éloignée des standards de performance. Toutefois, le secteur présente un potentiel significatif pour développer des infrastructures stratégiques et promouvoir l'industrialisation locale.

Points forts du secteur

- **Initiatives pour le développement des infrastructures industrielles :**
 - L'AGESPI prévoit le développement de parcs industriels stratégiques le long du corridor Simandou 2040, malgré un faible capital social limitant sa capacité d'action.
 - Démarrage envisagé de l'aménagement du parc pilote de Fandjé, en attente de signatures de conventions et de l'obtention de titres fonciers.
- **Potentiel de production agricole-industrialisée :**
 - COPEOL Guinée s'est engagée dans des initiatives de formation de producteurs pour améliorer l'approvisionnement en matières premières (arachide). Une coopération avec des producteurs locaux a été mise en place pour renforcer les chaînes d'approvisionnement.

Défis sectoriels

1. **Situation financière critique :**
 - La majorité des indicateurs financiers des entreprises du secteur sont au rouge, avec des pertes importantes enregistrées. L'AGESPI affiche une perte nette de 4,7 milliards de GNF en 2023 et une rentabilité des capitaux investis de -5,7%.
 - COPEOL Guinée présente un des taux de provisionnement les plus élevés du portefeuille public, reflétant une situation financière précaire et un risque accru sur ses actifs.
2. **Manque de diversification et d'optimisation :**
 - La plupart des entités ne disposent pas de plans stratégiques ou de programmes d'expansion structurés, limitant leurs perspectives de croissance durable.
3. **Problèmes d'approvisionnement :**
 - COPEOL Guinée rencontre des difficultés récurrentes dans l'obtention de matières premières, entravant sa capacité à générer des revenus significatifs. Son outil de production fonctionne seulement un mois par an.

Perspectives

Pour relever ces défis et maximiser le potentiel du secteur industriel, les mesures suivantes sont préconisées :

- **Rationalisation des opérations industrielles :**
 - Mise en place d'un cadre pour l'optimisation des outils de production existants, notamment chez COPEOL Guinée.
- **Investissements stratégiques :**
 - Soutenir l'AGESPI dans l'obtention des titres fonciers et la mise en place de conventions PPP pour l'aménagement des parcs industriels.
- **Diversification des activités :**
 - Encourager les entreprises comme COPEOL à développer des produits dérivés de l'arachide et à aménager des infrastructures agricoles.
- **Renforcement des chaînes d'approvisionnement :**
 - Créer des centrales d'achat pour résoudre les problèmes d'approvisionnement et renforcer les liens entre les producteurs et les transformateurs.

Le secteur industriel de la Guinée est une opportunité inexploitée qui, avec des réformes adéquates et des investissements ciblés, pourrait devenir un moteur de croissance économique et un levier pour la création d'emplois.



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels (AGESPI)
 Date de création : 16/08/2018
 Capital : 10 000 000 000 (entièrement libérés)
 Part de l'Etat : 100%
 Capitaux Propres : 5 299 207 136 (Comptes Provisaires)
 CA 2023 : 0 GNF
 Résultat Net 2023 : - 4 706 004 250 GNF (Comptes Provisaires)
 Dividendes 2023 : 0 GNF
 Subvention d'Exploitation : 794 747 041 GNF (Comptes Provisaires)
 Dividendes : 0 GNF
 Secteur d'activité : Industrie
 Effectif total : 13 dont (3femmes)
 RCCM : GN.TCC.2024. B.09555
 NIF: 706715570
 PCA: Yassy Roger KLONON
 DG: Boubacar Biro KABA
 Adm MEF: Moustapha FOFANA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE,
CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	OUI

L'Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels de Guinée, (AGESPI) a pour objet d'aménager, d'organiser, de gérer et de promouvoir à travers la République de Guinée des Parcs Industriels, et de recevoir, en contrepartie, des redevances de ses usagers, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Sur le plan commercial, l'AGESPI n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Les services extérieurs d'un montant de 850 millions de GNF et impôts et taxes de 226 millions de GNF ont fortement impacté la valeur ajoutée d'un montant déficitaire de 332 millions de GNF.

Les charges de personnel d'un montant de 2 500 millions ont contribué à aggraver la situation financière de la société.

S'agissant du résultat hors activités ordinaires, il était également déficitaire de 1 600 millions GNF.

En définitive, l'exercice 2023 est caractérisé par une perte de 4 703 millions de GNF.

Du point de vue équilibre financier, les ressources durables financent les emplois stables avec un FRNG de 13 700 millions.

La rentabilité des capitaux investis est de -5.7%.

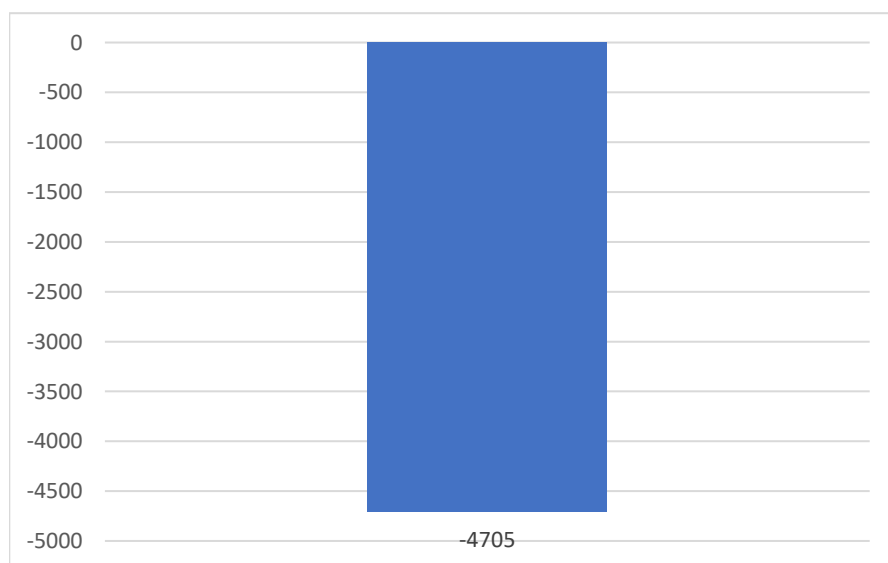
Les défis :

- Prise en compte du plan de ressource de mobilisation ;
- Mise en place d'au moins quatre parcs industriels le long du corridor dans le cadre de Simandou 2040 ;
- Mise à disposition du capital réévalué.

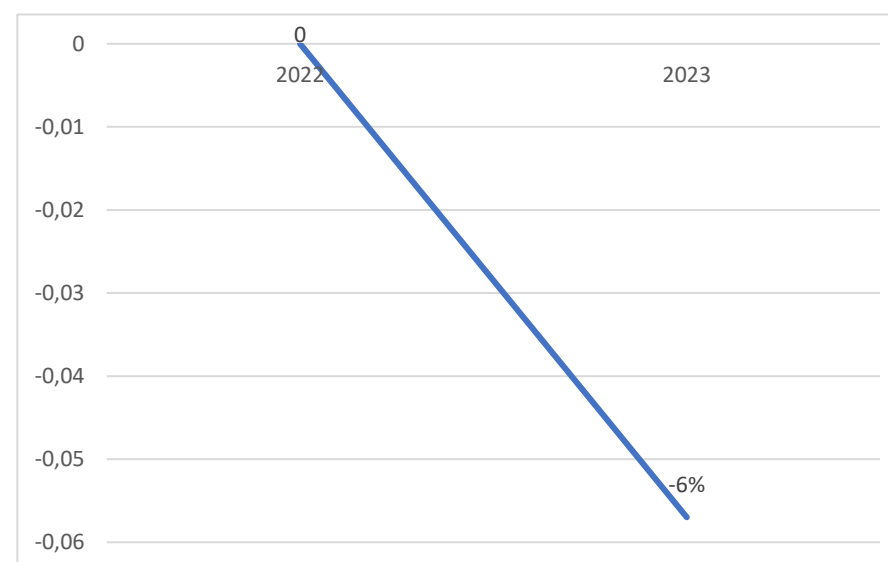
Les perspectives :

- Démarrage de l'aménagement du parc pilote de Fandjé ;
- Signature de la convention sur le site de Tanènè ;
- Obtention des titres fonciers (TF) des domaines de son portefeuille.

- RESULTAT NET (2023 en millions de GNF)



- RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2023 en millions de GNF)



FAITS MARQUANTS

- Obtention des deux tiers restant du capital social ;
- Signature de la première convention PPP pour l'aménagement d'un parc en Guinée ;
- Désignation du commissaire aux comptes.



Copéol Guinée (CG)

COMMERCE, INDUSTRIE ET PME

INDUSTRIE

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Copéol Guinée (CG)
Date de création : 2012
Capital Social : 115 100 millions de GNF (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 51%
Capitaux Propres :
CA 2022 : 898 401 251 GNF
Résultat Net 2022 : - 12 893 929 296 GNF :
Subvention : 0GNF
Dividendes versés : 0 GNF
Secteur d'activité : Industrie
Effectif total : 20 (dont 1 Femme)
RCCM : GC-KAL/042.335A/2012
NIF : 647585900-8F
PCA : Bouna Keita (depuis 2021)
DG : Mohamed Keita (depuis 2021)
Adm MEF : Youssouf BARRY

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

COPEOL GUINEE est une société mixte issue de la coopération entre l'État Guinéen et ACP Holding Ltd. Elle a pour objet l'exploitation de plantation d'oléagineux ; l'exploitation de toute entreprise industrielle, agricole ou commerciale se rapportant à l'industrie des oléagineux.

Avec une production annuelle de 105 tonnes d'huile brute (pour export) et 200 tonnes de tourteaux à partir de 500 tonnes d'arachide. La raffinerie n'est pas opérationnelle. En 2023 elle a bénéficié d'un appui technique pour former et sensibiliser des agriculteurs (préparation des sols jusqu'à la récolte) néanmoins elle fait face à d'énormes difficultés d'approvisionnements et l'outil de production pourtant récent et performant (largement automatisé) ne fonctionne qu'un mois par an.

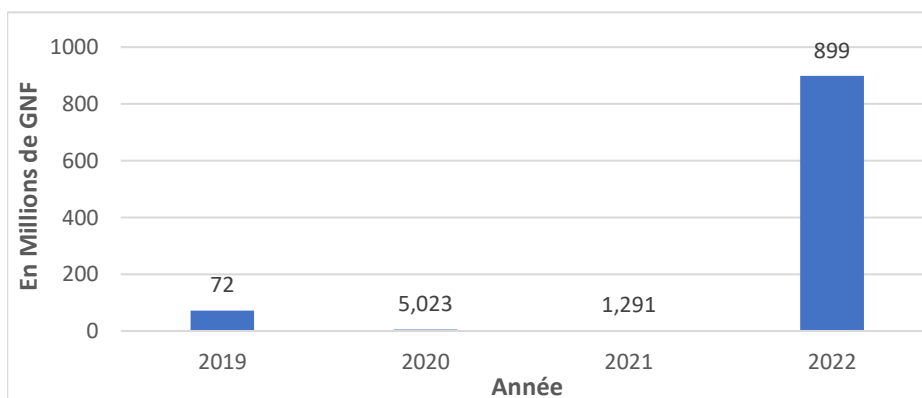
En ce qui concerne la situation financière, les états financiers et le rapport de performance 2023 n'ont pas été mis à disposition à ce jour pour évaluation. Cette absence de données chiffrées empêche l'analyse de la rentabilité, de la gestion et de l'équilibre financier, rendant toute évaluation de la performance et de la viabilité économique de Copéol Guinée impossible. L'absence de rapports financiers limite également la capacité de l'entreprise à démontrer sa solvabilité et sa rentabilité aux parties prenantes.

Les principales perspectives sont entre autres :

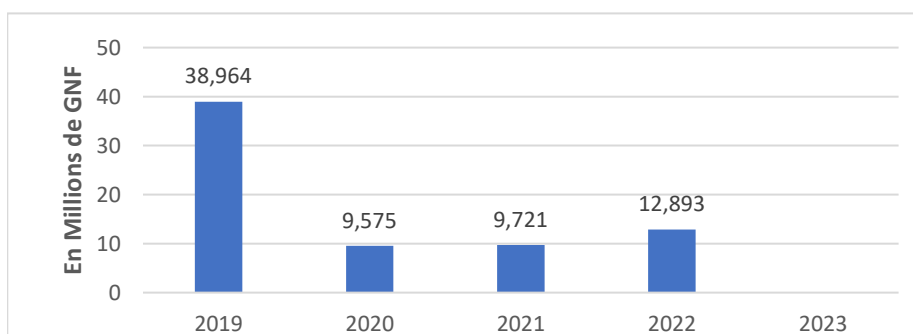
- La Finalisation du retrait du coactionnaire dans le Capital de COPEOL et actualisation des statuts juridiques ;
- la Mise en place d'une centrale d'achat pour l'amélioration de l'approvisionnement et aménagement du domaine agricole de Ndèma;
- La Recherche de financement des activités de transformation.

Il fait face à certaines difficultés dont l'obtention d'un statut juridique, la création d'une centrale d'achat opérationnelle et l'exploitation agricole du domaine agricole de Ndèma ma et le démarrage des activités industrielles.

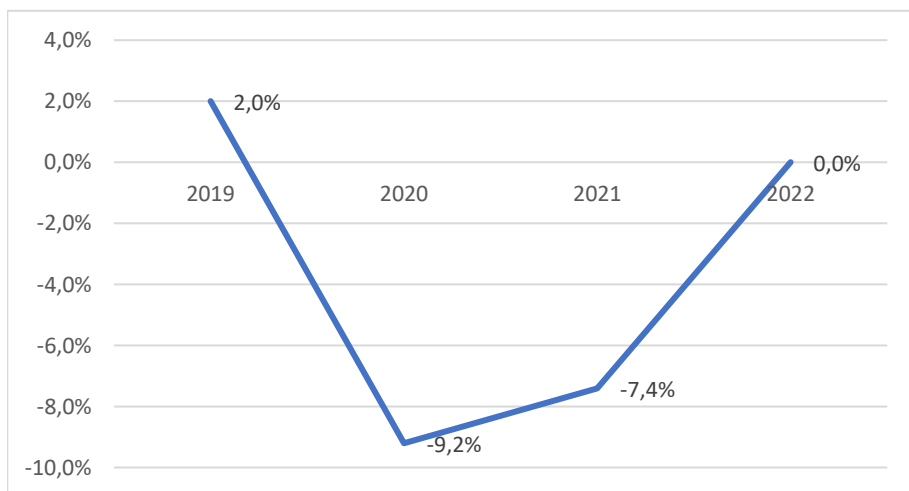
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



FAITS MARQUANTS

- Formation de 1471 producteurs dans le cadre de la mise en œuvre du fonds partenariat public privé des États fragiles d'Afrique de l'Ouest, une coopération a été signée avec la société COPEOL Guinée SA pour un projet d'appui à l'amélioration des revenus de 1050 producteurs d'arachide dans les préfectures de Dabola, Kouroussa et Faranah. Cet appui s'inscrit dans la mise en œuvre d'un système d'amélioration sensible de l'approvisionnement de l'unité industrielle en matière

Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat en Guinée est marqué par une juxtaposition de projets prometteurs et de défis structurels. Avec des entités comme la SONAPI et le FGH, le secteur joue un rôle central dans l'aménagement du territoire et l'accès à des logements décents. Cependant, des problèmes de gouvernance, de capitalisation et de viabilité financière entravent sa performance globale.

Points forts du secteur

- **Initiatives de développement :**
 - La SONAPI a lancé plusieurs projets d'aménagement, notamment l'opérationnalisation de l'usine BTS pour la production de béton préfabriqué et des contrats de construction en partenariat public-privé (PPP) pour des cités de relocalisation et des sièges administratifs.
 - Le FGH ambitionne de renforcer l'accès à la propriété immobilière par l'émission de garanties hypothécaires pour les fonctionnaires et les promoteurs immobiliers.
- **Rôle dans la stabilisation sociale :** Le secteur est stratégique pour l'aménagement des zones urbaines et rurales, contribuant à réduire les tensions sociales grâce à des solutions de logement accessibles.

Défis sectoriels

1. **Faible viabilité financière :**
 - La SONAPI a enregistré une perte nette de 11,2 milliards GNF en 2023, avec une rentabilité des capitaux investis de -31%, révélant une performance financière fragile.
 - Le FGH n'a pas encore d'activités génératrices de revenus, son capital social restant non libéré, ce qui limite ses capacités d'intervention.
2. **Manque de gouvernance structurelle :**
 - Le FGH ne dispose pas encore de conseil d'administration, d'auditeur interne ni de plan stratégique, compromettant sa mise en conformité et sa transparence.
 - La SONAPI, bien qu'ayant un CA, fait face à des problèmes de gouvernance et de suivi des projets.
3. **Retards dans la mise en œuvre des projets :**
 - Les projets prévus par la SONAPI, tels que la construction de la cité administrative de Koloma ou la relocalisation des sinistrés de Kaloum, souffrent de retards dus à des problèmes de financement et de coordination.

Perspectives

Pour dynamiser le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, plusieurs mesures doivent être envisagées :

- **Renforcement des capitaux :**
 - Libérer le capital social du FGH et chercher des partenariats avec des bailleurs de fonds pour renforcer ses capacités financières.
 - Augmenter les ressources propres de la SONAPI pour lui permettre de financer ses projets stratégiques.
- **Amélioration de la gouvernance :**
 - Établir un conseil d'administration fonctionnel pour le FGH, complété par la nomination d'un auditeur interne et l'adoption d'un plan stratégique clair.
 - Numériser les archives foncières et renforcer les outils de gestion de la SONAPI pour améliorer la transparence.
- **Accélération des projets structurants :**
 - Finaliser les projets d'infrastructures prioritaires comme l'usine BTS et les cités de relocalisation.
 - Mener à bien les études de faisabilité et les accords de financement pour garantir la réalisation des projets en cours.

Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat dispose d'un potentiel énorme pour améliorer la qualité de vie des populations et contribuer au développement économique. Cependant, des efforts coordonnés et des investissements ciblés sont essentiels pour surmonter les défis actuels et maximiser son impact.



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Société Nationale d'Aménagement et Promotion Immobilière (SONAPI-SA)
Date de création : 2008
Capital social : 50 000 000 000 GNF (Partiellement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres 2023 : 38 794 100 356 GNF
CA 2023 : 40 046 242 475 GNF
Subvention : 0 GNF
Dividendes : 0 GNF
Résultat Net 2023 : - 11 205 899 644 GNF
Secteur d'activité : Urbanisme et Habitat
Effectif total : 116 (dont 30 femmes)
RCCM : GN.TCC.2022. B.14242
NIF : 151019486
PCA : Moise Sidibé (depuis 2022)
DG : Maimouna laure Barry (depuis 2022)
Adm MEF :

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	OUI	OUI
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

La SONAPI La SONAPI a pour objet la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'aménagement de terrains mis à sa disposition par le ministère en charge de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire pour des fins de promotion immobilière de droit public.

En 2023, le chiffre d'affaires de la SONAPI atteint **40 045 Millions de GNF**, en recul par rapport aux **87 113 Millions de GNF** réalisés en 2022.

La marge d'exploitation de la SONAPI est déficitaire de 30%, avec une rentabilité des capitaux investie de -31%, ce qui montre la fragilité de la performance financière de la société.

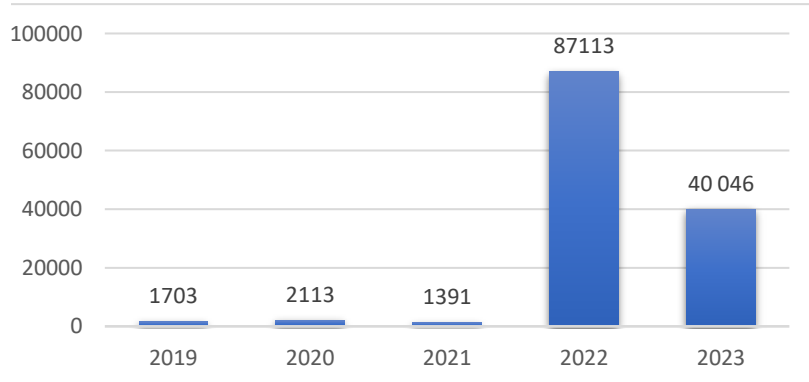
Le résultat d'exploitation affiche un déficit de **12 Millions GNF** en 2023, contrastant avec un excédent de **7 722 Millions GNF** enregistré l'année précédente.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net déficitaire de **11 205 Millions GNF**, en net recul par rapport au bénéfice de **7 milliards GNF** réalisé en 2022. Les impôts et taxes dus à l'État pour 2023 s'élèvent à **1 010 Millions GNF**.

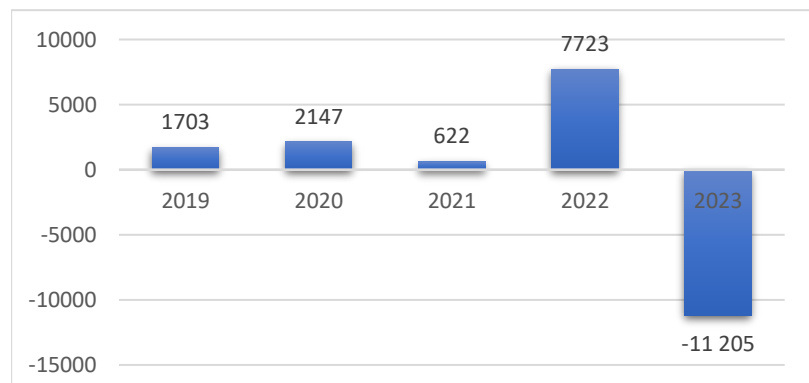
En perspectives, La SONAPI prévoit trois (3) Principales perspectives :

- a- L'opérationnalisation de l'usine BTS qui consiste en
 - Finalisation de la construction des bureaux administratifs de l'usine
 - La désignation du personnel qualifié
 - L'aménagement du hangar de la production
 - La pose et la mise en service des machines
 - Et l'acquisition des premiers stocks de matières et fournitures.
 - b- Finalisation des contrats de construction en discussion durant l'exercice 2024 :
 - Base vie CBG et GAC ;
 - Cité de relocalisation de villages au compte de la SAG
 - Cité financière en ppp
 - Site de relocalisation des sinistrés de Kaloum
 - Siège de la DG (Direction Générale des Impôts)
 - Chiffre d'affaires du central à béton
 - Chiffre d'Affaires usine BTS
 - c- Ventes de béton préfabriquée
 - L'acquisition d'une centrale à béton.
- Défis les trois (3) principaux défis 2024
- a. La sécurisation du patrimoine foncier de la SONAPI SA
 - La réalisation d'une cartographique numérique propre à la SONAPI SA
 - La numérisation des archives foncière de la SONAPI SA
 - La conception des documents sécurisés pour la gestion foncière,
 - b- achèvement de la mise en places des règles de gouvernance de la SONAPI SA
 - Mise en œuvre des outils de gestion validé par le CA de la SONAPI SA
 - d- L'affranchissement aux règles des marchés publics pour se conformer à celle d'OHADA.

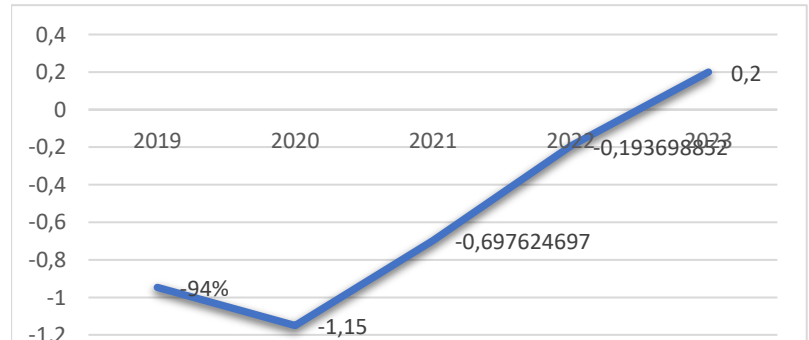
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Fonds de Garantie Hypothécaire (FGH)
Date de création : 2023
Capital social : 50 000 000 000 de GNF (Non libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 0 GNF
CA 2023 : 0 GNF
Résultat Net 2023 : 0 GNF
Subvention : 0 GNF
Dividendes : 0 GNF
Secteur d'activité : Assurance
Effectif total : 10(4 femmes)
RCCM:
NIF:
PCA : Pas de CA
DG : Ibrahima Djigue BARRY
Adm MEF : Pas de CA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	NON	NON
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	NON	NON
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Fond de Garantie Hypothécaire a pour mission d'assurer la Garantie des opérations immobilières auprès des institutions financières dont les bénéficiaires sont les fonctionnaires, les salariés du secteur privé et les promoteurs immobiliers.

La revue de la société Fonds de Garantie Hypothécaire (FGH), créée en 2023, met en évidence son état de mise en place progressive. Actuellement, le FGH n'a pas encore de données financières exploitables étant donné sa récente création, ce qui complique l'évaluation de sa rentabilité et de son équilibre financier. Néanmoins, les efforts de mise en conformité et de gouvernance se poursuivent avec l'établissement de bases institutionnelles.

La société a nommé un Directeur Général ainsi qu'une Directrice Générale Adjointe par décret, et le recrutement du personnel est en cours. Toutefois, il reste des points de conformité à valider, tels que la désignation d'un commissaire aux comptes, le recrutement d'un auditeur interne, et la validation d'un plan stratégique clair. Ces éléments sont essentiels pour assurer la transparence et la bonne gouvernance de la société.

Sur le plan de la gouvernance, il n'existe pas de Conseil d'administration à ce jour, et les organes de pilotage restent limités. Ces aspects devront être développés afin d'assurer une gestion efficace et alignée avec les meilleures pratiques de gouvernance. Le développement de conventions avec des partenaires stratégiques est en cours, et devrait permettre au FGH de renforcer son cadre opérationnel.

En conclusion, le FGH est encouragé à poursuivre ses efforts d'opérationnalisation, notamment en ce qui concerne la mise en place de ses organes de gouvernance et la conformité légale, afin de répondre aux besoins croissants de la population guinéenne en matière de garantie de crédit immobilier. Une attention particulière devra être accordée à la libération du capital social pour soutenir son expansion future.

Perspective :

- Emission des garanties en faveur des fonctionnaires ;
- Renforcement du Capital Social par des bailleurs de fonds nationaux et internationaux ;
- Libération du reste de Capital Social ;

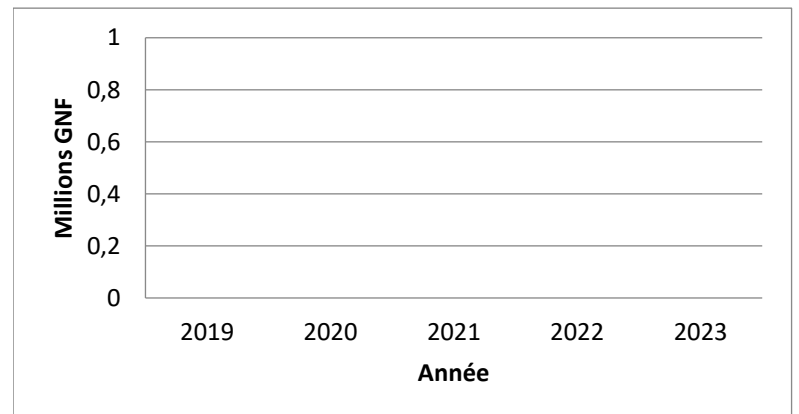
Défis :

- Mise en place effective des moyens humains et matériels ainsi que les organes de gouvernance ;

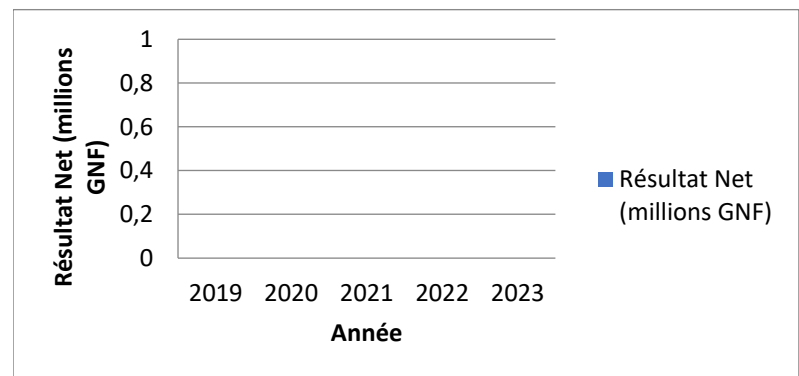
FAITS MARQUANTS

- Désignation des dirigeants de la Société ;
- Libération de 25% du capital social, soit 12,5 Milliards GNF ;

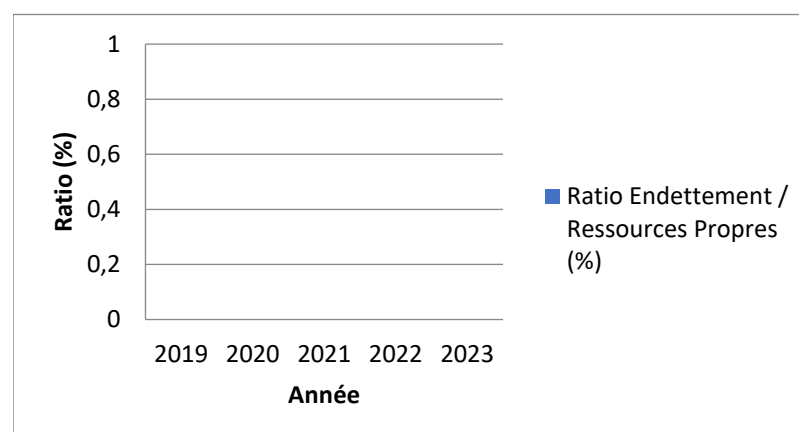
- Chiffres d'Affaires (2019-2023)



- Résultat Net (2019-2023)



- Ration Endettement Net /Ressources Propres (2023)



Le secteur des banques et des finances en Guinée est un pilier essentiel de l'économie nationale. Il comprend des entités stratégiques comme la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) et le Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE), qui jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources et le financement des initiatives économiques. Cependant, ce secteur est marqué par des performances financières mitigées et des défis structurels importants.

Points forts du secteur

- **Mobilisation des capitaux :**
 - La BNIG, avec un capital social entièrement libéré de 100 milliards GNF, a pour mission de canaliser l'épargne nationale vers des investissements stratégiques.
 - Le FGPE a un capital initial de 50 milliards GNF destiné à faciliter l'accès des PME au financement par des garanties de crédit.
- **Initiatives pour l'intégration :**
 - La BNIG a réalisé des progrès dans l'intégration des systèmes financiers en accédant au Système National de Paiement et à la plateforme de télécompensation CARTHAGO.

Défis sectoriels

1. **Performances financières fragiles :**
 - La BNIG affiche un résultat net négatif de -18,7 milliards GNF en 2023, impacté par des dotations aux provisions sur créances douteuses, soulignant une mauvaise qualité des actifs et une efficacité limitée de la gestion des risques.
 - Le FGPE présente une rentabilité négative de -11,2% due à des charges d'exploitation élevées et à l'absence de revenus suffisants pour couvrir ses coûts.
2. **Manque de diversification :**
 - La BNIG et le FGPE dépendent fortement de leurs activités principales, avec peu d'initiatives pour diversifier leurs portefeuilles et sources de revenus.
3. **Problèmes de gouvernance et de structure :**
 - La BNIG ne produit pas régulièrement les PV de ses réunions de CA et ne dispose pas d'un plan stratégique clair.
 - Le FGPE doit améliorer sa gestion des ressources humaines et ses processus opérationnels.

Perspectives

Pour renforcer le secteur des banques et finances, plusieurs mesures doivent être adoptées :

- **Amélioration de la qualité des actifs :**
 - Renforcer les mécanismes de contrôle des créances douteuses à la BNIG pour réduire les provisions excessives et améliorer la rentabilité.
- **Diversification des activités :**
 - Encourager le FGPE à explorer des partenariats avec des institutions panafricaines pour diversifier ses sources de financement et d'activités.
- **Renforcement de la gouvernance :**
 - Mettre en place des plans stratégiques pour les deux entités afin de définir des objectifs clairs et alignés avec leurs missions.
- **Optimisation des ressources humaines :**
 - Revoir les charges de personnel pour assurer une gestion plus efficiente et alignée avec les besoins opérationnels.

Avec des réformes ciblées et une stratégie d'optimisation, le secteur des banques et finances pourrait jouer un rôle encore plus déterminant dans le développement économique de la Guinée.

INSERER FICHE BNIG FGPE

INFORMATIONS GENERALES

Nom : Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG)
Date de création : 24/05/2018
Capital social : 100 000 000 000 de GNF (Entièrement libéré)
Capitaux Propres : 54 424 385 GNF
Part de l'Etat : 100%
CA 2023 : 36 446 796 GNF
Résultat Net 2023 : -18 741 974 GNF
Subvention :
Dividendes : 0 GNF
Secteur d'activité: Banque
Effectif total : 17 (dont 3 femmes)
RCCM : GC-KAL/2018. B.084 217
NIF : 394313407
PCA : Thierno Ibrahima BAH (depuis 2022)
DG : Moussa II KAMISSOKO (22/04/2022)
Adm MEF :

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

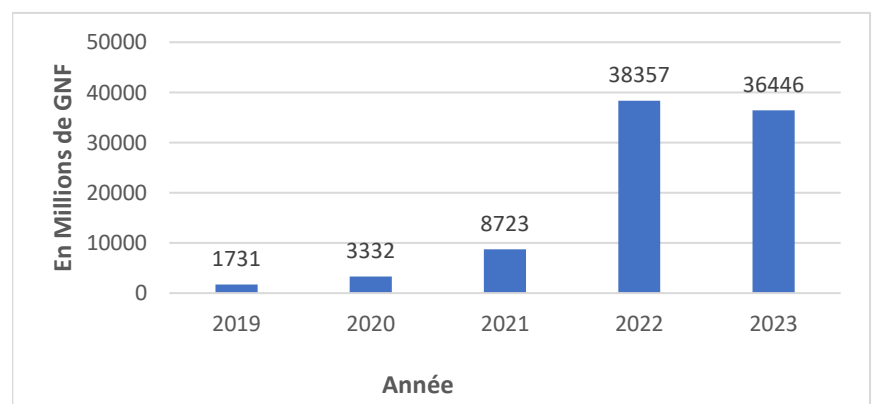
Critère	Conforme	Disponible de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan stratégique	NON	NON

La BNIG a pour objet la mobilisation, la fixation et l'orientation de l'épargne oisive nationale en vue de favoriser les opérations d'investissements d'intérêt économique et social dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, par les moyens appropriés.

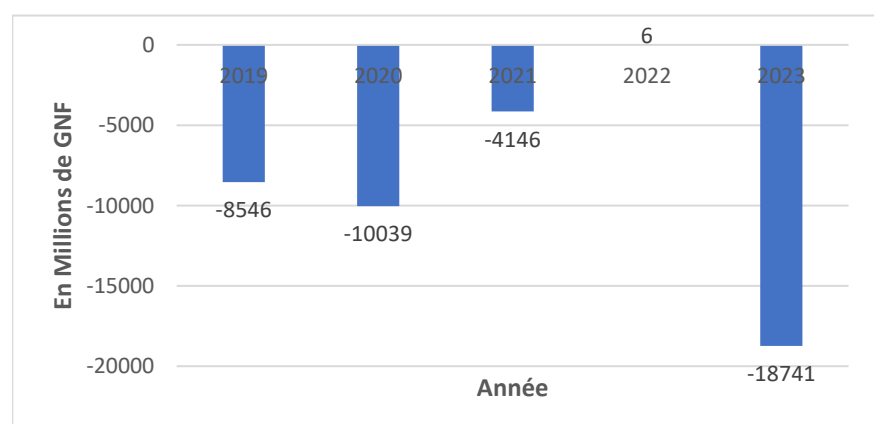
Au plan commercial, le Produit net Bancaire régresse de 4,98% pour se fixer à 36 446 796 GNF en 2023 sous la hausse du coût des ressources.

Par ailleurs, la rentabilité est dégradée sous le poids des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses, pour des montants qui semblent disproportionnés par rapport aux créances sur la clientèle non financière

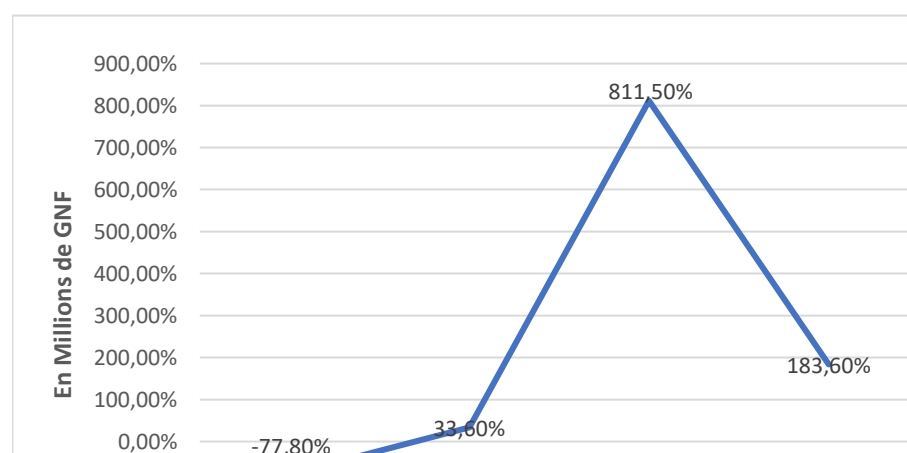
- CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



- RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



- RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)



FAITS MARQUANTS

- La migration sur le système d'information T24
- L'accès au système National de Paiement à travers le RTGS
- La participation à la chambre de compensation manuelle
- La signature de la convention de financement des promoteurs immobiliers avec AGUIFIL
- L'accès à la plateforme de télé compensation CARTHAGO par le prestataire BFI
- La mise en circulation du chéquier de la BNIG
- Rachat par l'Etat Guinéen des participations d'Afriland First Bank et de la BCRG suivi de l'augmentation du capital.
- Agréments des dirigeants de la BNIG par la BCRG
- Organisation de la semaine « portes ouvertes » à la BNIG



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE)
Date de création : 21/02/2023
Capital social : 50 000 000 000 (Entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres : 50 000 000 000 GNF
CA 2023 : 10 886 644 121 GNF
Résultat Net 2023 : - 5 038 898 762 GNF
Secteur d'activité : Finances
Effectif total : 17 (dont 8 femmes)
RCCM : GN.TCC.2023.03247
NIF : 745462366
PCA : Sékou Ahmed KOUMBASSA (depuis 2023)
DG : Mamoudou MARA (depuis 2024)
Adm MEF : Mata KEITA

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	conforme	Disposition à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte Désignation Analyste Évaluateur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

Le Fonds de Garantie de Prêt aux Entreprises a pour mission de partager le risque avec les acteurs du secteur financier pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, en fournissant aux institutions financières des garantie et en maximisant l'usage des autres garanties non-consommatrice de fonds publics.

Au plan commercial, le produit net bancaire du FGPE s'élève à 10 890 millions pour leur première année d'activité.

Le résultat d'exploitation qui en découle est déficitaire de 5 038 millions de GNF.

La rentabilité des capitaux investis est négative, elle est de 11,2% car les charges d'exploitations ne sont pas couvertes par les revenus générés par l'activité du Fonds. Ce qui interroge sur la pérennité du business modèle.

Les charges de personnel pèsent trop fortement sur la rentabilité car le point mort d'activité n'est pas encore atteint et la gestion des ressources humaines n'est pas prudente.

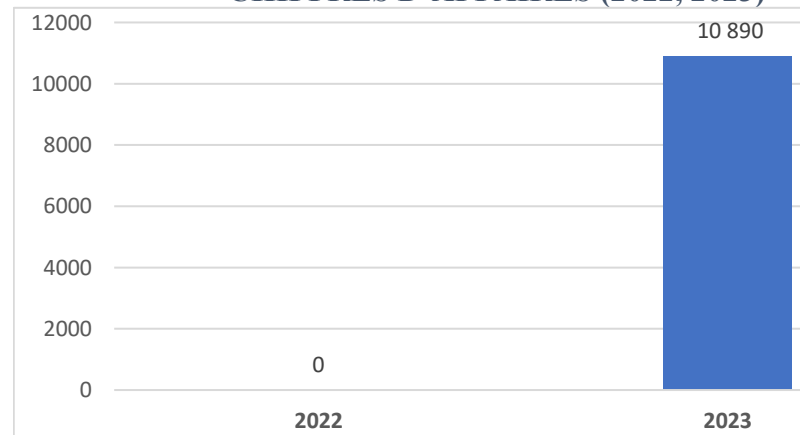
En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net déficitaire de 5 038 millions GNF.

Les impôts et taxes dus à l'Etat, en 2023, s'élèvent à 765 millions GNF.

En perspectives, Le FGPE prévoit :

- Diversifier les sources de financement auprès de structures de financement panafricaines : Fonds africain de coopération économique, Fonds de solidarité africain (FSA).
- Démarrage des activités de financement des petites et moyennes entreprises (PME)
- Vulgarisation du mode d'intervention du Fonds de Garantie des prêts aux Entreprises (FGPE) ;
- Recherche de partenariats institutionnels

CHIFFRES D'AFFAIRES (2022, 2023)



RESULTAT NET : (2022, 2023)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) 2023)



Secteur des Jeux : LONAGUI

La Loterie Nationale de Guinée (LONAGUI) est une entité essentielle dans le secteur des jeux en Guinée, contribuant significativement aux recettes publiques tout en offrant des opportunités d'emploi et de divertissement.

Points forts :

- Le chiffre d'affaires de 595,8 milliards GNF en 2023, en hausse de 141,9% par rapport à 2022, illustre une diversification réussie des services vendus.
- Rentabilité élevée avec un ROI de 54% et une rentabilité financière de 38%.
- Contribution fiscale importante avec 8,79 milliards GNF d'impôts payés en 2023.

Défis :

- Dépendance accrue à un marché réglementé et à une concurrence croissante.
- Absence d'auditeur interne, limitant la transparence et le contrôle interne.

Perspectives :

- Diversification des offres pour accroître les revenus.
- Renforcement de la gouvernance et de la communication institutionnelle.

Secteur de la Santé : PCG

La Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) est un acteur clé dans la fourniture de médicaments à travers le territoire national, avec un impact direct sur la santé publique.

Points forts :

- Chiffre d'affaires de 185,1 milliards GNF en 2023, marquant une hausse de 6,7% par rapport à l'année précédente.
- Résultat net bénéficiaire de 7,6 milliards GNF, en augmentation significative par rapport à 2022.
- Rentabilité des capitaux investis passée de -3,2% en 2022 à 2,9% en 2023.

Défis :

- Augmentation des charges d'exploitation de 58%, limitant les marges.
- Fermeture du marché parallèle et besoin d'un renforcement des systèmes de distribution.

Perspectives :

- Expansion des infrastructures, notamment à Boké.
- Stabilisation des coûts et diversification des activités.

Secteur du Tourisme : ONT

L'Office National du Tourisme (ONT) est chargé de promouvoir et développer le tourisme en Guinée, avec un accent sur l'aménagement des infrastructures et la valorisation des ressources culturelles.

Points forts :

- Augmentation de 35% du chiffre d'affaires en 2023, atteignant 5,8 milliards GNF.
- Lancement de projets structurants, dont des bureaux d'accueil et des agences régionales.

Défis :

- Déficit net de 8,7 milliards GNF en 2023, révélant des problèmes structurels et financiers majeurs.
- Non-affectation du parc hôtelier au portefeuille de l'ONT, limitant son potentiel commercial.
- Faible numérisation et cherté de la destination Guinée.

Perspectives :

- Mise en place de taxes sur la billetterie aérienne pour financer le secteur.
- Accélération de la professionnalisation des acteurs et de la digitalisation des offres.
- Développement de partenariats public-privé pour améliorer les infrastructures et la gestion touristique.

Ces trois secteurs présentent des opportunités importantes pour la Guinée, mais des efforts significatifs sont nécessaires pour relever leurs défis financiers et structurels. Avec des réformes ciblées et des investissements stratégiques, ils peuvent contribuer durablement à l'économie et au bien-être social.



INFORMATIONS GENERALES

Nom : Loterie Nationale de Guinée
Date de création : 26 Mars 2000
Capital social : 5 000 000 000 GNF
Capitaux Propres 2023 : 38 436 874 803 GNF
Part de l'Etat : 100%
CA 2023 : 595 840 334 322 GNF
Résultat Net 2023 : 14 479 510 656 GNF
Subventions : 0 GNF
Dividendes : 5 000 000 000 GNF
Secteur d'activité : Jeux
Effectif total : 242 (dont 70 femmes)
RCCM : GC-KAL/072.4958/201
NIF : 400825113
PCA : Ousmane DIAWARA
DG : Mr Mohamed Baba SYLLA
Adm MEF : Abou DIOUMESSY

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	Non
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	OUI	OUI
Plan Stratégique	OUI	OUI

La LONAGUI a pour objet l'exploitation de toutes les formes de loteries, de jeux, de pronostics et assimilés en République de Guinée.

Au plan commercial, le chiffre d'affaires de la LONAGUI est de 595 840 millions de GNF en augmentation de 141,9% par rapport à l'exercice 2022.

Cette hausse s'explique principalement par une diversification des services vendus.

Les marges brutes d'exploitation sont en baisse de 1 point par rapport à 2022.

Le résultat brut d'exploitation a enregistré une augmentation de 89,4%, pour s'établir à 20 699 millions de GNF en 2023 contre 10 929 millions GNF.

La rentabilité des capitaux investis est de 54% en 2023 avec une rentabilité financière de 38%.

En définitive, l'exercice 2023 se solde par un résultat net Bénéficiaire de 14 479 millions GNF, contre 10 627 millions GNF en 2022.

Les impôts et taxes payés à l'Etat, en 2023, s'élèvent à 8 790 millions GNF

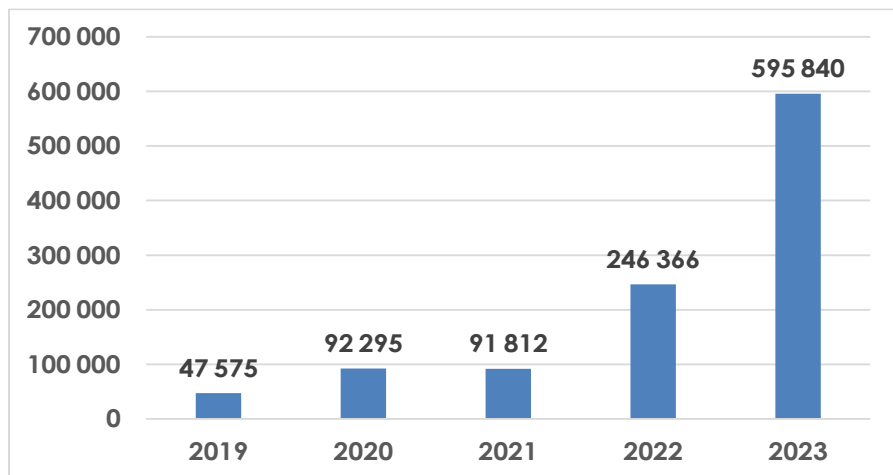
Les perspectives, La LONAGUI prévoit :

- Renforcement de la gouvernance ;
- Optimisation des ressources ;
- Développement des compétences ;
- Diversification des offres ;
- Engagement sociétal ;
- Amélioration de la communication.

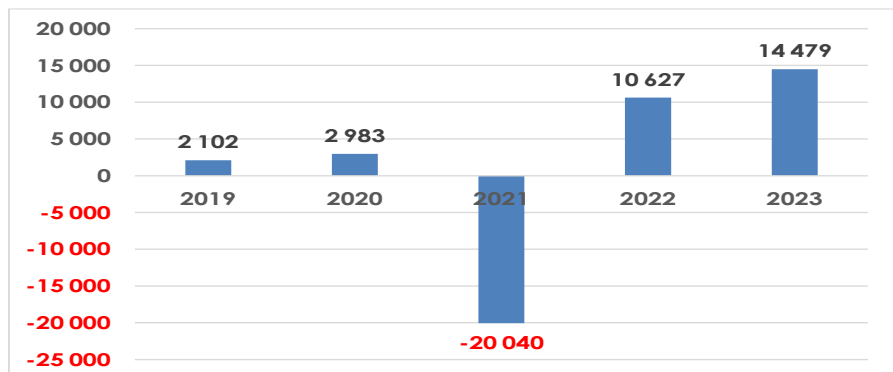
FAITS MARQUANTS

- Création de l'autorité de régulation du secteur des jeux et pratiques assimilées (ARSJPA) par décret du 28 janvier 2023 ;
- Inventaire physique du patrimoine immobilier ;
- Mise en place du logiciel SAGE pour la gestion comptable et de paie ;
- Elargissements des partenaires locaux et des revendeurs pour assurer la couverture nationale ;
- Activité socio-culturelles et sportives pour le compte des autorités de tutelle ;
- Elaboration du manuel d'organisation et d'un plan stratégique de 2023-2027 ;
- Déménagement du siège à la suite de l'incendie des dépôts de la SGP.

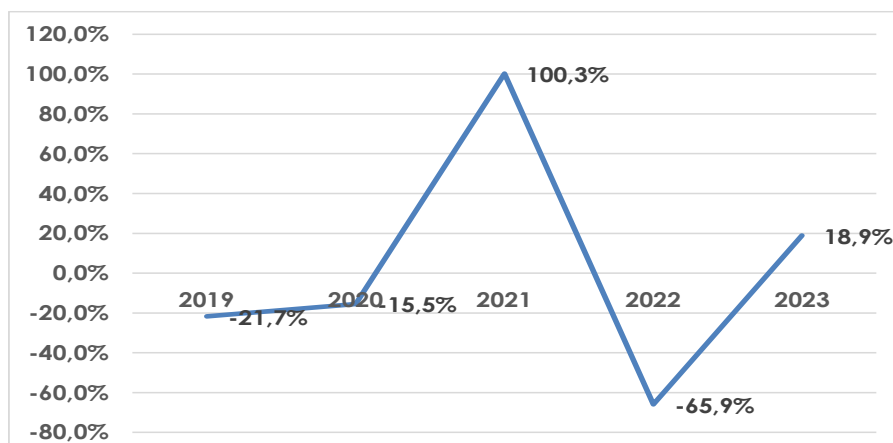
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)





INFORMATIONS GENERALES

Nom : Pharmacie Centrale de Guinée (PCG)
 Date de création : 11 JUIN 2020
 Capital social : 277 422 371 502 GNF (entièrement libéré)
 Part de l'Etat : 100%
 Capitaux Propres 2023 : 249 425 256 291 GNF
 CA 2023 : 185 136 801 097 GNF
 Résultat Net 2023 : 7 595 585 486 GNF
 Subvention Reçue 2023 : 0GNF
 Dividendes versée 2023 : 2 050 808 081GNF
 Secteur d'activité : Santé
 Effectif total : 133
 RCCM : GN.TCC.2021. B.07810
 NIF : 873 212 773
 PCA : Ibrahima Kalil TOURE (depuis 2022)
 DG : Labila SAGNO (depuis 2021)
 Adm MEF : Karamo Sidiki Konaté (depuis 2023)

VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE
CONTROLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Existe et est conforme	Mise à disposition de la DGPEIP
Acte Nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	NON	NON
Les PV de sessions sont produits pour chaque CA et sont distribué aux tutelles	NON	NON
Acte Désignation CAC	OUI	OUI
Acte désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	OUI	OUI
Plan Stratégique	OUI	OUI

La PCG est l'acheteur unique et exclusif de l'Etat, conformément à l'article 107 de la loi pharmaceutique L/2018/024/AN du 20 juin 2018, relative aux médicaments, produits de santé et à l'exercice de la profession de pharmacien. Elle assure l'approvisionnement correct et régulier, en produits de santé de qualité, des formations sanitaires publiques et privées à but non lucratif, à des prix accessibles pour la population, négociés avec l'Etat, en couvrant la totalité du territoire national, dans le respect strict des normes techniques qu'impose le médicament, tout en assurant la pérennité financière de la société.

Au plan commercial, le **chiffre d'affaires** de La PCG est de **185 136** millions de GNF en hausse de **6.7%** par rapport à l'exercice **2022**.

En outre, les **charges d'exploitation** ont augmenté de **58.0%** pour atteindre **353 085** millions de GNF.

Le **résultat d'exploitation** est de **7 214** millions de GNF contre **6 128** millions GNF enregistré en **2022**.

Par ailleurs, le **résultat financier** est de **382** millions GNF en **2023**.

La **rentabilité des capitaux investies** est passé de **-3.2%** en **2022** contre **2.9%** en **2023**.

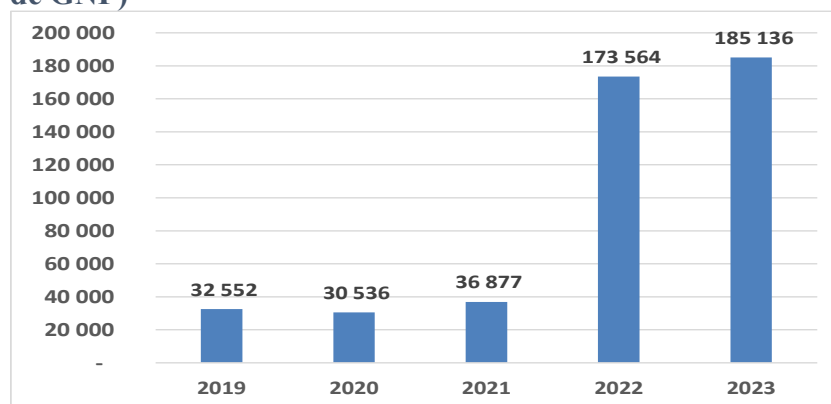
En définitive, l'exercice **2023** se solde par un résultat net Bénéficiaire de **7 596 millions GNF**, contre **3 655** millions GNF en **2022**.

Les impôts et taxes payé à l'Etat, en **2023**, s'élèvent à **755** millions GNF

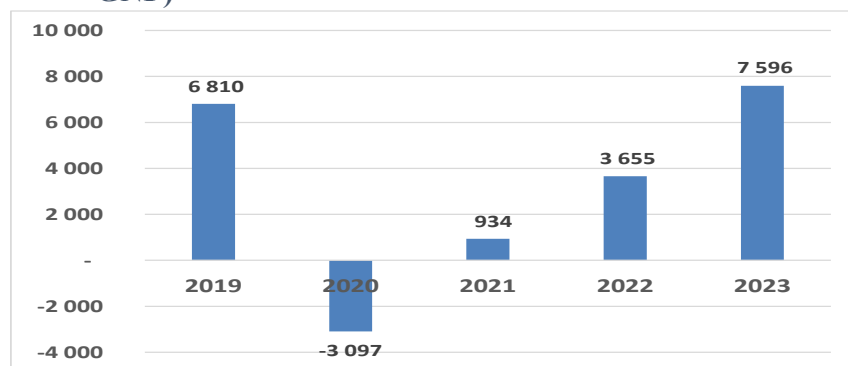
FAITS MARQUANTS

- Fermeture du marché parallèle ;
- Libération des trois quarts du capital social ;
- Obtention de certains marchés des produits de santé de l'Etat à travers le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Construction d'un entrepôt de 1000 mètres carrés à Boké ;
- Obtention d'une subvention d'équilibre.

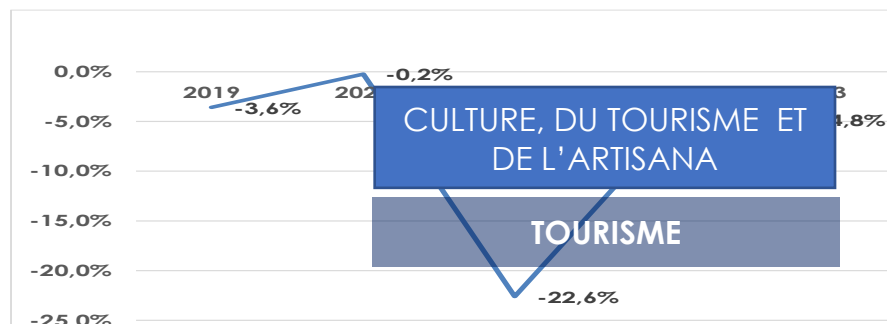
CHIFFRES D'AFFAIRES (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



- RESULTAT NET : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions GNF)



- RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2019, 2020, 2021, 2022, 2023 en millions de GNF)



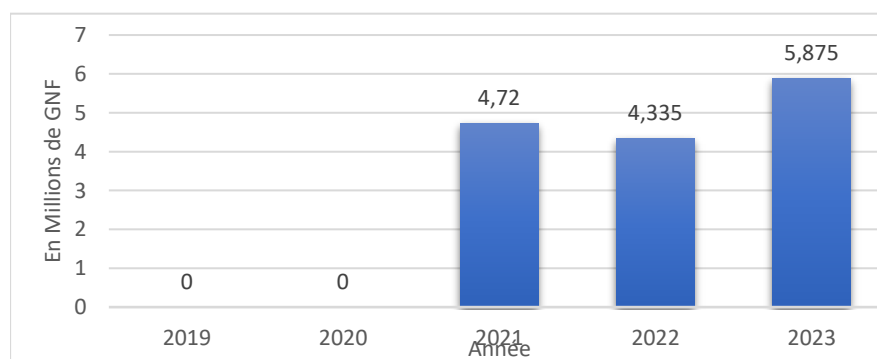
INFORMATIONS GENERALES

Nom : Office National du Tourisme (ONT)
Date de création : 01 juin 2022
Capital social : 40 000 000 000 GNF (entièrement libéré)
Part de l'Etat : 100%
Capitaux Propres 2023 : 33 579 581 998 GNF
CA 2023 : 5 875 092 279 GNF
Résultat Net 2023 : - 8 741 321 497 GNF
Subvention : OGNF
Dividendes : OGNF
Secteur d'activité : TOURISME
Effectif total : 55 (dont x femmes)
RCCM : GN.TCC.2024.B.00415
NIF : 259290849
PCA : Cheick Chérif Haidara (depuis 2022)
DG : Kade CAMARA (depuis 2022)
Adm MEF : Ali SYLLA

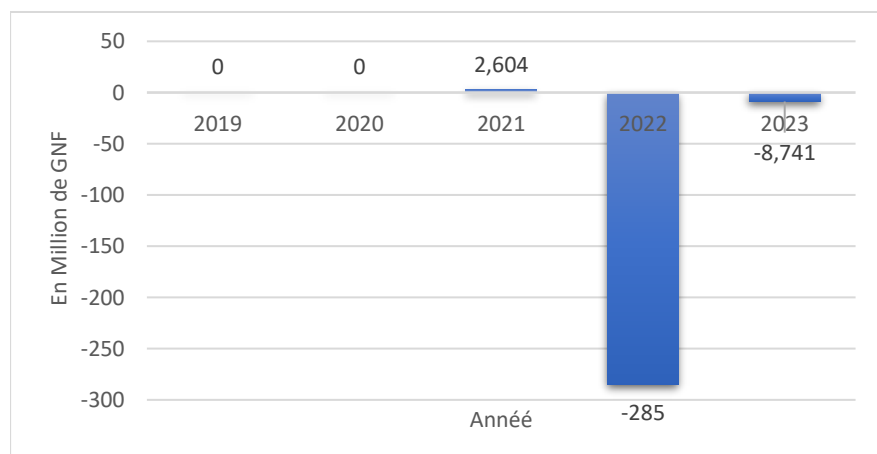
VITALITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET LEUR CONFORMITE LEGALE

Critère	Conforme	Disponible à de la DGPEIP
Actes nomination du CA	OUI	OUI
CA se réunit régulièrement	OUI	OUI
Les PV de sessions sont-ils produits pour chaque CA et sont distribués aux tutelles	OUI	OUI
Acte Désignation CAC	NON	OUI
Acte Désignation Analyste Evalueur	NON	NON
Auditeur Interne	NON	NON
Contrat Programme	NON	NON
Plan Stratégique	NON	NON

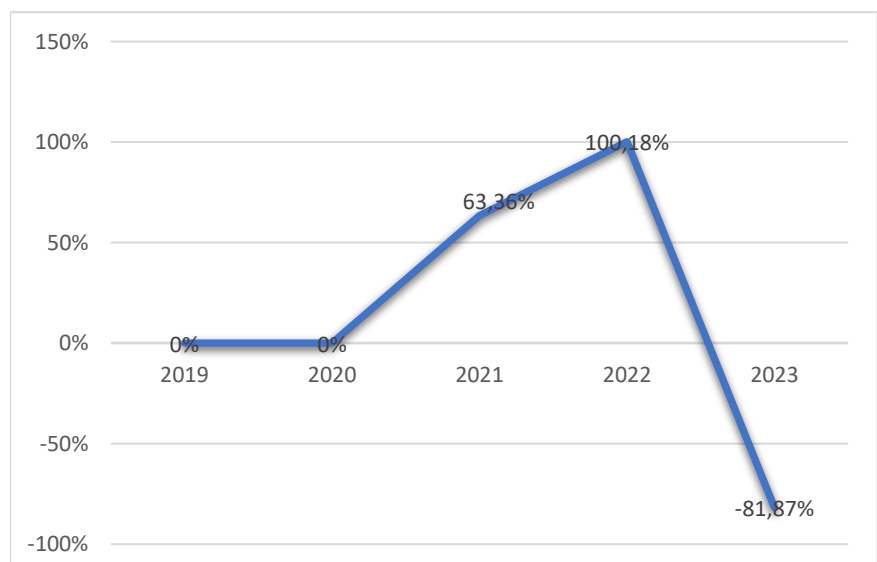
– CHIFFRES D’AFFAIRES (2021, 2022, 2023)



- RESULTAT NET : (2021, 2022, 2023)



– RATIO ENDETT. / RESSOURCES PROPRES (%) : (2021, 2022, 2023)



IX. Conclusion et Plan d'Action

Cette revue annuelle des sociétés publiques a révélé des écarts significatifs entre les performances des entités analysées. Certaines se démarquent par leur efficacité et leur alignement avec les objectifs stratégiques, tandis que d'autres accusent des insuffisances structurelles entravant leur rentabilité et leur contribution économique. Ces constats soulignent l'importance d'une approche hiérarchisée pour consolider les acquis et remédier aux faiblesses identifiées.

L'élaboration d'une politique actionnariale claire, couplée à un plan d'action structuré, s'impose comme une priorité. Ce cadre permettra de libérer le potentiel des sociétés performantes, d'améliorer la gouvernance et de maximiser leur impact économique, tout en renforçant la transparence et la responsabilité. La mise en œuvre des recommandations proposées dans ce rapport constitue une étape clé pour transformer le portefeuille public en un levier de développement durable et stratégique.

Plan d'Action

Action	Description	Responsable	Échéance
Élaboration de la politique actionnariale	Développer un cadre stratégique définissant les orientations de l'État en tant qu'actionnaire des sociétés publiques.	DGPEIP	3 à 6 mois
Libération des capitaux non libérés	Prioriser les sociétés ayant obtenu des résultats positifs ou disposant d'un fort potentiel stratégique. S'effectue par ordre de préséance.	MEF/DGPEIP	6 à 24 mois
Dotation en Conseils d'Administration	Mettre en place des CA pour toutes les sociétés publiques n'en disposant pas, afin de garantir une supervision efficace.	MEF/DGPEIP	6 à 12 mois
Renforcement des capacités des organes de gouvernance	Former les membres des Conseils d'Administration et renforcer leurs compétences pour améliorer la gouvernance.	DGPEIP	6 à 12 mois
Commanditer des audits	Réaliser des audits pour identifier les inefficacités et risques dans les sociétés aux indicateurs financiers préoccupants.	MEF/DGPEIP	3 à 9 mois
Révision des modèles économiques	Adapter les stratégies et plans d'affaires des sociétés pour les aligner avec les orientations définies par la politique actionnariale.	SP/DGPEIP	9 à 18 mois
Dotation systématique de plans stratégiques	Exiger que chaque société publique élabore un plan stratégique en cohérence avec la politique actionnariale pour orienter leurs actions à moyen et long terme.	SP/DGPEIP	12 mois
Cadre de dialogue pour la révision du cadre légal	Instaurer un dialogue entre l'État, les sociétés et les experts pour moderniser les lois et règlements régissant les sociétés publiques.	DGPEIP /PARTIES PRENANTES	6 à 18 mois
Renforcement de la transparence financière	Mettre en place des mécanismes assurant la transmission systématique des états financiers, des PV, et des rapports annuels.	SP	6 mois

ANNEXES

Annexe I- Liste des Panélistes

Nom	Institution/Organisation	Rôle/Expertise
Dr. Makalé TRAORÉ	Académie des Sciences de Guinée	Avocate, Ancienne Ministre de la Fonction Publique, engagée pour la gouvernance et les droits des femmes.
Honorable Hamidou CAMARA	Conseil National de la Transition (CNT)	Président de la Commission Plan, Affaires Financières et Contrôle Budgétaire.
M. Sidy Mouctar DICKO	Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP)	Secrétaire Exécutif, expert en réformes économiques et financières.
Mme Aïssata BEAVOGUI	Ancienne Directrice Générale, GAC	Consultante en gestion financière et gouvernance, diplômée en comptabilité de l'Université de New York.
M. Gando BARRY	Électricité de Guinée (EDG)	Directeur Général d'EDG, ancien Ministre des Infrastructures et des Transports.
M. Mohamed Lamine Doumbouya	Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures	Coordonnateur général, expert en question économiques et financières, ancien Ministre du Budget.
M. Aboubacar KOUROUMA	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	Secrétaire Général, expert en économie numérique et cybersécurité.
M. Siaka BAKAYOKO	Banque Mondiale	Conseiller technique, ancien représentant de la Banque Mondiale en Guinée.
M. Patrice PASQUIER	Consultant indépendant	Expert en gouvernance et finances publiques, auteur du MOOC « Gouvernance des Entreprises Publiques » (AFD/OCDE).
M. Mamadou Saliou DIALLO	Cour des Comptes	Commissaire du Gouvernement près de la Cour des Comptes, spécialiste en audit et contrôle des finances publiques.
M. Elhadj Ibrahima Kobélé KEITA	Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat	Secrétaire Général, expert en développement culturel et touristique.
Dr Jean Paul KOTEMBEDOUNO	Conseil National de la Transition (CNT)	Rapporteur de la commission constitution, lois organiques, et administration publique
M. Jean Joseph GOMEZ	Inspection Générale des Finances	Inspecteur général, expert-comptable et ancien gérant de cabinet d'audit.
Dr. Mohamed BÉRÉTÉ	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC-PBG)	Secrétaire Exécutif, administrateur civil et professeur de droit.
M. Mamy TRAORÉ	GUILAB	Directeur Général de GUILAB SA, expert en gouvernance stratégique et optimisation des performances organisationnelles.
M. Aliou SOW	UGAR-ACTIVA	Directeur Général, expert en assurance et finance, diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA).
Mme Soumahoro Bakayoko Alimata	Cabinet AGIS	Experte en gouvernance et contrôle des risques, présidente de l'Union des Instituts d'Audit Interne de l'Afrique de l'Ouest.

Annexe III - Références Légales et Textes Applicables

Pour consulter les principaux textes encadrant la gestion des sociétés publiques, veuillez scanner le QR Code ci-dessous. Les documents accessibles incluent :

- **Loi 056** : Établit les bases juridiques pour l'organisation et le fonctionnement des sociétés publiques en Guinée.
- **Décret d'application de la Loi 056** : Précise les modalités pratiques de mise en œuvre des dispositions légales.
- **Textes OHADA** : Régissent les aspects juridiques et financiers applicables aux entreprises opérant sous le cadre régional.

Ces documents offrent un aperçu structuré du cadre légal, essentiel à la compréhension des obligations et responsabilités des sociétés publiques et mixtes.